



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

FEMMES INVISIBLES : UN APPEL À L'ACTION

Un rapport sur les femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada

Rapport du Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones

La présidente

Stella Ambler

MARS 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

FEMMES INVISIBLES : UN APPEL À L'ACTION
**Un rapport sur les femmes autochtones portées
disparues ou assassinées au Canada**

**Rapport du Comité spécial
sur la violence faite aux femmes autochtones**

La présidente

Stella Ambler

MARS 2014

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AUTOCHTONES

PRÉSIDENTE

Stella Ambler

VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Carolyn Bennett

Jean Crowder

MEMBRES

Niki Ashton

Kelly Block

Lois Brown

Bob Dechert

Irene Mathysen

Cathy McLeod

Romeo Saganash

Mark Strahl

Susan Truppe

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

Libby Davies

Robert Goguen

L'hon. Michelle Rempel

L'hon. Greg Rickford

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-Marie David

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Lyne Casavant

Julie Cool

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AUTOCHTONES

a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 26 février 2013, le Comité a étudié la violence faite aux femmes autochtones et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	1
CHAPITRE UN — INTRODUCTION.....	3
A. L'APPROCHE DU COMITÉ	3
B. MANDAT ET PROCESSUS D'EXAMEN.....	6
CHAPITRE DEUX — ÉTENDUE ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES AUTOCHTONES DU CANADA.....	9
A. CONSTATS TROUBLANTS.....	9
B. MEURTRES ET DISPARITIONS RÉPERTORIÉS PAR L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA	11
C. NÉCESSITÉ DE COLLIGER DES DONNÉES SUR LES INCIDENTS DE VIOLENCE DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES	15
CHAPITRE TROIS — LES CAUSES PROFONDES DE LA VIOLENCE ET LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE.....	17
A. L'HÉRITAGE DES PENSIONNATS INDIENS.....	17
B. LA PAUVRETÉ ET LE MANQUE DE LOGEMENT	18
C. LE RACISME	19
D. SYSTÈMES ET SERVICES DONT SONT PRIVÉES LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES	21
E. SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET PRÉVENTION.....	23
F. NÉCESSITÉ D'APPUYER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS	26
CHAPITRE QUATRE — PROTECTION OFFERTE AUX VICTIMES DE VIOLENCE ET APPUI AUX FAMILLES DES VICTIMES.....	31
A. OBSTACLES À LA PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCE	31
B. SIGNALEMENT D'UN INCIDENT DE VIOLENCE OU D'UNE DISPARITION.....	34
C. AMÉLIORER LES ENQUÊTES POLICIÈRES	36
D. RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE DU SYSTÈME DE JUSTICE.....	38
E. AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX FAMILLES DES VICTIMES.....	39
CHAPITRE CINQ — LES MESURES À PRENDRE : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	41
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	45
ANNEXE A: LISTE DES TÉMOINS	49

ANNEXE B: LISTE DES MÉMOIRES	53
ANNEXE C :	55
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	77
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	79
OPINION DISSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL	83

PRÉFACE

Invisible

Tes yeux me contournent
Je vois que tu ne sais pas où poser ton regard
Qui, comme des eaux vives, coule sur moi,
Sous moi, à travers moi, et me consume.
On dit que devant la résistance, les rivières serpentent et les hommes plient.

Je suis là. J'ai résisté. Je résiste.
Tu ne plies pas.
Pourquoi des structures et des géants?

Pourquoi cette protection criblée de trous?
Pourquoi ces fausses perceptions?
Quelles croyances attaches-tu à mon corps?
De quelle pathologie as-tu pigmenté ma peau?
Par quelle potion maléfique tes aïeux m'ont-ils fait disparaître?

Tu ne veux pas me voir.
Toi, tu peux choisir de me voir ou pas.
Je suis une victime de ta cécité,
De la négligence univoque que te donne le privilège de la vision sélective.
Tu exclus les couleurs qui ne correspondent pas à ta préférence périphérique.
Je n'apparais pas dans ton arc-en-ciel, tes promesses tordues de lendemains meilleurs
et lumineux.

Je suis sur les affiches qui te disent à quoi ressemblent mes traits,
Ce que je portais quand on m'a vue pour la dernière fois et où on m'a vue pour la
dernière fois.
Ton choix est fait: tu passes ton chemin, sans me voir, sans souci.

Mon patrimoine, visible dans mes cheveux d'un noir corbeau, n'attire pas ton attention.
Tu ne me vois pas.
Pourtant, tu me vois au coin de la rue,
Lèvres rouge sang, rêves brisés comme une seringue usagée,
Névroisée comme un vitrail d'église,
Silencieuse et soumise.

Tu me vois faire la file à l'aide sociale, les mains ouvertes, attendant mon dû,
Boire des concoctions mortelles dans la ruelle.
Tu me vois, une statistique, un stéréotype vivant.

Tu me vois dans les bars, sujet de blagues pour toi et tes amis.
Je ne suis qu'une squaw parmi d'autres, mais pour la baise, je suis ta Pocahontas.

À tes yeux, je suis insignifiante.
Voilà comment tu me vois.

Je ne mérite pas d'étoiles.
Je ne sers qu'à prendre ton plaisir à la belle étoile.
J'ai les yeux tournés vers le ciel, les lèvres enflées, le corps gonflé, le visage meurtri,
méconnaissable.
Je passe encore inaperçue.

Elle a succombé à son désir.
Elle ne cherchait qu'à avoir du plaisir.
Elle vivait entourée de dangers.
C'était inévitable, tu sais.
Voilà comment tu me vois.

Jamais la fille de quelqu'un, jamais la mère de quelqu'un, jamais la tante, la sœur,
l'amie.
Jamais ne suis-je perçue comme étant forte, fière, résiliente.
Jamais comme je suis.

Enfin, on me donne les étoiles,
Je me couche sur les routes de campagne et dans les caniveaux pour les regarder,
Sur des bouts fantomatiques de sentiers empierrés et oubliés.
Je suis avalée par ton immensité.
Suis-je dans ta ligne de vision? Me vois-tu maintenant?
Car j'ai le sentiment que tes yeux glissent sur moi sans me voir. [Traduction libre]

Poème de Helen Knott

*Poème récité par Connie Greyeyes lors de la séance
consacrée aux familles des victimes organisée par le Comité spécial
sur la violence faite aux femmes autochtones, 9 décembre 2013*

CHAPITRE UN — INTRODUCTION

A. L'APPROCHE DU COMITÉ

Lorsqu'elles ont comparu devant le Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones (le Comité), les familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées ont parlé des diverses circonstances qui ont mené à la perte tragique de l'être cher. Les membres du Comité ont été bouleversés par les tragédies qui ont frappé ces familles et par les séquelles durables qu'elles vivent encore aujourd'hui.

Les familles ont parlé des différents moyens qu'elles avaient employés pour surmonter l'épreuve que constituait la disparition ou la mort violente de leur être cher. Dans leurs témoignages, elles ont décrit le long chemin qu'elles avaient parcouru dans l'espoir d'entamer le processus de deuil. Pour certaines, ce deuil est impossible.

Les familles organisent des vigiles et des marches à la mémoire de leurs proches. Si elles tiennent tant à garder vivante la mémoire de ces femmes, c'est parce qu'au cœur de la tragédie des femmes autochtones disparues et assassinées, il y a le silence. Les familles ont vécu la douleur de ne pas avoir été entendues quand elles ont appelé à l'aide, quand elles ont signalé la disparition de leur être cher. Ce silence est celui que garde une société laissant entendre aux Autochtones qu'ils ne comptent pas. Il s'ajoute par ailleurs au silence assourdissant qui entoure d'autres tragédies que les Autochtones ont vécues et continuent de vivre au sein de la société canadienne : les pensionnats indiens, le retrait massif des enfants autochtones de leur famille dans les années 1960, de même que la marginalisation et le racisme. C'est ce silence qu'il faut briser. C'est ce silence que l'initiative Sœurs d'esprit cherchait à briser en consignait les récits de ces femmes qui étaient des mères, des filles, des sœurs et des amies.

En 1996, John Martin Crawford a été trouvé coupable du meurtre de trois femmes autochtones: Eva Taysup, Shelley Napope et Calinda Waterhen, à Saskatoon, en Saskatchewan. Warren Goulding, l'un des rares journalistes à couvrir le procès, a écrit ce qui suit: « Je n'ai pas l'impression que le public en général se soucie beaucoup de la disparition ou du meurtre de femmes autochtones. Tout cela fait partie de l'indifférence générale à l'égard de la vie des Autochtones. Ils ne semblent pas compter autant que les Blancs¹. »

Les observations suivantes permettent de mieux comprendre le sentiment d'abandon ressenti par plusieurs des familles de victimes que nous avons rencontrées :

1 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Michèle Audette, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).

Qui se soucie de nous qui avons la peau brune? Est-ce que ça intéresse quelqu'un? J'aimerais bien le savoir. Parce que c'est un meurtre. Et ces deux hommes sont toujours en liberté, libres de torturer d'autres personnes. Où est la justice pour notre peuple? Elle n'existe tout simplement pas, n'est-ce pas?

(Brenda Bignell, témoigne au nom de sept membres de sa famille disparus ou assassinés)

Lorsque je vois une autre mère, un autre enfant, un autre frère, un autre fils porté disparu ou assassiné ici au Canada, il me semble que tout le monde se fiche des gens comme nous à la peau foncée. Tout le monde s'en fiche. On doit se débrouiller seul.

[...]

Nos enfants sont ciblés [...] Il faut arrêter cela. Je vous implore. Il y a longtemps, longtemps que je le fais. Je vous implore de nous soutenir. Faisons du vacarme et changeons la situation au Canada.

(Susan Martin, mère de Terrie Ann Dauphinais assassinée le 29 avril 2002 à Calgary)

1. Un puissant appel à l'action

L'un des souhaits prononcés par plusieurs des familles et des témoins rencontrés au cours de l'étude a été de retrouver dans le rapport du Comité des recommandations qui pourront faire une réelle différence dans la vie des femmes et des filles autochtones du Canada. Les témoins ont exhorté le Comité à ne pas se limiter à produire un autre rapport. Voici ce qu'a noté Michelle Audette de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) :

En 20 ans, on en a vu, des comités, des mémoires, des rapports, etc. J'aimerais, madame Ambler et vous tous, membres de ce comité, que vous fassiez en sorte que cette fois-ci ce soit différent et que les recommandations du comité soient différentes. Nous n'allons pas choisir seulement les recommandations qui coûtent le moins d'argent ou celles qui se déroulent sur une petite période, ni tout simplement les choisir en fonction d'un capital politique. Je vous demande que nous prenions ici des résolutions dont l'ensemble de la société canadienne va pouvoir bénéficier à court, moyen et long terme².

Faisant écho au point de vue exprimé par M^{me} Audette, Tracy Porteous de Ending Violence Association de la Colombie-Britannique a noté :

Je ne vais pas parler en long et en large des multiples recherches qui ont été effectuées sur les mesures qui devraient être prises à cet égard. En fait, j'aimerais vous suggérer de ne pas conclure ces réunions en recommandant plus d'études ou de rapports. Pendant la première décennie des années 2000, EVA BC — c'est l'abréviation du nom de mon organisme —, en collaboration avec la Pacific Association of First Nation's Women et BC Women's Hospital, a organisé plusieurs réunions avec les femmes autochtones de la province pour étudier la question de la violence faite aux femmes et les mesures qui

2 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*. 30 mai 2013. Mentionnons que des propos similaires ont été tenus par plusieurs des témoins rencontrés, dont Bridget Tolley (cofondatrice, Familles des sœurs par l'esprit) et Mary Teegee (directrice générale, Aide à l'enfance et à la famille, Carrier Sekani Family Services).

devraient être prises selon les femmes autochtones. Au cours des années, nous avons examiné la question en détail et nous avons rédigé deux rapports, dont le dernier est intitulé « Researched To Death ». Je crois que ce rapport présente ce qu'un grand nombre de nos sœurs autochtones croient aujourd'hui, c'est-à-dire que de nombreux gouvernements sont prêts à financer des études et des rapports, mais très peu d'entre eux sont prêts à intervenir, à financer et à soutenir les solutions à long terme fondées sur l'infrastructure pour remédier au problème³.

Le Comité compte plutôt s'appuyer sur les recherches déjà réalisées et sur les témoignages qu'il a entendus afin de cerner des solutions pratiques et axées sur l'action qui amélioreront la sécurité des femmes et des filles autochtones du Canada.

2. Des solutions qui doivent être adaptées aux circonstances propres à chacune des collectivités

Malgré le fait que plusieurs collectivités autochtones partagent des expériences similaires en ce qui a trait aux causes profondes de la violence, dont la violence familiale, la traite de personnes, la toxicomanie, la prostitution, la pauvreté, un accès limité aux services médicaux et sociaux, le racisme et l'héritage du système de pensionnats, des témoins ont insisté sur le fait que la violence se manifeste différemment dans chaque collectivité selon l'interaction de ces différents facteurs et les expériences variées du point de vue culturel, géographique et situationnel de chacune d'elles.

Les Autochtones du Canada regroupent les Inuits, les membres des Premières Nations et les Métis. Certains vivent dans des collectivités rurales et éloignées, ou dans le Grand Nord, tandis que d'autres résident en milieu urbain. Les propos tenus par Tracy O'Hearn, de Pauktuutit Inuit Women of Canada, peuvent servir d'exemple démontrant l'importance de tenir compte de ces différences :

Nous aimerions d'abord vous parler des circonstances et des priorités différentes des femmes inuites. En fait, leur culture, leur langue et les caractéristiques géographiques de leurs collectivités sont uniques. Elles vivent, en grande partie, dans 53 collectivités de l'Arctique. Elles sont toutes isolées. Elles doivent se fier au transport aérien. Il y a une infrastructure très limitée, comme on l'a déjà dit. Parfois, on trouve sur place un travailleur social ou un intervenant en santé et d'autres fois, non⁴.

Étant donné la diversité des expériences, l'élaboration de solutions ne peut absolument pas se faire à l'échelle nationale uniquement. Le rôle le plus important que le gouvernement fédéral puisse jouer consiste à appuyer les initiatives mises de l'avant par les collectivités. Les témoins nous ont dit haut et fort qu'il n'existe pas de solution unique pour contrer la violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones du Canada. Il ne faut donc pas imposer un modèle universel, mais plutôt aider les collectivités à se doter des outils nécessaires pour trouver leurs propres solutions. Ce sont les collectivités qui sont les mieux placées pour cerner les priorités locales et pour élaborer

3 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Tracy Porteous, Ending Violence Association de la Colombie-Britannique).

4 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Tracy O'Hearn, directrice générale, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

des solutions adaptées, comme en témoignent les propos tenus par plusieurs des témoins rencontrés par le Comité.

Pour que les changements soient positifs et durables, il faut que les solutions viennent de la collectivité. Le fait d'imposer des solutions ou d'offrir des solutions rapides qui viennent de l'extérieur n'aura aucune incidence durable. Il faut appuyer les collectivités et parfois les aider à progresser en vue de réaliser leur objectif, mais la vision, le plan et le désir d'aller de l'avant doivent provenir de la communauté en tant que telle⁵.

[L]es communautés doivent pouvoir régler leurs problèmes dans le respect de leurs particularités culturelles. Elles sont les mieux placées pour juger de ce qui est efficace [...] Le fait que les besoins aient d'abord été définis par la communauté est l'un des facteurs de succès le plus importants. Ce sont les communautés qui sont en mesure de nous dire ce qu'est un besoin approprié, à ce moment de leur cheminement⁶.

Nous devons entreprendre un véritable dialogue avec les collectivités. Nous ne pouvons pas simplement intervenir et dire aux gens de quoi ils ont besoin. Nous demandons aux gens des collectivités de nous informer de leurs besoins, de nous donner leur avis sur ce qui ne fonctionne pas et sur ce qui fonctionne. Je pense que c'est une chose que nous avons tendance à oublier : nous n'avons pas toutes les solutions. Certaines personnes ont leurs propres solutions, qui fonctionnent ou non, et elles veulent seulement qu'on les aide à apporter des ajustements, si nécessaire⁷.

Il faut des programmes inclusifs de façon concertée. Autrement dit, les Autochtones devraient être entièrement intégrés et consultés au sujet de ce qui se passe, à partir de la collectivité jusqu'aux centres urbains ou aux municipalités⁸.

B. MANDAT ET PROCESSUS D'EXAMEN

Le 26 février 2013, la Chambre des communes a adopté la motion suivante à l'unanimité :

Que la Chambre reconnaisse qu'un nombre disproportionné de femmes et de filles autochtones ont été violentées, portées disparues ou assassinées au cours des trente dernières années; qu'il incombe au gouvernement de rendre justice aux victimes, de ressourcer les familles et de collaborer avec les partenaires pour mettre fin à la violence; et qu'un comité spécial soit chargé de tenir des audiences sur le problème crucial des disparitions et des assassinats de femmes et de filles autochtones et de proposer des remèdes aux causes fondamentales de la violence faite aux femmes autochtones [...]

Le Comité s'est réuni pour la première fois le 26 mars 2013 et a alors décidé d'articuler son étude autour de trois grands thèmes : la violence et ses causes profondes, l'assistance de première ligne, et la prévention de la violence à l'égard des femmes et des

5 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 2 mai 2013 (Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la sécurité de la population et des partenariats, ministère de la Sécurité publique).

6 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 23 mai 2013 (Linda Savoie, directrice générale, Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales, Condition féminine Canada).

7 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 juin 2013 (Ruth Proulx, thérapeute et coordonnatrice de la liaison communautaire, Pace Sexual Assault and Crisis Centre).

8 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (chef Cameron Alexis, Assemblée des Premières Nations).

filles autochtones. Fait rare dans le cadre des activités d'un comité, on a décidé à cette occasion d'octroyer le statut particulier de « témoin expert » à l'Association des femmes autochtones du Canada, ce qui aurait permis à l'organisation de participer à toutes les réunions du Comité consacrées à l'étude et au rapport.

Le Comité a décidé que l'AFAC serait invitée à prendre la parole au début de l'examen de chacun des trois thèmes (la violence et ses causes, l'assistance de première ligne, et la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones) et à prendre part à toutes les réunions publiques. L'AFAC a accepté d'être un témoin expert, mais lors de sa comparution devant le Comité, le jeudi 21 novembre 2013, elle a fait part de son mécontentement quant au rôle qui lui était réservé. En réponse aux préoccupations exprimées, le Comité a adopté la motion suivante :

Il est convenu, — Qu'une représentante de l'Association des femmes autochtones du Canada soit invitée à assister à toutes les délibérations du Comité à titre d'experte-conseil et de témoin expert.

Qu'on demande à cette représentante d'assister à chaque réunion du Comité et de faire part de ses commentaires verbalement ou par écrit après chaque réunion et que ces commentaires soient annexés aux témoignages du Comité.

Qu'en lien avec sa participation, les dépenses raisonnables de déplacement, de logement et de subsistance de la représentante soient remboursées, sur demande.

Bien qu'ayant accepté le libellé de la motion, l'AFAC n'a fourni aucun commentaire au Comité et n'a assisté à aucune autre réunion, et ce, sans donner d'explication.

Une partie importante du travail de notre Comité a été d'écouter des membres de familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées nous raconter l'histoire de leurs proches disparues et leurs expériences du système de justice et des services de soutien aux victimes lors d'une séance spéciale qui s'est tenue le 9 décembre 2013. Les familles ont partagé ouvertement leur histoire avec notre Comité dans l'espoir de mettre un terme à cette violence dont sont victimes plusieurs des femmes et des filles de leurs collectivités. Le Comité a été grandement touché et impressionné par leur force, leur générosité, leur courage et leur résilience.

Le Comité a également tenu 13 séances pour discuter avec des experts en matière de prévention et des fournisseurs de services de première ligne⁹. Nous résumons dans le présent rapport les propos entendus au cours de ces audiences, principalement en ce qui a trait aux lacunes soulevées à la protection des femmes et des filles autochtones contre la violence, et nous y présentons nos propres recommandations. Lors de leur témoignage, les familles des victimes ont lancé un véritable cri du cœur : elles ont perdu une mère, une fille, une sœur ou une amie qui comptaient beaucoup pour elles. Leur courage et leur

⁹ La liste des témoins qui ont comparu devant le Comité figure à l'annexe A et la liste des mémoires à l'annexe B. Le Comité a également choisi de reproduire intégralement les témoignages qu'il a recueillis lors de la séance spéciale réservée aux familles de femmes et de filles portées disparues et assassinées à l'annexe C du rapport.

attachement indéfectible à cette conviction ont trouvé un écho chez les membres du Comité, qui sont choqués par la violence dont souffrent tant de femmes autochtones.

CHAPITRE DEUX — ÉTENDUE ET GRAVITÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET AUX FILLES AUTOCHTONES DU CANADA

Les femmes et les filles autochtones font partie des personnes les plus vulnérables de la société canadienne¹⁰. Des statistiques montrent qu'elles sont considérablement défavorisées, notamment en ce qui a trait à l'accès au logement, à l'éducation et à l'emploi. Les femmes et les filles autochtones sont également plus à risque que leurs homologues non autochtones d'être victimes de violence au sein de l'unité familiale de même qu'à l'extérieur de leur foyer.

La violence envers les femmes et les filles autochtones est un fléau qui nous concerne tous. Le Comité a appris que bon nombre de ces femmes et de ces filles sont exposées à la violence sur une base quotidienne. Tout au long de notre étude, des témoins ont abordé les nombreux facteurs qui accroissent la vulnérabilité de ces femmes et de ces jeunes filles. Ces facteurs, nous le verrons dans le prochain chapitre, sont complexes et interreliés.

D'entrée de jeu, il importe de mentionner que les statistiques disponibles au Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ne reflètent qu'une partie d'un problème beaucoup plus grave. On a du mal à saisir et à quantifier l'ampleur de cette violence. La sous-déclaration des incidents de victimisation avec violence, notamment pour les cas de violence familiale, est un problème reconnu au Canada depuis longtemps. Or, le problème de la sous-déclaration est probablement plus important dans le cas qui nous intéresse en raison de la relation houleuse d'un point de vue historique entre la police et les collectivités autochtones et de la difficulté qu'ont les membres de ces collectivités, encore aujourd'hui, à lui faire confiance et à la percevoir comme un agent de protection.

À l'époque, les policiers étaient vus comme ceux qui venaient prendre les enfants. Nous ne nous sommes pas encore débarrassés de cet héritage. Nous avons encore du mal à convaincre les gens que nous sommes là pour les appuyer et les aider. L'effet résiduel de ces idées reçues est encore fréquent dans un grand nombre de nos communautés, alors nous avons un mal fou à les faire changer d'idée¹¹.

A. CONSTATS TROUBLANTS

Année après année, les données publiées par Statistique Canada montrent que les femmes et les filles autochtones risquent davantage d'être victimes de violence que leurs homologues non autochtones. L'une des manifestations de cette violence est la violence

10 Voir notamment le témoignage de Jeffrey Cyr, directeur général, Association nationale des centres d'amitié, 5 décembre 2013.

11 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 28 novembre 2013 (chef John W. Syrette, président, Association des chefs de police des Premières Nations).

qui leur est faite dans leur propre foyer. L'Enquête sociale générale (ESG)¹² de 2009 a révélé, à l'instar de celles de 1999 et de 2004¹³, que le taux de violence conjugale ciblant les femmes autochtones est au moins deux fois supérieur à ce qu'il est au sein de la population en général¹⁴. L'Enquête révèle, en outre, que les femmes autochtones victimes de violence conjugale signalent plus souvent des blessures corporelles que les femmes non autochtones. Elles sont également plus nombreuses à dire qu'elles craignent pour leur vie.

La violence faite aux femmes et aux filles autochtones est en grande partie perpétrée par une connaissance de la victime, généralement un homme. Cette situation est similaire à celle des femmes non autochtones. Cependant, les femmes et les filles autochtones sont beaucoup plus à risque que leurs homologues non autochtones d'être victimes de violence aux mains d'étrangers qui profitent de leurs vulnérabilités.

Toutes formes de violences confondues, l'ESG révèle que :

- les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles d'être la cible de victimisation avec violence que leurs homologues non autochtones;
- la plupart des victimes sont de jeunes femmes autochtones entre 15 et 34 ans¹⁵;
- dans bien des cas, il ne s'agit pas d'incidents isolés, puisque plus du tiers des femmes autochtones victimes de violence ont été victimisées deux fois ou plus¹⁶.

Sur la base des données colligées par les services de police, les femmes autochtones sont aussi plus à risque d'être assassinées. Entre 2004 et 2010, elles représentaient au moins 8 % des victimes d'homicide, en dépit du fait qu'elles représentaient seulement 4 % de la population des femmes du Canada¹⁷.

12 L'Enquête sociale générale de Statistique Canada a pour objectifs principaux de : rassembler des données sur les tendances sociales, de manière à suivre l'évolution des conditions de vie et du bien-être des Canadiens; et fournir des renseignements sur des questions de politique sociale précises qui suscitent déjà ou qui susciteront de l'intérêt.

13 Pour la référence au ESG de 1999 et 2004, consulter le témoignage de Lisa Hitch (avocate-conseil, Section de la famille, des enfants et des adolescents, ministère de la Justice), IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 25 avril 2013.

14 Shannon Brennan, « [La victimisation avec violence chez les femmes autochtones dans les provinces canadiennes, 2009](#) », *Juristat*, Statistique Canada, n^o de catalogue 85-002-X, 2011.

15 « Plus précisément, près des deux tiers — 63 % — des femmes autochtones victimisées étaient âgées de 15 à 34 ans, alors qu'elles représentaient un peu moins de la moitié — 47 % — de la population des femmes autochtones. » IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 2 mai 2013 (Lynn Barr-Telford, directrice générale, Direction de la Santé, de la justice et des enquêtes spéciales, Statistique Canada).

16 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 2 mai 2013 (Lynn Barr-Telford, directrice générale, Direction de la Santé, de la justice et des enquêtes spéciales, Statistique Canada).

17 *Ibid.*

Des témoins ont rappelé au Comité que les femmes et les filles autochtones sont également grandement surreprésentées en tant que victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Plusieurs d'entre elles se prostituent pour assurer leur subsistance et celle de leurs enfants, d'autres sont victimes de la traite des personnes et forcées par un proxénète de se prostituer.

Nous savons que l'exploitation sexuelle est présente dans les projets d'exploitation minière et d'extraction de ressources partout dans le monde. Nous ne sommes pas encore sûrs de ce qui se passe dans nos collectivités. Nous avons entendu dire qu'au cours des quatre dernières années, 42 femmes inuites victimes de la traite [des personnes] avaient été amenées à Ottawa. Les routes de la traite comprennent l'Arctique, la côte Est du Canada, ainsi que Las Vegas et Miami¹⁸.

Diane Redsky, directrice du Groupe de travail sur la traite des femmes et des filles au Canada de la Fondation canadienne des femmes a soutenu que beaucoup de filles au Canada deviennent victimes de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle dès l'âge de 13 ans. Elle a ajouté :

Associée à cette situation, particulièrement chez les femmes autochtones, est cette effroyable réalité: les femmes sont systématiquement ciblées par les trafiquants à l'adolescence ou au début de l'âge adulte, on exploite leur vulnérabilité et elles se retrouvent emprisonnées dans une vie de chaos absolu, de mauvais traitements et de violence extrême.

Toutefois, cela ne s'arrête pas là. Lorsqu'elles n'ont plus de valeur pour un trafiquant, elles deviennent les femmes de l'industrie du travail sexuel à des fins de survie: elles ont 40 ans, elles sont pauvres et mourantes. Le corps des femmes n'est pas conçu pour résister aux traumatismes physiques et psychologiques découlant de l'exploitation sexuelle et de la traite de personnes, qu'elles résultent de circonstances ou de contraintes¹⁹.

Devant le Comité, la présidente de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry, Kim Pate, nous a rappelé que nous avons l'obligation de prendre au sérieux toutes les formes de violence faite aux femmes autochtones, « notamment la violence sexuelle, non seulement dans les familles, non seulement dans les foyers, mais aussi dans le contexte de la marchandisation croissante des femmes et des filles²⁰ ».

B. MEURTRES ET DISPARITIONS RÉPERTORIÉS PAR L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

Il n'existe pas de données officielles concernant le nombre de femmes et de filles autochtones portées disparues et assassinées au Canada. Le chiffre le plus fréquemment utilisé pour rendre compte de l'ampleur de cette problématique provient de la recherche réalisée par l'AFAC par l'entremise de son initiative Sœurs par l'esprit. L'initiative, qui a

18 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Katharine Irgaut, gestionnaire, Prévention de la violence, Pauktuutit Inuit Women of Canada)..

19 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 février 2014.

20 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 janvier 2014.

bénéficié d'une subvention du gouvernement fédéral de cinq millions de dollars sur cinq ans, avait pour but d'étudier les causes profondes, les circonstances et les tendances liées aux disparitions et aux meurtres de femmes et de filles autochtones et de sensibiliser le public à la violence envers elles.

Cette première initiative, qui a pris fin en 2010, a permis de recenser 582 femmes et filles autochtones disparues ou assassinées dans l'ensemble du pays²¹. Il ne s'agit toutefois que des cas connus. Le nombre réel est peut-être bien plus élevé, selon la directrice du programme de prévention de la violence et de la sécurité de l'AFAC, Irene Goodwin²².

Les meurtres et les disparitions de femmes et de filles autochtones n'appartiennent pas qu'au passé, a insisté le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Shawn A-in-chut Atleo. Il s'agit d'une tragédie qui a cours encore aujourd'hui.

Les circonstances des meurtres et des disparitions recensés grâce à l'initiative Sœurs par l'esprit sont très variées. Lisa Hitch du ministère de la Justice, a rappelé au Comité que les victimes répertoriées :

vont des cas de victimes de tueurs en série [...] aux cas de violence conjugale, de violence familiale, en passant par les cas de femmes qui sont mortes en traversant des routes, parce que c'était leur seule façon de rentrer chez elles, ou qui ont disparu à ces endroits. Il y a bien des cas où les femmes travaillaient à temps plein et ont disparu ou ont été assassinées, dans des circonstances très différentes que celles qui ont été examinées dans le cadre de la Commission Oppal [Commission d'enquête sur les femmes disparues de la Colombie-Britannique]. Il y avait beaucoup de cas de jeunes filles qui se rendaient à l'école. Dans un certain nombre de situations, les personnes sont mortes de froid²³.

Selon des informations recueillies par l'AFAC, 70 % des cas de disparition et 60 % des cas de meurtres sont survenus en milieu urbain. De plus, 87 % des femmes et des filles portées disparues ou assassinées étaient mères d'au moins un enfant²⁴. Ce constat est troublant. D'autant plus que des recherches effectuées par l'AFAC ont permis de dégager une tendance, à savoir que « lorsqu'une mère disparaît, sa fille risque de subir le même sort des années plus tard [...] Dans certaines familles, plusieurs femmes sont ainsi

21 Les 582 cas recensés au Canada et qui ont été ajoutés à la base de données sont discutés dans le rapport publié par l'AFAC en avril 2010 intitulé [Ce que leurs histoires nous disent](#). Pour être incluse, la femme ou la fille autochtone devait être portée disparue ou être morte par homicide, par suite de négligence ou dans des circonstances jugées douteuses par les membres de la famille ou de la collectivité. Ces circonstances comprennent celles déclarées naturelles ou accidentelles par la police (et parfois par des coroners), mais que les membres de la famille ou de la collectivité jugent douteuses.

22 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Irene Goodwin, directrice, Prévention de la violence et de la sécurité, Association des femmes autochtones du Canada).

23 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 25 avril 2013 (Lisa Hitch, avocate-conseil, Section de la famille, des enfants et des adolescents, ministère de la Justice).

24 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Irene Goodwin, directrice, Prévention de la violence et de la sécurité, Association des femmes autochtones du Canada).

disparues²⁵». La perte de ses femmes se répercute ainsi sur nombres d'enfants qui doivent aujourd'hui vivre avec cette absence.

Sur les 582 cas recensés, 39 % se sont produits après 2000, tandis que 17 % se sont produits dans les années 1990. Des accusations d'homicides ont été portées dans 53 % des cas seulement. Autrement dit, presque la moitié des cas d'homicides répertoriés ne sont pas résolus. Il s'agit d'un taux de classement faible comparativement à la moyenne canadienne. Selon les données provenant de l'Enquête sur les homicides de 2010, 75 % des cas d'homicides venus à l'attention de la police ont été résolus²⁶.

L'absence de progrès dans les enquêtes de disparition accroît les souffrances des familles qui espèrent encore des nouvelles. Voici les propos qu'a tenus Charlene Belleau de l'APN en ce qui a trait à l'impact du faible taux de résolution sur les familles des victimes :

Dans la plupart des cas, les auteurs présumés de ces crimes sont toujours en liberté, car la police n'a pas réussi à élucider ces affaires, alors les familles continuent à vivre le traumatisme d'avoir perdu leur fille²⁷.

Les recherches réalisées grâce à l'initiative Sœurs par l'esprit nous apprennent par ailleurs que sur les 261 cas répertoriés où des accusations criminelles ont été portées, 23 % des femmes et des filles ont été tuées par un partenaire actuel ou ancien et 6 % par un membre de la famille. Environ 17 % de ces femmes et de ces filles ont été tuées par une connaissance et 16 % par un étranger. Enfin, dans la moitié des cas pour lesquels des renseignements étaient disponibles (149 cas), les femmes et les filles disparues n'étaient pas impliquées dans le milieu de la prostitution²⁸.

L'AFAC continue de colliger des renseignements sur les nouveaux cas de meurtres et de disparition. Il lui est toutefois difficile de recueillir des données fiables et de procéder aux enquêtes nécessaires pour clarifier les circonstances des disparitions et des décès et s'assurer de l'identité autochtone de la victime lorsque cette dernière n'a pas été établie. En mars 2013, l'AFAC estimait le nombre de cas de femmes et de filles autochtones portées disparues ou assassinées à 668. Lors de sa comparution le 30 janvier 2014, une représentante du Human Rights Watch Canada, Liesl Gernholtz, a noté ce qui suit à propos du nombre de femmes et de filles autochtones portées disparues et assassinées :

Des recherches récemment publiées indiquent que le nombre de femmes autochtones disparues et assassinées dans tout le Canada pourrait dépasser 800 personnes, mais

25 *Ibid.*

26 Pour être classé dans la catégorie « homicide résolu », la police a soit déposé ou recommandé le dépôt d'accusation ou encore le suspect s'est suicidé ou est décédé autrement que par suicide. Tina Hotton Mahony, [L'homicide au Canada, 2010](#), *Juristat*, Statistique Canada, n° de catalogue 85-002-X, 2011.

27 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (Charlene Belleau, Assemblée des Premières Nations).

28 Un résumé des faits saillants du rapport de 2010 de l'AFAC intitulé *Ce que leurs histoires nous disent* se trouve dans un document de travail provisoire qui a pour titre [Cadre juridique visant la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones](#), approuvé en novembre 2013 par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique pour faciliter le dialogue permanent avec les organisations et les groupes autochtones, ainsi qu'avec les autres partenaires. .

les efforts de collecte de données complètes sont entravés par le fait qu'il n'existe pas actuellement de précédent pour la collecte standardisée de données ethniques par les forces de police au Canada²⁹.

Plusieurs témoins ont réclamé la mise sur pied d'une enquête publique indépendante sur la question des femmes autochtones assassinées ou portées disparues au Canada, ajoutant ainsi leurs voix à celles des dirigeants des organisations autochtones nationales, des premiers ministres et leaders des provinces et territoires et de plusieurs organisations internationales³⁰.

Les témoins ont prêté plusieurs objectifs à l'enquête indépendante publique désirée, y compris :

- Permettre aux proches des victimes de se faire entendre et aux collectivités autochtones d'entamer le chemin de la réconciliation;
- Sensibiliser le public canadien aux causes profondes du problème de la violence envers les femmes et les filles autochtones;
- Souscrire à l'élaboration d'un plan d'action national coordonné pour s'attaquer à cette violence et ses causes;
- Établir des repères pour l'évaluation des initiatives qui visent à éradiquer la violence dirigée contre les femmes et les filles autochtones du Canada.

D'autres témoins, dont le Pauktuutit Inuit Women of Canada, estiment pour leur part que les besoins des collectivités autochtones sont trop criants pour dépenser de l'argent pour la création d'une telle commission, estimant qu'il serait préférable d'utiliser cet argent pour financer des services et des programmes dans les collectivités.

Chaque jour, j'entends des histoires à propos de filles violées et battues. J'ai bien dit « chaque jour ». Au lieu de dépenser des millions de dollars pour tenir des audiences au cours des prochaines années, le gouvernement devrait nous aider dès aujourd'hui en nous écoutant et en accordant davantage de fonds aux services de police pour qu'ils puissent s'attaquer au problème de violence, de disparition et de meurtre.

Nous avons besoin de fonds et de ressources pour élaborer des programmes de sensibilisation dans les écoles et les réserves à propos de la violence, des disparitions et des meurtres. Certaines de ces victimes venaient d'une réserve. Leur grand rêve, c'est d'étudier, mais elles tombent sous l'emprise d'un proxénète, puis on apprend dans le journal qu'elles ont été assassinées.

29 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Liesl Gertholtz, directrice exécutive, Secteur des droits des femmes, Human Rights Watch Canada).

30 La mise sur pied d'une enquête publique indépendante pour faire la lumière sur le meurtre et la disparition de nombreuses femmes et filles autochtones au Canada a été recommandée dans plusieurs rapports internationaux, notamment Amnistie internationale (Amnistie internationale Canada. [On a volé la vie de nos sœurs](#), consulté le 28 février 2011. (en anglais seulement)) et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies (Observations finales du Comité : Canada, CEDAW/C/CAN/CO/7, 7 novembre 2008.).

Je demande que les femmes et les enfants soient protégés contre la violence et qu'on trouve les responsables de cette violence et de ces meurtres. Le gouvernement et les services de police doivent prendre les mesures pour que justice soit faite aux victimes et que la violence soit éradiquée³¹.

C. NÉCESSITÉ DE COLLIGER DES DONNÉES SUR LES INCIDENTS DE VIOLENCE DIRIGÉE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES

Après la fin de l'initiative Sœurs par l'esprit, en 2010, des fonds ont été consacrés par le biais des initiatives Du constat aux actes et Du constat aux actes II, dont l'objet consistait à mettre à profit l'information recueillie grâce à Sœurs par l'esprit et à aider les collectivités à lutter contre les causes profondes de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Un certain nombre de témoins ont critiqué la décision de cesser le financement de Sœurs par l'esprit³².

Dans son budget de 2010, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'une base de données nationale pour les personnes portées disparues et les restes non identifiés au sein du nouveau Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Malgré les avantages évidents découlant de la mise en œuvre d'une telle base de données pour l'élucidation des affaires de disparition et de meurtre, des témoins ont dit craindre que cette banque de données ne tienne pas suffisamment compte de l'identité autochtone des victimes. Les représentants de l'AFAC ont souligné sur ce point qu'il existe « des lacunes importantes dans la façon dont la GRC recueille l'information sur l'identité autochtone des victimes, ce qui en fait une piètre source d'information³³ ».

Tel que l'a noté une représentante de Statistique Canada, Lynn Barr-Telford, les policiers ne colligent pas souvent de données portant sur l'identité autochtone en raison de la difficulté opérationnelle d'établir avec certitude l'origine d'une victime et des désaccords entre les dispositions législatives relatives à la protection de la vie privée et les politiques des administrations policières. La représentante chargée du Programme des services policiers à Statistique Canada, Rebecca Kong, a aussi parlé de la réticence qu'on les autochtones de partager cette information avec la police, soulignant :

Cela suppose en partie d'obtenir l'appui de la collectivité et de mener des campagnes de relations publiques et de sensibilisation pour expliquer aux peuples autochtones les avantages de fournir ces données.

Les problèmes liés à la collecte de données sur l'identité autochtone des victimes auprès des services de police ne datent pas d'hier. De 2001 à 2010, Statistique Canada a collaboré avec des partenaires du milieu policier et des ministères des quatre coins du

31 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 juin 2013 (Marie Sutherland, à titre personnel). M^{me} Sutherland travaille pour le Native Women's Transition Centre et auprès de groupes à risque.

32 Vu que les disparitions ne constituent pas en soi des infractions visées par le *Code criminel*, Statistique Canada ne recueille pas d'information à ce sujet.

33 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Irene Goodwin, directrice, Prévention de la violence et de la sécurité, Association des femmes autochtones du Canada).

pays pour essayer d'améliorer l'information. Nous avons tenté de mettre en œuvre des recommandations. Nous avons tenu des consultations avec des collectivités en Saskatchewan. Au bout du compte, il y avait toujours des problèmes liés aux politiques internes des services de police concernant la transmission des données et des préoccupations quant à la qualité de l'information issue de l'identification visuelle. On était aussi préoccupé de la collecte de données proprement dite et de la possibilité qu'on ne pose pas toujours cette question³⁴.

Cette absence de données fiables concernant l'identité autochtone des victimes inquiète plusieurs des témoins que nous avons rencontrés. Ces témoins sont d'avis que les policiers devraient colliger systématiquement des informations concernant l'identité autochtone des victimes et auteurs présumés afin de nous renseigner sur l'expérience des femmes et des filles autochtones avec le système de justice et de nous aider à trouver des solutions qui répondent à leurs besoins. La directrice générale de l'organisme Ending Violence Association of British Columbia, Tracy Porteous, a noté lors de sa comparution : « Nous devons avoir ces renseignements si nous envisageons d'élaborer des politiques publiques appropriées et utiles³⁵. » Dans la même veine, le chef national de l'APN, Shawn A-in-chut Atleo, nous a dit : « Les services de police doivent travailler ensemble pour produire des chiffres vérifiables sur les incidents de violence contre des femmes et des filles autochtones, de sorte qu'on puisse mesurer les progrès³⁶. »

34 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 2 mai 2013 (Rebecca Kong, chef, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada).

35 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Tracy Porteous, directrice générale, Ending Violence Association de la Colombie-Britannique).

36 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (chef national Shawn A-in-chut Atleo, Assemblée des Premières Nations).

CHAPITRE TROIS — LES CAUSES PROFONDES DE LA VIOLENCE ET LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Le présent chapitre porte sur les facteurs qui rendent les femmes et les filles autochtones plus vulnérables à la violence. Mais surtout, il indique ce qui doit être fait pour mettre fin à cette violence.

Les causes profondes de la violence contre les femmes et les filles autochtones sont variées, complexes et étroitement liées. Une bonne partie des facteurs que le Comité a entendus ont déjà été mis en lumière dans d'autres rapports : la violence familiale, la traite de personnes, la toxicomanie, la prostitution, la pauvreté, le manque de logement et les mauvaises conditions de vie, le manque de services de prévention tels que des services de santé mentale, et les séquelles durables laissées par les pensionnats indiens. En fait, tout au long de l'étude, les témoins ont souligné que la violence contre les femmes autochtones était loin d'être un problème méconnu. Certains ont affirmé que les recherches avaient révélé tout ce qui pouvait être appris sur le sujet³⁷. Bien que nous n'analyserons pas en profondeur les facteurs sociaux et historiques qui rendent les femmes autochtones plus vulnérables à la violence, il convient de souligner certains facteurs clés.

La prévention de la violence contre les femmes et les filles autochtones exige de prendre conscience de ces causes profondes et de conjuguer les efforts destinés à les résoudre. Pour cela, il faut l'engagement et la détermination des Autochtones et des non-Autochtones, comme l'a fait remarquer le commissaire adjoint Kevin Brosseau, de la GRC :

[L]es causes profondes [...] qui mènent à la violence sont complexes et touchent à divers secteurs et [...] il est nécessaire que nous travaillions côte à côte et main dans la main pour les régler³⁸.

A. L'HÉRITAGE DES PENSIONNATS INDIENS

L'héritage des pensionnats indiens ainsi que le retrait massif des enfants autochtones de leurs familles par le système de protection de l'enfance, dans les années 1960, ont provoqué la rupture des liens familiaux et communautaires chez de nombreux Autochtones. Cette rupture est la source de problèmes divers, dont la violence et la toxicomanie. Plusieurs personnes en ont fait état dans leur témoignage :

Même si je n'ai moi-même pas fréquenté de pensionnat, que ma génération n'est pas passée par là, je dois vous dire avec tristesse que nous sommes toujours touchés par ce

37 La Pacific Association of First Nations Women, Ending Violence Association of British Columbia et le BC Women's Hospital and Health Centre ont produit un rapport sur le sujet, intitulé [Researched to Death: B.C. Aboriginal Women and Violence](#), rapport final, parrainé par le ministère des Services communautaires de la Colombie-Britannique et le ministre responsable des Aînés et de la Condition féminine, 9 septembre 2005 (en anglais seulement).

38 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 juin 2013 (commandant, Division D).

qui s'est passé là-bas. Je ne vous raconterai pas mon histoire personnelle, mais cela fait partie de l'histoire de tout le monde au Canada, de toutes les femmes autochtones, métisses ou inuites de notre génération, puisque nous souffrons toujours des conséquences de cette époque³⁹.

Je crois que les histoires que vous allez entendre aujourd'hui découlent directement de la façon dont le pays a traité les Autochtones dès le départ. L'effet domino des pensionnats, de l'éclatement de nos familles ont eu des répercussions phénoménales sur nous tous⁴⁰.

B. LA PAUVRETÉ ET LE MANQUE DE LOGEMENT

Si certaines collectivités des Premières Nations profitent du développement économique, de nombreuses autres sont affligées par la pauvreté. Par exemple, Mary Teegee, directrice générale, Aide à l'enfance et à la famille, Carrier Sekani Family Services, a parlé de sa collectivité du Nord de la Colombie-Britannique, où le taux de chômage atteint 90 %. Elle a ajouté : « Nous savons que c'est une cause première de la violence ». Jeffrey Cyr, directeur général de l'Association nationale des centres d'amitié, a indiqué, pour sa part :

[L]a pauvreté et l'exclusion sociale chez les Autochtones vivant dans les villes canadiennes sont des problèmes très graves qui ont des répercussions sur la vie quotidienne de milliers d'enfants, de jeunes et de mères de familles monoparentales [...] De surcroît, la pauvreté et l'exclusion sont liées à la violence qui sévit dans nos collectivités⁴¹.

Diane Redsky a aussi discuté du lien entre la pauvreté et la violence lors de sa comparution, soulignant :

Comme vous le savez, il existe une corrélation importante entre la pauvreté et la violence faite aux femmes. Chez les femmes autochtones, c'est-à-dire les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites, le taux de pauvreté est de 36 %. C'est un taux beaucoup plus élevé que la moyenne de 9 % chez l'ensemble des Canadiens⁴².

Le niveau élevé de pauvreté, jumelé au problème du logement, limite les options offertes aux femmes victimes de violence. Il arrive que des femmes soient forcées de rester avec un conjoint violent parce qu'elles n'ont nulle part où aller. Le Comité a appris que certaines femmes qui quittent leur collectivité ou un ménage où règne la violence finissent par échouer dans l'itinérance ou le commerce du sexe. Irene Goodwin, de l'AFAC, a rappelé à cet égard :

39 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Michèle Audette, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).

40 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 9 décembre 2013 (Connie Greyeyes, à titre personnel).

41 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (Jeffrey Cyr, directeur général, Association nationale des centres d'amitié).

42 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 février 2014 (Diane Redsky, directrice de projet, Groupe de travail sur la traite des femmes et des filles au Canada, Fondation canadienne des femmes).

[B]eaucoup de difficultés socio-économiques peuvent compromettre leur sécurité et leur bien-être et accroître leur risque d'être victimes d'exploitation sexuelle, de la traite de personnes ou d'actes violents qui pourraient causer leur disparition ou leur mort⁴³.

Dans la même veine, Marie Sutherland a noté ce qui suit :

Elles ont vécu des situations de violence dans la réserve, où aucune aide ne leur est offerte; elles choisissent donc de partir pour trouver un endroit sécuritaire. Elles rencontrent un homme qui est très gentil avec elles. Peu de temps après, elles consomment des drogues, de l'alcool, elles sont violées et battues⁴⁴.

Le Comité a appris que la *Loi sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux*, qui est entrée en vigueur en décembre 2013, aura pour effet de renforcer les droits et les mesures de protection dont jouissent les femmes autochtones en cas de conflit familial. Mary Ellen Turpel-Lafond, représentante de Representative for Children and Youth pour la Colombie-Britannique, a fait remarquer :

Quand cette loi — qui s'est longtemps fait attendre — a été promulguée en décembre, j'ai vraiment eu l'impression qu'elle créerait un nouveau recours ou qu'elle clarifierait un recours, c'est-à-dire une ordonnance conservatoire pouvant être obtenue en vertu de la loi et exécutée sur une réserve afin de permettre aux femmes et aux enfants de demeurer dans leur maison, même s'ils ne sont pas, par exemple, titulaires d'un certificat de possession de la propriété ou d'un billet de location délivré par le système de gestion des terres des réserves de la *Loi sur les Indiens*. Cette loi [est] importante⁴⁵.

C. LE RACISME

Le racisme contribue à rendre les femmes autochtones vulnérables à la violence. Il se fait sentir dans la prestation des services qui sont censés les aider; il se fait sentir — de façon intentionnelle ou non — dans les mentalités et les attentes des fournisseurs de services; et il se fait sentir dans la réaction des collectivités aux incidents violents.

Des témoins ont dépeint la dure réalité d'une société qui minimise l'expérience des femmes autochtones assassinées et disparues :

Deux filles sont portées disparues depuis 2008; elles n'ont toujours pas été retrouvées. Il y a deux ans, nous avons perdu un petit bébé lion dans la réserve. Nous avons une équipe de recherche. Nous avons des policiers. Nous avons des hélicoptères. Nous avons des gardes-chasses. Nous avons de tout, mais lorsque deux humains ont été portés disparus, nous n'avons rien. Il n'y avait pas de chiens, pas d'équipe de

43 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Irene Goodwin, directrice, Prévention de la violence et Sécurité, Association des femmes autochtones du Canada).

44 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 juin 2013 (Marie Sutherland, à titre personnel).

45 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 février 2014 (Mary Ellen Turpel-Lafond (représentante, Colombie-Britannique, Representative for Children and Youth)).

recherche, pas de policiers, pas de médias. Que faisons-nous lorsque cela survient?
À qui nous adressons-nous⁴⁶?

En deux occasions séparées, en 1994, deux jeunes autochtones de 15 ans, Roxanna Thiara et Alishia Germaine, ont été trouvées assassinées à Prince George. Le corps d'une troisième jeune autochtone de 15 ans, Ramona Wilson, disparue la même année, a été trouvé à Smithers, dans le centre de la Colombie-Britannique, en avril 1995. Ce n'est qu'en 2002, après la disparition d'une femme non-autochtone de 26 ans, Nicola Hoar, pendant qu'elle faisait du stop le long de la route qui relie Prince George à Smithers, que tous les médias du Canada se sont intéressés à cette histoire. Le nom de cette jeune femme a été inscrit à la liste des meurtres irrésolus et des autres disparitions le long de ce qu'on a appelé l'Autoroute des pleurs. Mais qu'en est-il des autres jeunes filles autochtones⁴⁷?

Des témoins ont laissé entendre que les familles ne sont parfois pas prises au sérieux en raison de stéréotypes de nature raciale. Il en résulte de la méfiance entre les Autochtones et les responsables des services de soutien. Décrivant l'expérience que sa famille a vécue après avoir signalé la disparition de sa mère Marie Jean Saint Saveur, en 1987, en Alberta, Lorna Martin, a dit au Comité :

Une des premières questions qu'a posées la GRC à ma sœur était de savoir si elle [ma mère] buvait. Arlene ne pouvait pas le nier. Elle n'a pas menti; elle a dit que oui. L'agent a ajouté : « Ces gens-là, ils se paient une cuite pendant deux ou trois jours et ensuite ils reviennent. » [...] Lorsqu'on est rongé par l'anxiété, lorsqu'on a mal, c'est comme un coup de pied dans le ventre ou à la tête lorsqu'on demande de l'aide et qu'on se fait répondre de la sorte. Dès cet instant, toutes les possibilités de se faire confiance, toutes les lignes de communication sont... Il y a tout de suite un obstacle. Il n'y a pas d'aide à recevoir là. Les agents ont dit que notre mère était une Indienne saoule⁴⁸.

Certains témoins ont dit que, selon eux, la présence d'un racisme latent explique pourquoi si peu est fait pour régler le niveau élevé de violence dont sont victimes les femmes autochtones :

[J]e dirai que le racisme est toujours un fléau dans notre société. Il est toujours responsable, en grande partie, de l'inaction à laquelle nous sommes tous confrontés en ce moment. Je crois que nous avons hérité d'une tradition de violence et de racisme qui vient de la colonisation et des pensionnats indiens, car ces façons de penser existent toujours aujourd'hui. En tant que travailleuse de première ligne depuis plus de 30 ans, je peux affirmer que je constate encore que mes sœurs des Premières Nations sont traitées différemment et avec moins de respect qu'elles le méritent⁴⁹.

Le Comité est d'avis que nous avons tous la responsabilité de prendre conscience des attitudes racistes qui continuent de rendre les femmes et les filles autochtones plus vulnérables à la violence, et de lutter contre de telles attitudes.

46 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 juin 2013 (Bridget Tolley, cofondatrice, Familles des sœurs par l'esprit).

47 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Michèle Audette, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).

48 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 9 décembre 2013 (Lorna Martin, à titre personnel).

49 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Tracy Porteous, Ending Violence Association de la Colombie-Britannique).

D. SYSTÈMES ET SERVICES DONT SONT PRIVÉES LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES

Des témoins ont dit au Comité que :

- les services adaptés culturellement aux femmes autochtones en milieu urbain sont insuffisants;
- bien que davantage marginalisées, de nombreuses Autochtones vivent dans des collectivités rurales et éloignées où il n'y a pas de services;
- des personnes sont laissées pour compte à cause d'obstacles liés aux sphères de compétence des différentes administrations;
- marqués collectivement par le régime de pensionnats, les Autochtones éprouvent une grande méfiance à l'égard des organismes de protection de l'enfance et des forces de l'ordre.

Pour ces raisons, les femmes et les filles autochtones pourraient ne pas bénéficier des services de prévention que justifierait leur grande vulnérabilité à la violence.

Les conclusions du Comité concordent avec celles qui sont exposées dans certains documents au sujet des systèmes et des services dont sont privées les femmes et les filles autochtones, d'où leur vulnérabilité accrue à la violence. Les membres du Comité et les témoins sont d'avis que la situation est bien connue et qu'elle a été largement signalée. Par exemple, on sait fort bien que des services de prévention sont nécessaires. En 2011, le gouvernement de la Colombie-Britannique a produit un document qui résume les principaux thèmes traités dans la littérature au sujet des causes profondes et de la vulnérabilité conduisant à la violence envers les femmes autochtones. Il y est indiqué :

À cause de l'absence de services communautaires adaptés à la culture, en particulier dans les collectivités rurales et éloignées, les femmes ont du mal à s'extirper de relations violentes et à chercher l'aide nécessaire pour se rétablir ainsi que pour acquérir de l'indépendance. Les hommes violents subissent tout autant le même manque de ressources et de services de soutien que leurs victimes. La méfiance envers les organismes de protection de l'enfance et envers le système de justice fait que les femmes autochtones hésitent à signaler les cas de violence familiale et à recourir aux services juridiques. Au manque de services s'ajoute le manque d'intégration et de coordination entre les bailleurs de fonds et les fournisseurs de services. Dans la littérature, on attire l'attention sur les aspects complexes des divers champs de compétence qui empêchent la prestation de services intégrés⁵⁰.

Des témoins ont fait état du manque de coordination des services entre les différents ordres de gouvernement. Ils ont rappelé au Comité le principe de Jordan, adopté à l'unanimité par la Chambre des communes en 2007. Nommé en mémoire de Jordan River

50 Colombie-Britannique, ministère des Services aux citoyens, [Stopping Violence Against Aboriginal Women: A Summary of Root Causes, Vulnerabilities and Recommendations](#), Knowledge and Information Services, Office of the Chief Information Officer, Colombie-Britannique, 23 février 2011. [traduction]

Anderson, décédé pendant que les gouvernements argumentaient à savoir lequel devrait payer les frais de soins à domicile, ce principe fait en sorte que « les enfants des Premières Nations reçoivent sans tarder les services de santé et sociaux dont ils ont besoin, et ce, en dépit des mésententes entre les gouvernements fédéral et provincial au sujet du financement des soins⁵¹ ». Au sujet de l'application du principe de Jordan, la représentante des enfants et des jeunes de la Colombie-Britannique, a dit au Comité :

[...] sur le terrain, ce principe tient plus de la théorie que de la pratique. Les filles se retrouvent souvent dans une situation où tout le monde a apparemment une responsabilité, mais personne n'est là pour intervenir. Il faut que les gens prennent leurs responsabilités⁵².

Le Comité a reçu des éléments d'information convaincants au sujet de la nécessité d'investir dans les services offerts aux enfants autochtones et de combler les lacunes dans le système de protection de l'enfance. Cindy Blackstock, directrice, First Nations Child and Family Caring Society of Canada, a rappelé au Comité ce qui suit :

L'éducation et les services de protection de l'enfance sont de compétence provinciale, mais les 163 000 enfants des Premières Nations relèvent de la compétence directe du gouvernement fédéral⁵³.»

Le Comité a appris que, à de nombreux égards, le système de protection de l'enfance des Premières Nations ne remplissait pas sa mission et continuait de rendre les enfants des Premières Nations plus vulnérables. On nous a dit, entre autres,

- Les services de protection de l'enfance des Premières Nations sont sous-financés comparativement aux services équivalents offerts dans les provinces.
- Il arrive que des femmes se privent de services de soutien (par exemple appeler la police, aller dans un refuge) de crainte de voir leurs enfants appréhendés.
- Les jeunes femmes qui ont reçu des soins dans le système de protection de l'enfance risquent davantage d'adopter des comportements à risque, qui les exposent à la violence.
- Il arrive souvent que des enfants soient pris en charge par les services à l'enfance et à la famille non pas parce qu'ils sont victimes de violence, mais plutôt parce que leurs familles sont impuissantes à subvenir à leurs besoins de base, par exemple leur offrir un logement adéquat.

51 Colombie-Britannique, représentante des enfants et des jeunes, *Lost in the Shadows: How a Lack of Help Meant a Loss of Hope for One First Nations Girl*, février 2014. [traduction]

52 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 février 2014 (Mary Ellen Turpel-Lafond, représentante, Colombie-Britannique, Representative for Children and Youth).

53 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 février 2013 (Cindy Blackstock, directrice générale, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada).

On a dit au Comité que : « Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a considérablement augmenté le financement pour les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations au cours des 16 dernières années — ce financement est passé de 193 millions de dollars durant l'exercice 1996-1997 à environ 618 millions de dollars durant celui de 2012–2013⁵⁴. »

Par ailleurs, d'autres fonds sont affectés à une approche axée sur la prévention pour la protection de l'enfance, qui est mise en œuvre dans six provinces. Le Comité a appris qu'« [e]n vertu des six cadres de travail tripartites actuels, un financement annuel supplémentaire de plus de 100 millions de dollars sera consacré à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie⁵⁵ ».

Malgré cette augmentation, les Premières Nations soutiennent qu'elles n'ont toujours pas le niveau de financement qui leur permettra d'accomplir le travail de prévention, lequel est un aspect fondamental des régimes provinciaux de protection de l'enfance.

E. SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET PRÉVENTION

L'accès à une éducation primaire et secondaire de qualité et à un milieu d'apprentissage sûr est un autre facteur clé qui, de l'avis des témoins, renforce la capacité des collectivités autochtones de prévenir la violence contre les femmes et les filles. M^{me} Turpel-Lafond s'est réjouie, à ce sujet, des investissements en éducation prévus par le budget de 2014 :

Il ne fait aucun doute que l'investissement en éducation [du budget de 2014] est très important, et à mesure que ce dossier progresse à l'échelon fédéral, il faudrait qu'on puisse en arriver à une entente globale et instaurer un instrument législatif par l'entremise du Parlement du Canada, afin de nous permettre d'établir une assise plus solide à cet égard et assurer une meilleure reddition de comptes sur les résultats, particulièrement au sujet des filles. Je crois que cela sera formidable et que cet investissement substantiel ne s'est que trop fait attendre. Tout le monde accueillera cette initiative à bras ouverts⁵⁶.

Quand il est question d'éducation et de prévention, il importe d'établir une distinction entre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones par des membres de leurs collectivités et la violence qui leur est infligée par des étrangers. L'une nécessite des mesures d'éducation et de sensibilisation au sein des collectivités autochtones, tandis que l'autre exige des mesures d'éducation et de sensibilisation accrue dans la collectivité en général. Toutes ces mesures sont nécessaires.

54 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 2 mai 2013 (Françoise Ducros, sous-ministre adjointe, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien).

55 *Ibid.*

56 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 février 2014 (Mary Ellen Turpel-Lafond (représentante, Colombie-Britannique, Representative for Children and Youth)).

1. Sensibilisation et éducation dans la collectivité en général

Nous avons vu de quelle façon le racisme a pour effet d'accroître la vulnérabilité des femmes autochtones à la violence. Au début du présent chapitre, nous avons expliqué que la violence envers les femmes autochtones ne soulève pas autant d'indignation dans la population que la violence exercée envers les femmes non autochtones. C'est pourquoi des mesures de sensibilisation et d'éducation doivent être orientées vers la collectivité non autochtone et vers la collectivité autochtone, sinon les femmes autochtones continueront de passer inaperçues et d'être vulnérables à la violence. Il faut que les Canadiens saisissent mieux la réalité des Autochtones, prennent sur eux d'améliorer les relations avec leurs voisins autochtones et en viennent à comprendre de quelle façon ils sont plus exposés à la violence à cause d'idées préconçues. Il faut donc mettre en œuvre davantage de programmes et de services adaptés à la culture dans nos collectivités; il faut également que les fournisseurs de services reçoivent une formation qui tient compte des facettes culturelles. Le Comité a appris qu'il existe des outils créés à cet effet. Par exemple, l'AFAC a élaboré un guide des ressources communautaires afin de sensibiliser la population à la problématique :

Un large éventail de personnes utilisent certainement ces outils et ces ressources. Lorsque nous avons rédigé nos rapports et que nous avons examiné le nombre de personnes qui s'en servaient, nous avons été surpris par les différentes utilisations. Par exemple, la GRC utilise ces outils et ces ressources pour former leurs cadets, et il y a aussi des éducateurs — c'est-à-dire des enseignants au secondaire et dans les écoles publiques — qui utilisent ces ressources pour informer leurs élèves, en particulier dans le domaine des études autochtones. Les services aux victimes utilisent également ces outils. Tout le monde les utilise de façon différente. Il s'agit donc d'une énorme ressource qui offre beaucoup de contenu supplémentaire⁵⁷.

Des témoins ont également dit au Comité que les hommes ont un rôle important à jouer dans la prévention de la violence envers les femmes. Les collectivités autochtones jouent un rôle prépondérant en préconisant l'adoption d'une approche globale en matière de lutte contre la violence, une approche qui, par exemple, fait participer les hommes à la recherche de solutions. Tracy Porteous, directrice générale, Ending Violence Association de la Colombie-Britannique, a exposé une pratique exemplaire selon laquelle des hommes sensibilisent d'autres hommes au préjudice de la violence :

Ce programme, « Be More Than a Bystander: Break the Silence on Violence Against Women », c'est-à-dire « Soyez plus qu'un simple témoin : rompez le silence qui entoure la violence à l'égard des femmes », demande aux joueurs de football des Lions de la C.-B. de parler aux jeunes hommes dans les écoles secondaires de la province. Ils font aussi des messages d'intérêt public en notre nom à la télévision et à la radio pour convaincre la grande majorité des hommes qui ne commettent pas d'actes de violence de commencer à parler à ceux qui le font. Après 31 années dans le domaine, c'est mon programme préféré. Les femmes peuvent parler à des groupes jusqu'à en tomber

57 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 mai 2013 (Irene Goodwin, directrice, Prévention de la violence et de la sécurité, Association des femmes autochtones du Canada).

d'épuisement, comme nombre d'entre nous l'ont fait, mais les hommes n'écoutent pas les femmes. Ils écoutent les hommes⁵⁸.

2. Sensibilisation et éducation dans les collectivités autochtones

Le Comité a appris que, dans certaines collectivités autochtones, on accepte l'idée que la violence faite aux femmes est normale et fait partie de la vie; des efforts s'imposent pour changer cette mentalité tant chez les hommes que chez les femmes. Des témoins ont dit au Comité :

Autrefois, on acceptait que les femmes soient traitées de la sorte, qu'elles fassent l'objet de maltraitances physiques et de sévices sexuels et tout ce qui vient avec. Dans ma collectivité, on avait adopté l'attitude voulant que la faute incombait aux femmes. C'est là un des éléments essentiels sur lequel doivent travailler toutes les collectivités⁵⁹.

Parmi les facteurs de risque qui ont été cernés, il y a la normalisation continue de la violence, qu'il s'agisse de la violence sexuelle envers les enfants, de la violence familiale ou simplement de la violence en général. C'est quelque chose de banal. Les gens grandissent en considérant que cela fait partie de la vie. Par conséquent, il est facile d'adopter le rôle de victime ou d'agresseurs⁶⁰.

On a également fait savoir au Comité qu'il importe que les activités de sensibilisation et d'éducation des Autochtones soient conçues par des Autochtones :

En tant que femmes au sein de nos collectivités, c'est à nous de voir à ce que les comportements changent et pour y arriver, il faut beaucoup de programmes de prévention, beaucoup d'éducation, mais c'est nous qui prenons l'initiative, nous les femmes de la collectivité⁶¹.

Il existe un certain nombre de pratiques prometteuses établies un peu partout au pays pour lutter contre la violence faite aux femmes autochtones, mais il reste tant à faire pour épauler les femmes et les hommes autochtones dans leur travail de sensibilisation, d'éducation et de prévention.

Les collectivités autochtones reconnaissent le rôle qu'elles jouent et elles prennent des mesures. Deux programmes particuliers de centres d'amitié abordent la violence faite aux femmes autochtones. D'une part, il y a la Moosehide Campaign. Dans le cadre de cette campagne, les hommes portent un petit carré de cuir d'orignal qui symbolise leur engagement à lutter contre la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones⁶².

58 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Tracy Porteous, Ending Violence Association de la Colombie-Britannique).

59 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 21 novembre 2013 (Burma Bushie, cofondatrice, Community Holistic Circle Healing, Hollow Water First Nation).

60 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 13 juin 2013 (Jamie Crozier, coordonnatrice, Caribou Child and Youth Centre).

61 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 21 novembre 2013 (Burma Bushie, cofondatrice, Community Holistic Circle Healing, Hollow Water First Nation).

62 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (Jeffrey Cyr, directeur général, Association nationale des centres d'amitié).

Exemples de pratiques exemplaires concernant l'éducation et la sensibilisation à la violence

- L'Alberta First Nations Regional Board for Family Violence Prevention offre un exemple de prévention et de partenariat. Cet organisme gère les fonds accordés aux projets de prévention par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour trois régions visées par des traités et il a créé des partenariats avec d'autres organismes en organisant une série de rencontres avec des jeunes pour...
- La Lac La Ronge Indian Child and Family Services Agency, en Saskatchewan, exécute un vaste programme dans quatre écoles secondaires. Ce programme fait appel aux étudiants, aux enseignants, aux parents et aux collectivités pour réduire la violence et les comportements à risque.
- La Nation naskapi de Kawawachikamach du Québec met actuellement en œuvre un projet de prévention fondé sur plusieurs approches. Il offre des ateliers et des tribunes radiophoniques d'éducation et de sensibilisation familiale dans la collectivité, des cours sur le rôle parental, une formation sur l'intimidation à l'intention des enseignants et du personnel des écoles, des ateliers destinés aux enfants de parents alcooliques, ainsi que des séances en groupes pour les personnes alcooliques.

F. NÉCESSITÉ D'APPUYER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS

Les familles que nous avons rencontrées ont révélé des lacunes importantes dans l'offre et la prestation des services d'assistance de première ligne. Les histoires qu'ils nous ont racontées nous montrent que plusieurs des victimes n'ont tout simplement pas eu accès aux services dont elles avaient besoin. Pour plusieurs de ces femmes, les services de première ligne n'ont pas su répondre de façon appropriée à la violence dont elles étaient victimes aux mains de leur partenaire. D'autres souffrant de toxicomanie n'auraient pas eu accès aux traitements de désintoxication dont elles avaient besoin dans un temps opportun.

Étant donné les mouvements fréquents de plusieurs femmes et filles autochtones entre les réserves et les centres urbains, des témoins nous ont également dit qu'il est nécessaire d'investir davantage de ressources financières et humaines afin d'assurer une continuité des programmes et des services susceptibles de leur venir en aide⁶³.

Des témoins ont convenu qu'il faut renforcer les capacités des collectivités autochtones.

63 IWFA, 1^{re} session 41^e législature, *Témoignages*, 13 juin 2013 (Mary Teegee, directrice générale, Aide à l'enfance et à la famille, Carrier Sekani Family Services).

Pratiques prometteuses au chapitre de la prévention

- Les programmes et les services qui fonctionnent sont souvent le fruit d'une vision collective. Une approche prometteuse qui a été présentée au Comité est le modèle de réseau mis en œuvre à Prince Albert, en Saskatchewan. Ce programme, dirigé par le chef de police de la localité, établit des liens entre les fournisseurs de divers services, incluant les services de santé et de services sociaux de même que le système d'éducation, afin d'aider les personnes vulnérables qui viennent en contact avec la police. Lorsqu'un policier est appelé à intervenir auprès d'une personne vulnérable, le cas est soumis à l'équipe interdisciplinaire qui a pour mandat de mettre en œuvre une réponse qui regroupe l'ensemble des services considérés nécessaires afin d'aider la personne à se sortir de sa situation. Le modèle permet ainsi d'assurer l'interaction entre les forces policières, les services sociaux, les services de santé et d'éducation de façon à ce que les personnes en besoin reçoivent les services et le soutien appropriés.

Ceux qui administrent des programmes et des services dans les réserves ont également fait valoir la nécessité de prévoir un financement permanent et à long terme pour les initiatives communautaires d'importance.

Il a été dit au Comité que l'application de solutions fructueuses exige la coordination des efforts de la collectivité et des différents ordres de gouvernement. C'est ce qu'a expliqué Charlene Belleau, de l'Assemblée des Premières Nations, dans son témoignage :

Quant au processus de guérison que nous avons établi dans notre collectivité pour surmonter ces agressions et cette violence [...] Si nous voulons réussir le travail qui doit être mené au chapitre de la violence faite aux femmes, certes, il faut commencer dans nos propres collectivités, mais il faut aussi travailler en étroite collaboration avec les différentes administrations provinciales et fédérales⁶⁴.

Le Comité a entendu parler des possibilités de financement offertes par les différentes administrations pour enrayer la violence faite aux femmes et pour assurer la sécurité publique des collectivités. Par exemple :

- Condition féminine Canada offre un programme de subventions et de contributions, d'une valeur annuelle de 19 millions de dollars, qui œuvre principalement auprès d'organismes sans but lucratif au pays pour financer des projets communautaires.
- Depuis 2010, Sécurité publique Canada administre un programme qui vise l'élaboration, en collaboration avec les collectivités autochtones, de plans de sécurité communautaire adaptés aux besoins propres à chaque

64 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (Charlene Belleau, Assemblée des Premières Nations).

collectivité. Le budget de 2010 avait octroyé 5,7 millions de dollars sur cinq ans pour mettre en œuvre les plans de sécurité au moyen d'ententes de contribution. « En général, les ententes couvrent les coûts liés à la présence d'un coordonnateur dans la collectivité, et permettent de financer des activités de formation et de mobilisation⁶⁵. » La plupart des ententes prévoient des montants allant de 45 000 \$ à 50 000 \$. En mai 2013, le Comité a appris que Sécurité publique Canada avait achevé seulement un plan de sécurité communautaire, et que cinq autres étaient en cours d'élaboration. Des activités de mobilisation communautaire avaient été effectuées dans 25 collectivités autochtones et 190 personnes avaient été formées pour travailler comme intervenants ou champions communautaires dans leur collectivité⁶⁶. Vu que les collectivités sont les mieux placées pour établir les priorités en vue de faire des changements réels et qu'elles sont au cœur de l'élaboration de ces plans de sécurité communautaire, des témoins ont dit souhaiter que le ministère investisse davantage de ressources afin qu'un plus grand nombre de collectivités puissent profiter de ce programme. Le budget de 2014 prévoit 25 millions de dollars sur cinq ans débutant en 2015-2016 afin poursuivre les initiatives lancées dans le budget de 2010, y compris le programme pour l'élaboration des plans de sécurité communautaire.

- Dans son budget de 2012, le gouvernement a consacré 175 millions de dollars sur deux ans au financement de propositions visant des partenariats novateurs formés entre les Premières Nations, les provinces et le gouvernement fédéral afin d'améliorer l'éducation de la maternelle à la 12^e année sur les réserves et de soutenir la prestation de services d'éducation (maternelle à 12^e année) de 2^e et 3^e niveaux sur les réserves. Par ailleurs, dans les fonds de 1,9 milliard de dollars consacrés par le budget de 2014 à l'éducation de la maternelle à la 12^e année sur les réserves, on prévoit également accorder, à compter de 2015-2016, une somme de 160 millions sur quatre ans à ces types de proposition.

Les représentants fédéraux reconnaissent que ces possibilités de financement peuvent être difficiles à saisir. Les témoignages, dont celui de Linda Savoie de Condition féminine Canada, confirment qu'il serait souhaitable de revoir les programmes afin de faciliter la tâche des collectivités :

Je dirais qu'en ce moment, il est probablement difficile pour les communautés de savoir à qui s'adresser. Il est très important qu'au sein de la famille fédérale, les agences et ministères communiquent bien l'information concernant ce qui se passe et qui peut faire

65 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 2 mai 2013 (Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la sécurité de la population et des partenariats, Sécurité publique Canada).

66 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 2 mai 2013 (Kimberly Lavoie, directrice, Division des politiques correctionnelles autochtones, Sécurité publique Canada).

quoi. Même si nous faisons de grands pas, il y a certainement place à l'amélioration pour ce qui est de la coordination et de la complémentarité⁶⁷.

À l'instar de plusieurs témoins, M^{me} Savoie a aussi insisté sur le fait que l'élimination de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones est une responsabilité partagée. D'où la nécessité de faire appel aux efforts d'autres ordres de gouvernement, des peuples autochtones, de la société civile et d'autres parties intéressées.

67 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 23 mai 2013 (Linda Savoie, directrice générale, Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales, Condition féminine Canada).

CHAPITRE QUATRE — PROTECTION OFFERTE AUX VICTIMES DE VIOLENCE ET APPUI AUX FAMILLES DES VICTIMES

Comme il est indiqué au chapitre trois, une multitude de facteurs rendent les Autochtones, spécialement les femmes et les jeunes filles, plus vulnérables à la violence. Les témoignages ont fait ressortir la nécessité d'agir sur les facteurs qui rendent ces femmes vulnérables à la violence par des interventions ciblées et la mise en place d'un système de protection sociale, au moins équivalent à celui en place pour le reste de la population canadienne. Cependant, puisqu'aucun système n'est infaillible, assurer la protection juste et équitable des femmes et des filles autochtones contre la violence nous oblige également à travailler simultanément à la mise en œuvre d'une réponse appropriée lorsqu'un incident de violence est rapporté. Le présent chapitre s'intéresse donc aux ressources et services appelés à intervenir après coup, soit lorsqu'un acte de violence ou une disparition est signalé.

Tout au long de l'étude, des témoins ont soulevé des lacunes importantes dans la protection offerte aux femmes et filles autochtones victimes de violence. De façon générale, les témoignages montrent que les femmes autochtones qui tentent de fuir une situation de violence, particulièrement celles qui habitent les réserves ou les collectivités rurales ou éloignées, font face à des obstacles de tailles : absence ou insuffisance de services d'urgence et d'accompagnement, rapports souvent difficiles avec la police et crainte réelle qu'un signalement aux autorités n'entraîne la perte de la garde de leurs enfants. Les témoignages exposent également des lacunes sérieuses en ce qui a trait à la communication de services de police avec les familles de femmes et de filles disparues ou assassinées.

A. OBSTACLES À LA PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCE

De nombreuses collectivités autochtones, particulièrement les collectivités des Premières Nations et les collectivités rurales ou éloignées, sont mal équipées pour intervenir auprès des femmes et des filles qui sont victimes de violence. L'absence d'une présence policière continue, la pénurie de refuges et de logement transitoires pour accueillir les femmes violentées et leurs enfants et des ressources limitées pour assurer leur protection à plus ou moins long terme comptent parmi les défis quotidiens auxquels sont confrontées plusieurs de ces collectivités. Dans bien des cas, les services d'urgence sont sous-financés et ne couvrent pas les besoins à tout moment du jour ou de la nuit.

Les témoignages ont montré qu'il existe des inégalités importantes au Canada en ce qui a trait à l'accès à des refuges d'urgence et des logements transitoires. Plusieurs femmes autochtones qui habitent les réserves et les collectivités rurales et éloignées n'ont pas accès à un lieu sécuritaire en cas de besoin. Voici ce qu'a noté la présidente de l'AFAC, Michelle Audette, à en ce qui a trait à la situation qui prévaut dans les réserves des Premières Nations.

Comment se fait-il, alors que nous dénombrons 633 collectivités des Premières Nations, qu'il n'y ait, dans tout le Canada, que [41] foyers où des femmes et des enfants peuvent trouver refuge⁶⁸? Sans parler des logements destinés à un hébergement temporaire pour les femmes en situation de crise, qui n'existent tout simplement pas. Il y a le foyer d'accueil, où vous pouvez aller vous abriter, mais ensuite, aucun endroit où entreprendre le processus de guérison, et rien qui aide à l'habilitation des femmes⁶⁹.

L'accès aux maisons d'hébergement d'urgence et aux logements transitoires est aussi très limité pour les femmes qui résident dans les collectivités inuites. La directrice générale de l'association Pauktuutit, Tracy O'Hearn, a informé le Comité que plus de 70% des collectivités inuites n'ont pas de refuge pour accueillir les femmes et les enfants victimes de violence. Le Nunavik, par exemple, compte trois refuges pour 14 villages. Une situation troublante, selon M^{me} O'Hearn, compte tenu de la gravité et de l'étendue de la violence familiale : « La violence familiale continue d'être le problème le plus important dans les collectivités inuites⁷⁰ ».

Des témoins ont par ailleurs soutenu que des inégalités sont remarquées en ce qui a trait au financement des maisons d'hébergement situées dans les réserves des Premières Nations. Devant le Comité, Anita Olsen Harper, conseillère du National Aboriginal Circle Against Family Violence, a fait valoir que le: « financement octroyé à certains refuges dans les réserves représente la moitié de celui offert aux refuges pour femmes de la population générale ou financés par le gouvernement provincial⁷¹ ».

Les besoins sont criants et de nombreux témoins ont dit souhaiter que le gouvernement investisse davantage dans ce secteur de façon à ce que toutes les femmes et les jeunes filles victimes de violence puissent obtenir la protection et le soutien dont elles ont besoin en temps opportun. Les témoins ont demandé d'agir sur deux fronts. D'une part, il faut de toute urgence augmenter le nombre de refuges et de logements transitoires dans les réserves et les collectivités rurales et éloignées du Canada. D'autre part, il nous faut augmenter le financement de ceux déjà existants. Voici ce qu'a noté le chef Shawn A-in-chut Atleo à propos des investissements souhaités pour les Premières Nations :

Il faut immédiatement accroître les investissements touchant les services de première ligne et les refuges dans les réserves et dans les régions rurales, pour que chaque

68 En 2013, 41 refuges pour femmes violentées étaient recensés dans les réserves du Canada selon le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada.

69 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 21 novembre 2013 (Michèle Audette, présidente, Association des femmes autochtones du Canada).

70 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Tracy O'Hearn, directrice générale, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

71 IWFA, 2^e session 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013, (Anita Olsen Harper, conseillère, National Aboriginal Circle Against Family Violence). Mentionnons par ailleurs que le financement offert pour les refuges d'urgence par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, dans le cadre de son Programme pour la prévention de la violence familiale, n'est disponible qu'aux Autochtones vivant dans les réserves. La majorité des collectivités autochtones des territoires n'ont pas accès au financement.

femme et fille des Premières Nations qui est victime de violence ait accès à un soutien immédiat⁷².

Les témoignages montrent également que le fait qu'il n'y ait pas de présence policière continue dans plusieurs collectivités autochtones prive les femmes et les filles autochtones victimes de violence d'une forme de protection, ce qui les rend encore plus vulnérables. Ce défi a été soulevé par nombre de témoins, dont le chef John Domm du service de police de Rama, en Ontario.

À cause [...] de l'absence de présence policière, on ne fait pas respecter la loi. Vous avez le sentiment qu'il est impossible de faire respecter la loi. Vous avez le sentiment de ne pas être en sécurité. Même si vous voulez signaler un incident, à qui le signaler? Si vous le signalez, qui sera là pour vous protéger? Qui sera là pour vous aider? Et pas seulement pour les premières heures ou le premier jour, mais aussi le lendemain, le surlendemain et la semaine suivante⁷³.

Comme l'ont montré les témoignages, les ressources financières et humaines des services de police chargés d'assurer la protection des membres des collectivités autochtones, que ce soit un service de police des Premières Nations, la GRC ou un corps de police provinciale, sont largement insuffisantes. Les témoins ont exhorté tous les ordres de gouvernement d'augmenter le financement alloué à ce service. Il serait par ailleurs avantageux, selon le chef John Domm que tous les services de police autochtones puissent se doter d'un poste spécialisé dans les interventions auprès des femmes et des filles victimes de violence.

Le financement des services policiers dans les collectivités inuites et de Premières Nations est un enjeu important pour plusieurs collectivités. À la lumière des témoignages entendus, le problème est particulièrement criant en ce qui a trait aux services de police autogérés des Premières Nations du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN). Le PSPPN est un programme national de police qui s'adresse aux collectivités inuites et des Premières Nations. Il existe actuellement deux principaux types d'ententes de services de police en vertu du PSPPN, à savoir :

- les ententes sur les services de police autogérés selon lesquelles une collectivité gère son propre service de police conformément aux lois et aux règlements provinciaux; et

72 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (chef national Shawn A-in-chut Atleo, Assemblée des Premières Nations).

73 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 28 novembre 2013 (chef John Domm, Service de police de Rama).

- les ententes communautaires tripartites, dans le cadre desquelles un contingent d'agents professionnels d'un service de police en place, habituellement la GRC, assurent des services de police dans une collectivité inuite ou des Premières Nations⁷⁴.

Le financement du PSPPN est assuré selon une formule de partage des coûts de 52 % pour le fédéral et de 48 % pour le provincial. Le PSPPN ne vise pas à remplacer les services de police normalement assurés par la province ou le territoire, il vise plutôt à offrir aux collectivités inuites et des Premières Nations situées dans des réserves des services de police professionnels, efficaces et adaptés à leur culture. Les évaluations du PSPPN sont généralement positives.

D'autres ont noté que les niveaux de financement du PSPPN sont nettement insuffisants, compte tenu, notamment des conditions géographiques et socioéconomiques de nombreuses collectivités inuites et des Premières Nations. On a aussi dit au Comité que les services de police des Premières Nations doivent recevoir l'appui et les fonds nécessaires pour assurer un service qui soit comparable à celui offert au reste de la population canadienne.

B. SIGNALEMENT D'UN INCIDENT DE VIOLENCE OU D'UNE DISPARITION

La GRC m'avait traumatisée à l'époque où je buvais. Les policiers m'ont fait mal. Ils ne m'ont pas protégée. Chaque fois que j'avais affaire à eux, tout ce qu'ils faisaient quand je m'emportais, c'était de me jeter en prison ou de me battre.⁷⁵

J'ai vécu une vie difficile. J'ai été victime de viol et de viol collectif. J'ai été battue. Je suis allée à la police, mais on ne m'a pas prise au sérieux. Je me revois à l'hôpital, avec la lèvre fendue, un œil au beurre noir, sachant très bien qui était le coupable; je le dénonce à la police, mais on me dit que l'alcool est un facteur, que nous étions probablement saouls. Je ne peux pas vous dire l'effet que cela a sur une personne, après l'avoir entendu autant de fois.⁷⁶

Tout au long de l'étude, le Comité a entendu des témoignages bouleversants et probants de familles de victimes, de femmes et de représentants d'organismes qui tendent à démontrer que la police ne prend pas toujours au sérieux les incidents de violence impliquant des Autochtones. Plusieurs témoins ont également déploré les commentaires haineux et racistes qui accompagnent certaines interventions policières; des commentaires qui nuisent grandement à l'établissement d'une relation de confiance entre la police et les peuples autochtones.

74 Dans le cadre des ententes communautaires tripartites, on s'attend à ce que les collectivités inuites ou des Premières Nations établissent et maintiennent un groupe consultatif communautaire. Ce groupe permet d'assurer la liaison et d'entretenir un dialogue entre la collectivité et le service de police. Il aide aussi à définir les objectifs, priorités, stratégies et projets en matière de services de police.

75 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 9 décembre 2013 (Lisa Big John, à titre personnel).

76 *Ibid.* (Connie Greyeyes, à titre personnel).

Des témoins ont indiqué au Comité que des corps policiers transmettent aux services de police des Premières Nations les pratiques exemplaires qu'ils appliquent dans les cas d'enquête portant sur une disparition. En Ontario, la formation sur ce type d'enquête qui est offerte à la Police provinciale de l'Ontario est également proposée à tous les partenaires du secteur policier des Premières Nations. Les organisations policières qui ont comparu devant le Comité ne savaient pas si le taux de résolution de cas de disparitions ou de meurtres d'Autochtones était différent de celui que l'on peut observer au sein de la population générale.

La plupart des familles de victimes que nous avons rencontrées ont le sentiment d'avoir été traitées injustement par la police. Elles ont aussi l'impression que ces derniers n'ont pas déployé tous les efforts nécessaires pour élucider la disparition ou le meurtre de leur proche. Dans bien des cas, la police n'aurait pas pris au sérieux le signalement. Les extraits de témoignages qui suivent témoignent de l'injustice ressentie par de nombreuses familles devant le traitement qu'elles ont subi.

Lorsque ma sœur a disparu, on a signalé sa disparition, mais cela a pris 10 jours avant même que son dossier ne soit examiné. Mon autre sœur, Tina, s'est fait dire qu'elle était probablement quelque part par-là; c'est ce que la police nous a dit, qu'ils n'allaient pas faire quoi que ce soit pour l'instant, qu'elle réapparaîtrait, comme elle l'avait toujours fait. Ma sœur a été exploitée à un très jeune âge. Elle a eu recours à la drogue pour y faire face. Claudette n'était pas du genre à ne pas donner de nouvelles à sa famille. Elle appelait toujours quelqu'un par téléphone. Elle était très proche de ma sœur Tina et restait chez elle très souvent, mais Tina n'avait pas eu de ses nouvelles. On a signalé sa disparition et 10 jours plus tard... Uniquement parce que nous avons commencé à insister auprès de la police, ils ont commencé à examiner son dossier⁷⁷.

Le soir où j'ai signalé la disparition de Denise, un agent a eu le culot de dire à un autre agent, et ce, devant Glen et moi: « Elle est probablement au centre-ville en train de faire ce qu'elle a à faire pour obtenir sa prochaine dose⁷⁸ ».

Le deuxième soir où elle avait disparu, ma sœur a dit: « Ma fille n'est pas le genre de personne à sortir et à se prostituer, à se soûler, à être indisciplinée et à disparaître — pas ma fille. » Sa fille allait à l'université. Personne n'a cru ma sœur. La GRC lui a dit: « Oh non, quelle audace, elle ne pense qu'à elle. » Si l'un de vos enfants disparaissait [...] on connaît suffisamment bien une fille ou un fils pour savoir si elle va rentrer à la maison ou non. On le sait. Nous connaissons tous nos enfants et ce dont ils sont capables. Ma sœur savait que sa fille n'était pas le genre de fille à découcher. Comme par hasard, quatre ans plus tard, la GRC a fait une annonce et a trouvé qui a assassiné ma nièce. Ils ont trouvé son assassin parce que c'est lui qui s'est dénoncé. Il se vantait de toute la haine qu'il portait au peuple autochtone⁷⁹.

Un thème qui est revenu souvent dans les témoignages reçus par le Comité concerne l'inaction des policiers dans les incidents de violence impliquant des femmes autochtones. Carole Brazeau, coordonnatrice nationale du National Aboriginal Circle Against Family Violence, a noté ce que suit à cet égard :

77 *Ibid.* (Bernadette Smith, à titre personnel).

78 *Ibid.* (Amy Miller, à titre personnel).

79 *Ibid.* (Brenda Bignell, à titre personnel).

Le rôle de la police, c'est de servir et de protéger les gens, je crois. Lorsque des femmes qui se trouvent en situation de violence familiale lui téléphonent, il est important que la police intervienne. C'est un acte criminel qui est posé. Certains directeurs de refuge nous ont dit qu'il y a des collectivités où la police n'intervient pas. Il serait important qu'elle intervienne.⁸⁰

Enfin, quoique le Comité n'ait reçu aucune donnée précise concernant les peines imposées dans les cas de violence faite aux femmes autochtones, certains ont dit être indignés des peines légères imposées aux délinquants qui agressent ces femmes.

Six mois avant l'assassinat de Denise, j'avais, à grand-peine, tiré ma plus jeune fille de la même situation. L'homme lui avait donné un coup de bâton de baseball en pleine figure. On a dû lui reconstruire entièrement le visage et elle a subi une lésion au cerveau. L'homme a été emprisonné pendant trois mois — c'est tout, trois mois.⁸¹

Les juges et la police négocient les plaidoyers. Mais est-ce qu'ils pensent aux familles, à ceux qui souffrent? C'est nous qui souffrons aujourd'hui. C'est nous. Nous portons cela tous les jours. La douleur est là lorsque nous nous endormons et elle est toujours là lorsque nous nous réveillons le matin.⁸²

C. AMÉLIORER LES ENQUÊTES POLICIÈRES

Une commission d'enquête a été mise sur pied en Colombie-Britannique à la suite de la condamnation de Robert Pickton pour le meurtre de six femmes. Cette commission d'enquête provinciale sur les femmes disparues avait pour mandat d'établir les raisons pour lesquelles les services de police de Vancouver et la GRC n'ont pas réussi à arrêter plus tôt ce tueur en série, malgré les nombreux cas de disparitions signalés dans le quartier Downtown Eastside entre 1997 et 2002. Dans son rapport, déposé en novembre 2012, Wally Oppal, chargé de présider la Commission, a soulevé plusieurs lacunes en ce qui a trait aux traitements de cette affaire, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des dépositions et le suivi des signalements, les stratégies d'enquête de la police, le partage de renseignements entre les services de police, le manque de formation et de sensibilisation culturelle des agents et l'échec des mécanismes d'examen internes et de responsabilité externes.

Le Comité a entendu un nombre limité de témoignages relativement à l'état des enquêtes policières visant à élucider les meurtres et les disparitions des femmes et filles autochtones. Cela dit, plusieurs des familles rencontrées ont dénoncé la lenteur des enquêtes policières concernant leur proche. Une des familles rencontrées estime que certaines preuves qui auraient peut-être permis de retrouver l'être cher sont disparues parce que les services policiers n'ont pas réagi promptement.

80 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 5 décembre 2013 (Carole Brazeau, coordonnatrice nationale de projet, National Aboriginal Circle Against Family Violence).

81 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 9 décembre 2013 (Amy Miller, à titre personnel).

82 *Ibid.* (Brenda Osborne, à titre personnel).

Dans son rapport intitulé *Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'Initiative Sœurs par l'esprit*, l'AFAC soutient, à l'instar de la Commission d'enquête provinciale sur les femmes disparues, que le chevauchement des compétences en matière de services de police aurait entravé la résolution efficace de certaines enquêtes.

[L]'AFAC a constaté que le flou et le chevauchement qui caractérisent les secteurs de compétence de la GRC, des Premières Nations et des services de police municipaux et provinciaux ont entravé la résolution efficace de certains cas. Les membres des familles ont raconté des histoires de conflit de compétences lorsqu'ils tentaient de déclarer la disparition d'un être cher ailleurs que dans leur communauté de résidence. Par exemple, un service de police dit que le rapport doit être fait dans la ville où la personne est disparue, tandis que l'autre maintient que le rapport devrait être fait dans la communauté où réside la personne disparue. Les questions de compétence comme celle-là constituent un obstacle énorme pour les familles et les connaissances qui veulent signaler la disparition d'un proche, mais c'est un obstacle aussi à l'enquête sur le cas.⁸³.

Pour rendre plus efficaces les enquêtes policières qui visent à élucider les meurtres et les disparitions des femmes et des filles autochtones, des témoins ont recommandé l'élaboration de normes et de protocoles sur la manière dont les corps de police doivent répondre à des cas de femmes et de filles portées disparues ou assassinées. Ces normes et protocoles devraient prévoir la mise sur pied rapide d'enquêtes multipartites afin d'améliorer la collaboration entre les services de police. Les protocoles devraient comprendre, selon l'organisme Human Right Watch, des mécanismes de surveillance chargés de faire le suivi de toute enquête policière sur une femme ou une fille autochtone disparue ou assassinée à partir du moment où un tel incident est signalé. Il faudrait par ailleurs établir des objectifs pour examiner la réponse policière aux cas de femmes et filles autochtones disparues et assassinées à intervalles réguliers afin de compiler et rendre public un rapport sur les meilleures pratiques et les leçons apprises⁸⁴. C'est un point important pour les familles. Comme l'a fait remarquer Westley Flett :

Une de mes sœurs a disparu il y a quatre ans déjà. Il est difficile de ne pas savoir si elle est encore vivante, question que nous nous posons au quotidien⁸⁵.

Les témoins ont aussi insisté sur l'importance d'améliorer la formation des agents de police sur l'histoire, les conditions et le mode de vie des peuples autochtones afin d'intervenir de manière pertinente avec eux. Cette formation obligatoire doit s'adresser aux nouvelles recrues et au personnel déjà en place. Le chef John Domm du service de police de Rama estime que la formation des policiers doit mettre un accent particulier sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones⁸⁶. Plusieurs témoins estiment par

83 Association des femmes autochtones du Canada, [Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de recherche de l'Initiative Sœurs par l'esprit](#), 2010, p. 42.

84 Human Rights Watch, mémoire présenté au Comité, 13 février 2014.

85 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 9 décembre 2013 (Westley Flett, à titre personnel).

86 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 28 novembre 2013 (chef John Domm, Service de police de Rama).

ailleurs que pour être efficace, la formation doit être développée en collaboration avec les organisations autochtones et de défense des droits de la personne⁸⁷.

Lors de sa comparution, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Susan O'Sullivan a exhorté le gouvernement de créer une banque de données génétiques sur les personnes disparues — une recommandation qui se trouve également dans le rapport de la Commission d'enquête provinciale sur les personnes disparues de la Colombie-Britannique. Le budget fédéral de 2014 propose la création de cette banque de données. Ce répertoire national de l'ADN des personnes disparues viendra compléter les travaux en cours au Centre national pour les personnes disparues et les restes non identifiés de la GRC. Le financement annoncé servira aussi à appuyer les corps policiers et les coroners qui soumettent des prélèvements de restes non identifiés et des effets personnels appartenant à des personnes portées disparues et à faciliter la comparaison des profils d'ADN ainsi recueillis avec ceux d'échantillons provenant de la Banque Nationale de données génétiques. Le Comité espère que la création de cette banque apportera réconfort et paix d'esprit aux proches des personnes disparues.

D. RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE DU SYSTÈME DE JUSTICE

Le traitement des plaintes est un aspect important de la relation entre la police et les peuples autochtones. Pendant l'étude, des témoins ont raconté avoir été victimes d'inconduite et de mauvais traitements de la part de policiers. Le Comité a également échangé avec des représentants de l'organisme Human Rights Watch qui a publié, en février 2013, un rapport intitulé, *Ceux qui nous emmènent — Abus policiers et lacune dans la protection des femmes et filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique, Canada*. Dans son rapport, l'organisme documente des cas allégués de violations des droits de femmes et de filles autochtones dans le nord de la Colombie-Britannique. L'organisme signale notamment les problèmes suivants : sous protection des filles et des femmes autochtones; omission d'enquêter rapidement sur certains signalements; abus policiers et lacunes en ce qui a trait à la reddition de comptes.

Le 15 mai 2013, en réponse aux allégations troublantes présentées dans ce rapport, le président de la Commission des plaintes du public contre la GRC a initié une enquête d'intérêt public relativement à la conduite des membres de la GRC qui exercent leurs fonctions dans le nord de la Colombie-Britannique⁸⁸. Cette enquête indépendante était toujours en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

Des témoins ont dit qu'il était nécessaire d'améliorer la responsabilisation des forces policières face aux collectivités qu'elles servent. L'organisme Human Rights Watch a réclamé une plus grande responsabilisation de la police par le biais notamment d'enquêtes civiles indépendantes sur les allégations d'inconduite grave de la part des

87 Voir entre autres, Human Rights Watch, mémoire présenté au Comité, 13 février 2014.

88 L'information se trouve sur le site Internet de la Commission des plaintes du public contre la GRC sous la rubrique « [enquêtes en cours](#) ».

agents de police⁸⁹. Tracy O’Hearn a quant à elle préconisé la création d’un ombudsman chargé de surveiller ceux qui travaillent dans le domaine de l’application de la loi et de la justice. Cet ombudsman serait responsable, notamment de rendre compte à la population des questions et des préoccupations liées au racisme et à d’autres problèmes systémiques⁹⁰.

E. AMÉLIORER LE SOUTIEN AUX FAMILLES DES VICTIMES

Nous vivons avec cette douleur tous les jours. Nous portons notre douleur et notre souffrance comme les autres, mais il n’y a personne là pour nous...⁹¹

Lorsque je vois une autre mère, un autre enfant, un autre frère, un autre fils porté disparu ou assassiné ici au Canada, il me semble que tout le monde se fiche des gens comme nous à la peau foncée. Tout le monde s’en fiche⁹².

Ces extraits des témoignages de Brenda Osborne, mère de Claudette Osborne, disparue au Manitoba en juillet 2008, et de Susan Martin, mère de Terrie Anne Dauphinais, assassinée le 29 avril 2002 à Calgary, mettent en lumière un sentiment partagé par plusieurs des familles que nous avons rencontrées. Les proches de ses femmes disparues se sentent abandonnés et ont l’impression que personne ne se soucie de la disparition des femmes et des filles autochtones au Canada.

Les familles de ses femmes veulent être entendues. Elles souhaitent que la population canadienne connaisse l’histoire de leur proche disparue. Elles veulent aussi être informées de l’avancement des enquêtes policières et recevoir un soutien financier et psychologique tout au long de l’épreuve.

Le Comité a entendu des témoignages illustrant le manque de respect de la part de certains agents de police dans leurs échanges avec les familles des victimes. Il ne faut pas se surprendre que des gens perdent confiance dans la police quand ils se heurtent à ce genre de traitement.

Un jour, ma femme a appelé la police à Winnipeg. Un des agents au bout du fil lui a dit qu’il ne gérait pas une garderie. Elle pleurait, elle voulait savoir pourquoi personne ne pouvait nous aider. Nous n’y avons pas pensé pendant un certain temps, nous étions simplement sous le choc. Nous avons recommencé à téléphoner à la GRC à Winnipeg pour leur demander de l’aide, des renseignements. On ne faisait que nous mettre en attente. Nous n’avons jamais obtenu de réponses. C’est pourquoi nous avons décidé de parcourir les rues, de poser toutes ces affiches, d’en parler aux gens.⁹³

89 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 30 janvier 2014 (Liesl Gerntholtz directrice exécutive, Secteur des droits des femmes, Human Rights Watch Canada).

90 IWFA, 1^{re} session, 41^e législature, *Témoignages*, 6 juin 2013 (Katharine Irgaut, gestionnaire, Prévention de la violence, Pauktuutit Inuit Women of Canada).

91 IWFA, 2^e session, 41^e législature, *Témoignages*, 9 décembre 2013 (Brenda Osborne, à titre personnel).

92 *Ibid.* (Susan Martin, à titre personnel).

93 *Ibid.* (Westley Flett, à titre personnel).

Nous appelions constamment pour voir s'il y avait des mises à jour sur le dossier de Claudette. On ne cherchait pas à obtenir des renseignements sur le dossier, car nous savons que la police ne peut pas divulguer ces renseignements. Ce que nous voulions, c'était une responsabilité de leur part, qu'ils nous disent qu'ils effectuaient des recherches actives pour la trouver. Ensuite la communication s'est détériorée et nous avons dû faire intervenir le chef de la Première Nation de Claudette pour qu'ils viennent faciliter le dialogue entre la police et nous.⁹⁴

Des témoins ont avancé des recommandations pour améliorer la communication des services de police avec les familles des victimes. Tous s'entendent pour dire qu'il nous faut mieux former les policiers qui sont chargés de communiquer avec les familles.

Il faut aussi former les policiers qui s'occupent des familles pour qu'ils ne disent pas, eh bien votre fille était une prostituée.⁹⁵

Il nous faut aussi créer des postes d'agents de liaison qui auraient pour mandat de communiquer avec les familles des victimes et d'établir des politiques et des pratiques claires en ce qui concerne la transmission d'informations aux familles des personnes disparues ou assassinées.

Enfin, des témoins ont aussi proposé la création d'un fonds destiné à aider les familles qui ont des dépenses liées à la perte d'un être cher. Ce fonds pourrait servir, notamment à rembourser les montants encourus pour le soutien psychologique nécessaire pour composer avec la disparition d'un proche.

Le budget de 2014 donne son appui à la mise en œuvre de la Déclaration canadienne des droits des victimes et au répertoire de données génétiques sur les personnes disparues. Selon les informations présentées dans le Budget, la Déclaration « servira à défendre les victimes et les aidera à mieux se faire entendre au sein du système de justice pénale et du système correctionnel⁹⁶ ». La Déclaration offrira des ressources en lignes qui permettront aux victimes d'accéder, entre autres aux programmes et services fédéraux à l'intention des victimes d'actes criminels. Pour ce qui est du répertoire, qui permettra la comparaison des profils génétiques, il apportera réconfort et paix d'esprit aux familles de personnes disparues.

Le Comité encourage toutes les initiatives qui visent à améliorer l'appui aux victimes d'infractions criminelles. Il espère que la Charte prendra en considération l'expérience spécifique des victimes autochtones.

94 *Ibid.* (Bernadette Smith, à titre personnel).

95 *Ibid.* (Susan Martin, à titre personnel).

96 Ministère des Finances, Canada, [Sur la voie de l'équilibre : Créer des emplois et des opportunités – Le Plan d'action économique de 2014](#), 11 février 2014.

CHAPITRE CINQ — LES MESURES À PRENDRE : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Comité spécial était chargé de tenir des audiences sur le problème crucial des disparitions et des assassinats de femmes et de filles autochtones et de proposer des remèdes aux causes fondamentales de la violence faite aux femmes autochtones.

Les témoignages et la documentation font ressortir la nécessité de mettre en place des solutions qui ont les caractéristiques suivantes pour contrer le problème de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones:

- il est essentiel d'assurer une participation active des femmes dans l'élaboration des solutions;
- les solutions doivent être globales;
- il est essentiel que les programmes et les services puissent être culturellement et géographiquement adaptés;
- les solutions doivent être conçues et offertes à l'échelle communautaire — il nous faut aider les collectivités à se doter des outils dont elles ont besoin pour trouver leurs propres solutions.

Le Comité reconnaît que, pour lutter efficacement contre la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones, il faut un partenariat fondé sur le respect et l'engagement, qui réunit les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les municipalités ainsi que les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Pour ces raisons, le Comité recommande :

Campagne de sensibilisation

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral apprenne par le biais des témoignages des familles de femmes et de filles autochtones portées disparues et assassinées, et qu'il travaille avec les provinces, les territoires et les municipalités en vue de mettre sur pied une campagne de sensibilisation et de prévention axée sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones au Canada.

Soutien pour la famille des victimes

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral continue à renforcer le système de justice pénale pour veiller, entre autres à ce que les récidivistes violents purgent des peines suffisantes.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral maintienne son engagement à élaborer la Déclaration canadienne des droits des victimes, qui prévoira des initiatives visant à rendre le système de justice pénale mieux adapté aux besoins des victimes, par exemple en les tenant mieux informées et en leur assurant un statut, un accès et un soutien adéquats tout au long du processus.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral mette sur pied un répertoire national de données génétiques sur les personnes disparues.

Soutien aux collectivités

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral continue d'appuyer l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans les réserves, puisqu'il s'agit d'un outil important pour combattre les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones.

Recommandation 6

Que le gouvernement fédéral continue d'appuyer les programmes et les mesures législatives qui permettent aux collectivités autochtones d'intervenir face à la violence.

Recommandation 7

Que le gouvernement fédéral examine les options possibles en vue d'éliminer la pauvreté, qui constitue une cause profonde de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, grâce à l'habilitation des populations autochtones au moyen de possibilités de développement économique, de formation professionnelle et de perfectionnement des compétences.

Recommandation 8

Que le gouvernement fédéral s'assure de la participation des collectivités des Premières Nations à la détermination de moyens d'améliorer le soutien qu'offrent aux victimes de violence les refuges et les services de première ligne dans les réserves.

Recommandation 9

Que le gouvernement fédéral appuie les services de garde d'enfants provinciaux, territoriaux et des Premières Nations dans leurs responsabilités visant à assurer une prestation de services efficace et responsable.

Services de police

Recommandation 10

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux, examine la possibilité de recueillir des données sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones en tenant compte de la variable de l'ethnicité.

Recommandation 11

Que le gouvernement fédéral s'assure de la participation des collectivités autochtones et des gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux à l'examen des options visant à améliorer les procédures dans les services de police en vue de faciliter les enquêtes multipartites.

Recommandation 12

Que le gouvernement fédéral encourage les organisations autochtones, le Collège canadien de police et les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux à améliorer la formation des policiers, notamment la formation continue, de façon à favoriser chez eux une meilleure compréhension et une plus grande sensibilisation relativement aux différences culturelles.

Violence à l'égard des femmes et des filles

Recommandation 13

Que le gouvernement fédéral continue à prendre des mesures adéquates en vue de limiter la traite des personnes et de réduire la violence et les préjudices associés à la prostitution.

Autres mesures de soutien

Recommandation 14

Que, dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation du public à la toxicomanie, le gouvernement mette l'accent sur le soutien aux collectivités autochtones.

Recommandation 15

Que le gouvernement fédéral examine des possibilités de mieux incorporer les pratiques exemplaires aux programmes et services actuellement offerts aux femmes et aux filles autochtones.

Passer à l'action

Recommandation 16

Que le gouvernement fédéral mette en œuvre toutes les recommandations énoncées ci-dessus dans le cadre d'un plan d'action coordonné.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Campagne de sensibilisation

Recommandation 1

Que le gouvernement fédéral apprenne par le biais des témoignages des familles de femmes et de filles autochtones portées disparues et assassinées, et qu'il travaille avec les provinces, les territoires et les municipalités en vue de mettre sur pied une campagne de sensibilisation et de prévention axée sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones au Canada.

Soutien pour la famille des victimes

Recommandation 2

Que le gouvernement fédéral continue à renforcer le système de justice pénale pour veiller, entre autres à ce que les récidivistes violents purgent des peines suffisantes.

Recommandation 3

Que le gouvernement fédéral maintienne son engagement à élaborer la Déclaration canadienne des droits des victimes, qui prévoira des initiatives visant à rendre le système de justice pénale mieux adapté aux besoins des victimes, par exemple en les tenant mieux informées et en leur assurant un statut, un accès et un soutien adéquats tout au long du processus.

Recommandation 4

Que le gouvernement fédéral mette sur pied un répertoire national de données génétiques sur les personnes disparues.

Soutien aux communautés

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral continue d'appuyer l'éducation de la maternelle à la 12^e année dans les réserves, puisqu'il s'agit d'un outil important pour combattre les causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones.

Recommandation 6

Que le gouvernement fédéral continue d'appuyer les programmes et les mesures législatives qui permettent aux communautés autochtones d'intervenir face à la violence.

Recommandation 7

Que le gouvernement fédéral examine les options possibles en vue d'éliminer la pauvreté, qui constitue une cause profonde de la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones, grâce à l'habilitation des populations autochtones au moyen de possibilités de développement économique, de formation professionnelle et de perfectionnement des compétences.

Recommandation 8

Que le gouvernement fédéral s'assure de la participation des communautés des Premières Nations à la détermination de moyens d'améliorer le soutien qu'offrent aux victimes de violence les refuges et les services de première ligne dans les réserves.

Recommandation 9

Que le gouvernement fédéral appuie les services de garde d'enfants provinciaux, territoriaux et des Premières Nations dans leurs responsabilités visant à assurer une prestation de services efficace et responsable.

Services de police

Recommandation 10

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux, examine la possibilité de recueillir des données sur la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones en tenant compte de la variable de l'ethnicité.

Recommandation 11

Que le gouvernement fédéral s'assure de la participation des communautés autochtones et des gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux à l'examen des options visant à améliorer les procédures dans les services de police en vue de faciliter les enquêtes multipartites.

Recommandation 12

Que le gouvernement fédéral encourage les organisations autochtones, le Collège canadien de police et les gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux à améliorer la formation des policiers, notamment la formation continue, de façon à favoriser chez eux une meilleure compréhension et une plus grande sensibilisation relativement aux différences culturelles.

Violence à l'égard des femmes et des filles

Recommandation 13

Que le gouvernement fédéral continue à prendre des mesures adéquates en vue de limiter la traite des personnes et de réduire la violence et les préjudices associés à la prostitution.

Autres mesures de soutien

Recommandation 14

Que, dans la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation du public à la toxicomanie, le gouvernement mette l'accent sur le soutien aux communautés autochtones.

Recommandation 15

Que le gouvernement fédéral examine des possibilités de mieux incorporer les pratiques exemplaires aux programmes et services actuellement offerts aux femmes et aux filles autochtones.

Passer à l'action

Recommandation 16

Que le gouvernement fédéral mette en œuvre toutes les recommandations énoncées ci-dessus dans le cadre d'un plan d'action coordonné.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

41^e législature – deuxième session

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Association des femmes autochtones du Canada Michèle Audette, présidente</p>	2013/11/21	1
<p>Hollow Water First Nation Burma Bushie, cofondatrice, Community Holistic Circle Healing Robyn Hall, codirectrice, Community Holistic Circle Healing</p>		
<p>Association des chefs de police des Premières Nations Doug Palson, vice-président, Dakota Ojibway Police Service John W. Syrette, président</p>	2013/11/28	2
<p>Rama Police Service John C. Domm, chef de police</p>		
<p>Assemblée des Premières Nations Cameron Alexis, chef régional d'Alberta Shawn A-in-chut Atleo, chef national Charlene Belleau</p>	2013/12/05	3
<p>Association nationale des centres d'amitié Jeffrey Cyr, directeur général</p>		
<p>National Aboriginal Circle Against Family Violence Carole Brazeau, coordonnatrice nationale de projet Anita Olsen Harper, conseillère</p>		
<p>Police provinciale de l'Ontario Susanne Decock, surintendante, Bureau des services policiers des Autochtones</p>		
<p>À titre personnel Lisa Big John Brenda Bignell Wesley Flett Connie Greyeyes Patricia Isaac Sharon Johnson Susan Martin</p>	2013/12/09	4

41^e législature – deuxième session

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2013/12/09	4
Lorna Martin		
Amy Miller		
Glen Miller		
Brenda Osborne		
Robert Pictou		
Bernadette Smith		
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry	2014/01/30	5
Kim Pate, directrice exécutive		
Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels		
Sue O'Sullivan, ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels		
Human Rights Watch Canada		
Liesl Gertholtz, directrice exécutive, Secteur des droits des femmes		
Meghan Rhoad, recherchiste, Division des droits des femmes		
Zebra Child Protection Centre		
Robert Hassel, directeur général		
Fondation canadienne des femmes	2014/02/06	6
Diane Redsky, directrice de projet, Groupe de travail sur la traite des femmes et des filles au Canada		
Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada		
Cindy Blackstock, directrice générale		
Representative for Children and Youth	2014/02/13	7
Mary Ellen Turpel-Lafond, représentante, Colombie-Britannique		

41^e législature – Première session

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère de la Justice Lisa Hitch, avocate-conseil, Section de la famille, des enfants et des adolescents	2013/04/25	3
Ministère de la Sécurité publique Kimberly Lavoie, directrice, Division des politiques correctionnelles autochtones Shawn Tupper, sous-ministre adjoint, Secteur de la sécurité de la population et des partenariats	2013/05/02	4
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Françoise Ducros, sous-ministre adjointe, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social Jo-Ann Greene, conseillère principale en politiques, Direction de la modernisation des terres Sheilagh Murphy, directrice générale, Direction générale de la politique sociale et des programmes		
Statistique Canada Lynn Barr-Telford, directrice générale, Direction de la Santé, de la justice et des enquêtes spéciales Cathy Connors, directrice adjointe, Centre canadien de la statistique juridique Rebecca Kong, chef, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique		
Condition féminine Canada Sébastien Goupil, directeur général, Politiques et relations extérieures Linda Savoie, directrice générale, Programme de promotion de la femme et des opérations régionales	2013/05/23	5
Association des femmes autochtones du Canada Michèle Audette, présidente Claudette Dumont-Smith, directrice générale Irene Goodwin, directrice, Prévention de la violence et de la sécurité	2013/05/30	6
Ending Violence Association of British Columbia Tracy Porteous, directrice générale	2013/06/06	7
Ngwaagan Gamig Recovery Centre Inc. Rolanda Manitowabi, directrice générale		
Pauktuutit Inuit Women of Canada Katharine Irngaut, gestionnaire, Prévention de la violence		

41^e législature – Première session

Organismes et individus	Date	Réunion
Pauktuutit Inuit Women of Canada Tracy O'Hearn, directrice générale	2013/06/06	7
À titre personnel Colleen Cardinal Marie Sutherland	2013/06/13	8
Caribou Child and Youth Centre Jamie Crozier, coordonnatrice		
Carrier Sekani Family Services Wendy Kellas, coordonnatrice, Sécurité communautaire Mary Teegee, directrice générale, Aide à l'enfance et à la famille		
Familles des soeurs par l'esprit Bridget Tolley, cofondatrice		
Gendarmerie royale du Canada Tyler Bates, directeur, Police nationale des Autochtones et des services de prévention du crime Kevin Brosseau, commandant, Division "D" Shirley Cuillierier, directrice, Partenariat fédéral pour les services de police et les relations extérieures		
PACE Sexual Assault and Crisis Centre Ruth Proulx, thérapeute et coordonnatrice de la liaison communautaire		

ANNEXE B

LISTE DES MÉMOIRES

41^e législature – Deuxième session

Organismes et individus

Miller, Jack R.

Amnistie internationale

Association des chefs de police des Premières Nations

Congrès des Peuples Autochtones

Human Rights Watch Canada

Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada

41^e législature – Première session

Organismes et individus

Caribou Child and Youth Centre



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones

IWFA

•

NUMÉRO 004

•

2^e SESSION

•

41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 9 décembre 2013

Présidente

Mme Stella Ambler

Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones

Le lundi 9 décembre 2013

• (1105)

[Traduction]

La présidente (Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC)): Bonjour à tous. Laissez-moi remercier de leur présence les membres du comité et, surtout, les familles et les invités spéciaux. Nous sommes heureux et fiers que vous ayez accepté de participer; je crois pouvoir l'affirmer au nom du comité.

Pour commencer, laissez-moi dire que, en tant que comité constitué à l'unanimité par la Chambre des communes, nous sommes particulièrement bien placés pour nous pencher sur la question de la violence à l'encontre des femmes autochtones et, en particulier, pour étudier la situation tragique dont nous devons discuter aujourd'hui, celle des femmes disparues et assassinées.

Cette séance de comité est également unique en son genre parce que, à la suite d'un vote, notre comité a décidé de procéder différemment de ce qui se fait d'habitude. Au lieu de tenir une séance de comité officielle habituelle, avec juste un ou deux témoins, nous voulions adopter une approche différente, comme aujourd'hui, permettant une conversation plus naturelle avec vous, dont les vies ont été affectées de façon si radicale et si tragique par les événements que nous étudions. Nous voulons entendre ce que vous avez à dire aujourd'hui.

Je voudrais aussi commencer par dire que nous ne nous cantonnerions pas dans les formalités. Au lieu d'avoir une période de questions et de réponses, comme d'habitude, nous voulons entendre ce que vous avez à dire.

J'aimerais ouvrir la séance avec une prière de l'ainé Robert Pictou du Cap-Breton, puis enchaîner avec quelques remarques d'un ou deux membres du comité qui transmettent les messages de familles n'ayant pas pu être présentes. Après cela, j'entends vous donner la parole. Je sais que cela va fonctionner. Je vous demande toutefois de ne pas perdre de vue le fait qu'il y a dans la pièce toute une série de personnes qui souhaitent s'exprimer. Nous avons deux heures, ce qui devrait permettre, je l'espère, à chacun de raconter son histoire. Enfin, nous sommes ici pour écouter, pour prêter l'oreille à ce que vous voulez nous dire. Nous sommes profondément honorés, profondément privilégiés que vous ayez accepté de venir ici. Nous savons que certains d'entre vous viennent de très loin et nous sommes très heureux de vous compter parmi nous.

En l'absence de questions, nous allons commencer par vous, Robert.

M. Robert Pictou (à titre personnel): [Le témoin parle en *mi'kmaq*]

Nous demandons au Créateur de nous pardonner, de nous prendre en pitié et de nous aider, surtout les dames ici qui ont perdu une fille, une mère, une soeur, qui ont perdu le respect que l'on doit à leur sexe et dont tous les hommes sont conscients. Les femmes

sont le sexe auquel on doit le respect. Je demande au Créateur de nous aider dans le déroulement des choses aujourd'hui.

[Le témoin parle en *mi'kmaq*]

La présidente: Merci beaucoup.

Niki voudrait transmettre le message d'une famille qui voulait être présente aujourd'hui mais n'a pas été en mesure de faire le voyage.

Allez-y.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Merci, madame la présidente.

J'aimerais vous faire part d'un message au sujet de la famille Nepinak. Gail Nepinak et Joyce Nepinak avaient été invitées à témoigner devant le comité, mais on les en a empêchées.

Le comité a été constitué pour reconnaître une tragédie nationale: celle des femmes autochtones disparues et assassinées. Nous savons tous que l'un des thèmes qui revient constamment est la façon dont les femmes disparues et assassinées ne comptent pas, n'apparaissent pas dans les statistiques, ne figurent pas dans les rapports, parlent dans le désert ou sont bâillonnées.

En tant que députée, j'ai été mortifiée de voir le racisme et la discrimination systémiques réapparaître alors qu'on les croyait bannis. Et dans ce cas, il s'agissait d'empêcher une famille de se faire entendre.

Gail Nepinak est la soeur de Tanya Nepinak, l'une des femmes que l'on suppose victime d'un tueur en série à Winnipeg, il y a environ un an et demi. Gail est une porte-parole qui fait preuve d'une grande force que nous sommes nombreux à connaître, moi, d'autres personnes et les Manitobaines ici présentes. Elle avait été invitée personnellement à participer à la séance de comité. Hélas, quand elle s'est présentée à l'aéroport avec sa mère et des affiches de sa soeur, prête à raconter l'histoire, Air Canada leur a dit qu'elles n'avaient pas les pièces d'identité requises. Air Canada leur a dit que les copies de l'invitation officielle de la Chambre des communes, les billets électroniques enregistrés en leurs noms et même la garantie d'une députée ne suffisaient pas. Ce n'est pas qu'elles n'avaient pas les pièces d'identité; on leur a dit qu'elles n'avaient pas les bonnes pièces d'identité.

J'aimerais quant à moi dire au comité et aux gens qui nous écoutent qu'il faut mettre fin à la façon dont on victimise à nouveau les familles et les gens. C'est comme si le Canada vouait les familles elles-mêmes à l'invisibilité. Les Nepinak m'ont assurée qu'ils avaient bien l'intention de continuer à faire entendre leur voix. Mais je suis horrifiée et profondément honteuse qu'on ne leur ait pas accordé l'occasion de parler au niveau national dans le cadre de notre comité. J'espère que notre comité trouvera une façon de les faire venir, de leur parler. J'espère que notre comité adoptera des recommandations visant à faire sauter les barrières qui cantonnent

les Nepinak dans la douleur et qui laissent sur la touche tant de familles partout au pays, sans leur accorder la parole.

Elles revendiquent le droit de parler. Avec notre aide, il faut que leur voix soit entendue.

• (1110)

La présidente: Merci, Niki.

Jean, vous avez une lettre que vous voulez mentionner?

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Je ne vais pas lire la lettre entière, parce que je veux veiller à ce que les membres de familles présents... Je vais transmettre la lettre au greffier qui la remettra à tous les membres du comité. Elle vient de Gladys Radek. Elle voulait dire qu'elle avait commencé à s'impliquer dans la question des femmes disparues et assassinées quand sa nièce, Tamara Lunn Chipman, avait disparu à l'extrémité septentrionale de la Route des pleurs, à Prince Rupert, en Colombie-Britannique, le 21 septembre 2005.

En concluant sa lettre, elle dit: « je voudrais maintenant offrir mes prières et mes condoléances à toutes les familles que ce système a privé d'être chers. Un grand merci à mon frère Tom Chipman qui me permet de porter le flambeau au nom de Tamara et de toutes les autres, disparues ou assassinées le long de la Route des pleurs et partout au pays. Bien que Tamara reste disparue, nous poursuivrons toujours nos recherches et jamais nous n'oublierons Tamara. »

Je ferai transmettre la lettre aux membres du comité.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci.

Y a-t-il une personne courageuse qui veut bien se lancer? Je vous laisserais prendre le relais par la suite.

Très bien, nous avons une plume. C'est vous, Carolyn?

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Non, Sharon va partager sa plume avec le comité.

La présidente: Merci d'avoir apporté cela, Sharon. Allez-y.

Mme Sharon Johnson (à titre personnel): Bonjour.

[*Le témoin s'exprime en ojibwa.*]

Bonjour tout le monde. Je m'appelle Sharon Johnson. Je viens de Thunder Bay, en Ontario. J'appartiens à la Première Nation de Seine River. Je suis Ojibwa de la zone du Traité 3.

J'ai été invitée à participer par l'AFAC la fin de semaine dernière. C'était la première fois que je participais à leur dialogue pour les familles. J'ai trouvé cela très utile d'assister à l'événement, même si je ne savais pas trop à quoi m'attendre.

En faisant cela, je parle au nom de ma famille de la perte de ma jeune soeur, Sandra Johnson. Cela ne... Ça devient un peu plus facile, j'imagine. Ça devient un peu plus facile et je crois qu'en continuant à rencontrer des familles à des réunions comme celle-ci, je m'aperçois que c'est ce que je peux faire pour m'assurer que ma petite soeur ne soit pas oubliée. Ce drapeau que j'ai ici vient de la marche commémorative que j'ai commencée avec une aînée, à Thunder Bay. Nous avons commencé la marche commémorative en 2005. Ma soeur a été assassinée le 13 février 1992, c'est-à-dire il y a 21 ans maintenant, près de 22 ans, en février.

Depuis que nous avons commencé cette marche commémorative, j'ai reçu beaucoup... Cela a pris de l'ampleur. D'une certaine façon, c'est bien de voir des familles parler de leurs

histoires, mais en même temps, c'est triste, car nous ne devrions pas avoir à faire ça. Nous ne devrions pas avoir à marcher pour nous assurer de ne pas oublier des personnes comme une soeur, une mère, une fille ou une petite-fille qui ont été assassinées ou qui ont disparu.

Pour moi, le fait d'être ici aujourd'hui pour ma petite soeur Sandra, j'espère que cela permettra aux gens de guérir, à d'autres gens comme moi et à d'autres familles comme la mienne et qu'un jour nous serons en mesure de tourner la page sur notre deuil.

• (1115)

Nous ne savons pas si cela est même possible, mais entre-temps, se réveiller chaque jour pour se souvenir que nous n'avons pas les réponses, c'est difficile de se lever et de marcher chaque jour et de faire ce que j'ai besoin de faire. Ainsi, bien des fois au fil des ans depuis que j'ai commencé cette marche commémorative, chaque fois que nous finissons une marche, je me dis à moi-même « Ça y est c'est fini. Je n'en ferai plus d'autres », car c'est trop difficile d'organiser la marche et tout le reste que l'on me demande de faire. Je dis toujours « Ça y est c'est fini. Je n'en ferai plus d'autres. C'est trop difficile » et ensuite je reçois un appel ou un courriel, où l'on me dit: « Sharon, voulez-vous venir nous aider? Voulez-vous venir vous joindre à nous? » Et je réponds simplement « Oui, certainement, je serai là. Je viendrai et je le ferai » et me voilà repartie.

Je crois que c'est parce que c'est là-dedans, c'est dans mon coeur. Je porte ma petite soeur dans mon coeur et je sais que chaque fois que j'accepte de faire quelque chose, elle est là, ici, à mes côtés et qu'elle me dit que ça ira.

Je vais en rester là pour l'instant. Je vais vous raconter une petite histoire sur cette plume d'aigle, cette plume blanche. Elle m'a été donnée pour faire le travail au nom de nos femmes disparues et assassinées. C'est la même plume que vous voyez sur le drapeau de notre marche commémorative. Je la porte avec moi partout où je vais et je la tiens lorsque je prie. Celle-ci, ici, m'a été donnée par mon frère et je la porte donc également. Je vais simplement la faire passer pour que d'autres membres de la famille l'utilisent.

Merci, *meegwetch*.

• (1120)

Mme Bernadette Smith (à titre personnel): Bonjour à toutes et à tous.

Je m'appelle Bernadette Smith. Je viens de Winnipeg, au Manitoba.

Ma soeur s'appelle Claudette Osborne. Elle est sur cette affiche, ici. J'allais apporter une photo, mais je ne savais si on me laisserait rentrer si j'avais du verre avec moi ou pas. C'est ma soeur ici, au bout, et nous connaissons en fait chacune de ces familles. Nous avons tissé des liens au Manitoba, de la même façon que Sharon a décrite, en faisant du travail pour venir en aide à ces familles, car il n'y a pas suffisamment de soutien pour ces familles et ça ne devrait pas toujours nous incomber à nous de faire ça.

Ma soeur a disparu le 24 juillet 2008. Lorsque ma soeur a disparu, on a signalé sa disparition, mais cela a pris 10 jours avant même que son dossier ne soit examiné. Mon autre soeur, Tina, s'est fait dire qu'elle était probablement quelque part par-là; c'est ce que la police nous a dit, qu'ils n'allaient pas faire quoi que ce soit pour l'instant, qu'elle réapparaîtrait, comme elle l'avait toujours fait. Ma

soeur a été exploitée à un très jeune âge. Elle a eu recours à la drogue pour y faire face.

Claudette n'était pas du genre à ne pas donner de nouvelles à sa famille. Elle appelait toujours quelqu'un par téléphone. Elle était très proche de ma soeur Tina et restait chez elle très souvent, mais Tina n'avait pas eu de ses nouvelles.

On a signalé sa disparition et 10 jours plus tard... Uniquement parce que nous avons commencé à insister auprès de la police, ils ont commencé à examiner son dossier. Nous avons appris quelques jours plus tard que ma soeur Claudette était dans un hôtel sur la rue McPhillips et qu'elle s'y trouvait avec un conducteur de grand routier. À ce moment-là, ma soeur venait à peine de donner naissance à sa cadette, Patience, qui avait deux semaines lorsque sa mère a disparu.

Ma soeur n'allait pas bien. Elle avait des hémorragies après l'accouchement. Son bébé a été pris en charge à l'hôpital, même si elle avait suivi un traitement pendant 10 mois et s'efforçait de changer sa vie pour le mieux, pour ses enfants. Mais après avoir passé huit mois en traitement et avoir donné naissance à son enfant, notre système s'est dit que ce n'était pas suffisant. Ils ont pris son enfant.

Le partenaire de ma soeur a déménagé à Emerson, au Manitoba, juste pour qu'elle échappe aux pressions de ce qui se passait en ville et à la drogue. Ils avaient un fils ensemble. Elle vivait également avec son fils, sous le même toit. Ils ont fait plusieurs visites aller-retour au centre de traitement où se trouvait ma soeur.

Lorsqu'ils lui ont pris sa fille de l'hôpital, ils ont donné un choix à son partenaire: soit Claudette allait rentrer à la maison avec lui, soit Patience rentrerait à la maison avec lui. Ils en ont parlé. Matt voulait que Claudette rentre à la maison, car il savait qu'ensemble ils arriveraient à faire revenir Patience chez eux et qu'elle avait besoin d'être à la maison avec leur fils, Iziah. Ainsi, Claudette est rentrée à la maison.

Mais le sentiment de culpabilité était beaucoup trop fort pour elle. Elle a quitté Emerson et elle est retournée en ville. Elle est retournée dans la rue et à la drogue.

Ce soir-là, elle a appelé ma soeur Tina. Elle lui a dit qu'elle était avec ce camionneur et qu'il était en train de lui faire des avances insistantes, qu'elle ne se sentait pas en sécurité et qu'elle voulait qu'elle vienne la chercher.

• (1125)

Mais ma soeur avait un téléphone qu'elle payait au fur et à mesure et elle n'avait plus de minutes sur son téléphone et n'a donc pas eu le message avant deux jours plus tard, lorsqu'elle a acheté des minutes supplémentaires. C'est ainsi que j'ai appris que ma soeur se trouvait dans cet hôtel. À l'hôtel, ils avaient une caméra de surveillance et donc lorsque la police a été faire enquête sur le cas de ma soeur et quand ils sont finalement allés rendre visite à l'hôtel, l'enregistrement avait été effacé et la preuve avait disparu.

Après il nous a fallu continuellement... Les choses étaient très biaisées. Nous appelions constamment pour voir s'il y avait des mises à jour sur le dossier de Claudette. On ne cherchait pas à obtenir des renseignements sur le dossier, car nous savons que la police ne peut pas divulguer ces renseignements. Ce que nous voulions, c'était une responsabilité de leur part, qu'ils nous disent qu'ils effectuaient des recherches actives pour la trouver. Ensuite la communication s'est détériorée et nous avons dû faire intervenir le

chef de la Première Nation de Claudette pour qu'ils viennent faciliter le dialogue entre la police et nous.

Ça a pris 10 mois avant que... Ma soeur avait une carte d'appel, enfin... pas une vraie carte, mais elle en connaissait le numéro. Nous avons dit à la police qu'elle avait ce numéro et que peut-être elle s'en était servie lorsqu'elle avait quitté l'hôtel et que ça pouvait nous fournir des réponses. Étant donné nos lois et notamment la Loi sur l'accès à l'information, entre autres, les policiers n'ont pas pu obtenir de mandat pour avoir accès à ces dossiers. Dix mois plus tard ils étaient... après un travail assidu et le fait que notre famille effectuait des pressions constantes sur eux. Et il y avait des numéros sur cette liste qui depuis avaient été débranchés. Ma soeur était toxicomane, elle consommait du crack cocaïne. Il y avait des numéros là-dessus qui étaient liés à des pseudonymes comme par exemple « Jack Frost ». D'ici à ce qu'ils aient accès à ces dossiers, ces téléphones avaient été jetés et n'étaient plus en service. Une fois de plus, de précieux renseignements ont été perdus, à cause des politiques qui sont en place.

Ma soeur fait désormais partie d'un projet intitulé Project Devote, à Winnipeg. Ce projet est la création de familles qui se sont dit qu'il n'y avait pas suffisamment de travail qui était fait dans notre ville. Le problème, à Winnipeg, c'est qu'il y a quatre personnes chargées d'enquêter sur les cas de disparition et chaque jour ils doivent enquêter sur plus de 80 cas. Comment est-ce que quatre agents peuvent enquêter sur 80 cas et accorder à chacun de ces cas l'attention qui lui est due?

C'est tellement frustrant, car ce n'est pas qu'ils ne fassent pas leur travail; nous savons qu'il y a des agents qui ont leur travail à coeur et qu'ils font de leur mieux, mais ils disposent de ressources limitées.

Claudette a disparu il y a cinq ans maintenant. Nous ne savons pas où elle est ni ce qui lui est arrivé. Nous n'avons aucune réponse.

• (1130)

C'est simplement très difficile de ne pas savoir, au jour le jour, où elle est. Je crois que nous nous perdons en travaillant pour autrui, car c'est tout ce que nous connaissons. C'est très difficile pour nous, car nous sommes tellement absorbés par le fait que nous faisons continuellement des choses et que parfois nous ne prenons pas assez soin de nous-mêmes et nous avons besoin de quelqu'un d'autre pour le faire. Nous avons besoin de plus de ressources pour nos policiers, pour nos femmes qui sont dans des relations conjugales. Il nous faut plus de ressources pour sortir nos femmes de la rue. Ma soeur a attendu un an avant de suivre un traitement. Elle a toujours essayé de se faire traiter. Ça a pris toute une année. Alors à vous de me dire.

Je voulais tout simplement vous remercier de nous avoir écoutés et de nous avoir invités. J'espère réellement que vous allez prendre note de tout ce que nous vous avons dit, de tout ce que nous avons partagé et que vous allez en faire quelque chose, mais pas un autre rapport. J'en ai assez des rapports. Je suis désolée. Les rapports se succèdent et finissent sur une étagère. Je veux des mesures tangibles. Je veux que quelque chose de concret finisse par sortir de ça et que vous mettiez réellement en place quelque chose pour que ces nombres n'augmentent pas.

J'ai une fille de 11 ans et elle court cinq fois plus le risque de sortir de chez elle et d'être assassinée ou de ne pas rentrer. Ce n'est pas juste. Quelque part, et je reviens toujours au concept de réconciliation... Notre peuple s'est fait pousser et pousser et encore

pousser et nous sommes encore en train de nous faire pousser. Nous sommes un peuple pacifique.

Merci pour votre attention.

• (1135)

Mme Brenda Osborne (à titre personnel): Je m'appelle Brenda Osborne. Je suis ici au nom de ma fille qui a disparu il y a cinq ans. Elle s'appelle Claudette Osborne. J'ai des chiffres sur les femmes qui ont été assassinées. J'imagine que je pourrais dire qu'elles sont trop nombreuses. Je ne sais pas si parmi vous aujourd'hui il y en a qui ont des filles qui ont disparu ou qui ont été assassinées.

Helen Betty Osborne a été assassinée au parc ou à l'école. Mon oncle a été abattu par une femme qui n'a jamais été en prison. Ma cousine a été assassinée. Le gars a fait cinq ans de prison. Felicia Osborne a disparu en allant à l'école à Winnipeg, où elle essayait de devenir enseignante pour essayer d'aider les jeunes, car elle adorait les enfants. Elle a disparu en rentrant à la maison pour le déjeuner. Elle ne s'est jamais rendu chez elle. Six mois plus tard, nous avons trouvé une de ses jambes et un bras. C'est tout ce que nous avons trouvé et que nous avons enterré.

Ma fille a disparu et nous n'avons aucune réponse. Nous n'avons aucune piste ni reçu aucun indice. J'essaie moi-même de sortir pour enquêter toute seule. Je sors tard le soir. Je pose des questions à ceux qu'elle connaissait. La police m'a demandé d'arrêter, car ils m'ont dit que j'allais être accusée de proxénétisme avec ces filles, car je les nourrissais parfois, car certaines vivent dans la rue. Elles ont faim et c'est donc ce que j'ai fait. J'ai fait des sandwiches et je leur ai apporté du jus simplement comme cadeau. En même temps, je leur posais des questions sur ma fille, qu'elles connaissaient, et les policiers m'ont dit que j'allais me faire accuser de proxénétisme. Ils m'ont forcée à partir. Je ne pouvais plus le faire, car je n'avais pas envie d'être jetée en prison à cause de cela.

Je préférerais faire autre chose. Nous organisons des veillées et des réunions. Nous nous réunissons avec d'autres familles et nous nous entraisons, car il n'y a pas de soutien pour notre famille.

Chaque année, je participe à la marche depuis Norway House jusqu'à Winnipeg. Il y a deux ans de cela, j'étais ici dans la même pièce. Il y a deux ans, j'ai marché depuis Norway House jusqu'à Winnipeg et ensuite de Winnipeg jusqu'à Ottawa, ici. À ce moment-là, ils nous ont dit le genre d'aide qu'ils pouvaient nous offrir. Nous attendons toujours cette aide. Il n'y a rien.

Il y a des familles comme les Nepinaks. Ils souffrent à cause de leur perte, car ils ne savent pas si sa soeur a été... C'est une des femmes avec laquelle nous nous réunissons une fois par semaine juste pour passer du temps ensemble. La seule chose que nous ayons dans la vie... Pour ma part, je n'ai que l'espoir. C'est tout ce que j'ai, car je ne peux pas dire que ma fille a été assassinée. Je ne le sais pas.

Aujourd'hui, je suis honorée d'être ici, car je voulais dire que nous avons besoin d'être entendus et que nous avons besoin d'aide. Nous participons à ces marches tous les ans. Peu importe pour qui on le fait. Nous le faisons pour toutes les femmes disparues et assassinées. J'imagine que c'est désormais ma vie. Je la leur dédie à elles chaque jour. Peu importe la chaleur qu'il faisait; peu importe qu'il pleuve ou pas. Nous avons marché toute la journée, pendant 16 heures par jour. Qui va faire cela pour nous? Personne.

• (1140)

C'est pour elle que nous sommes ici aujourd'hui. Il semble que les meurtriers commettent leur crime en toute impunité. Roberta McIvor été tuée, et la coupable n'a purgé que deux ans.

Il y a un gars qui va être emprisonné pour avoir supposément tué deux femmes mais voyez-vous, ce que je ne comprends pas, c'est que personne n'a jamais mentionné qu'une de ces femmes était enceinte. Ce gars a été condamné à 20 ans. Il en a purgé deux et il sera libre dans huit ans. Est-ce que c'est juste envers nous? C'est nous qui souffrons jour après jour, et lui va être libre.

Le système de justice doit changer.

Nous vivons avec cette douleur tous les jours. Nous portons notre douleur et notre souffrance comme les autres, mais il n'y a personne là pour nous... Cela me fâche lorsque quelqu'un me demande: « Comment allez-vous aujourd'hui? » Comment suis-je censé me sentir? Je ne peux pas répondre: « Je vais bien ».

Les meurtriers tuent en toute impunité et même ils en rient. Ils tuent quelqu'un... Ils arrachent quelqu'un de sa voiture, lui tranchent d'abord la gorge, puis les traînent, leur passent sur le corps avec la voiture, et on appelle ça un accident? Ce n'est pas un accident. C'est un meurtre, et elle a fait deux ans de prison pour cela.

Je ne souhaite pas cela... Vous savez, quelqu'un est accusé de meurtre... Les juges et la police négocient les plaidoyers. Mais est-ce qu'ils pensent aux familles, à ceux qui souffrent? C'est nous qui souffrons aujourd'hui. C'est nous. Nous portons cela tous les jours. La douleur est là lorsque nous nous endormons et elle est toujours là lorsque nous nous réveillons le matin.

Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

• (1145)

Mme Brenda Bignell (à titre personnel): [*Le témoin s'exprime en Ojibwa.*]

Merci de m'avoir invitée. J'apprécie vraiment d'être ici, et je suis heureuse de pouvoir partager mon histoire avec vous tous. J'ai dû écrire mon histoire, car je suis beaucoup trop émotive pour pouvoir simplement laisser parler mon coeur. La vie est dure, la vie a été dure.

Tout d'abord, je veux parler des mères. Je veux parler des femmes qui sont parents. Nous les femmes, nous donnons naissance aux hommes et aux femmes et aux enfants — les garçons, les filles — vous savez, c'est notre rôle; c'est ce que nous faisons; c'est notre vie. Je veux vous dire ce qu'a ressenti ma propre mère lorsque son fils a disparu et qu'il a été retrouvé assassiné sept mois plus tard. C'est une chose très difficile à vivre. Il est mort le jour de mon anniversaire, il y a 40 ans.

Lorsque quelqu'un disparaît, c'est comme si le temps s'arrêtait. C'est comme si c'était hier lorsqu'on voit sa maman et son papa souffrir, lorsqu'on voit la douleur sur leur visage. Comment la famille peut-elle fonctionner? Comment la famille peut-elle fonctionner lorsque les parents sont perdus? Comment est-ce que cela arrive? Vous savez, lorsque vous êtes enfants, vous vous repliez sur vous-même, vous regardez votre papa et votre maman et vous pensez, et vous vous demandez: « Comment faites-vous pour continuer, maman et papa? Comment pouvez-vous vous occuper de nous autres lorsqu'il y en a un qui manque? »

Je ne suis pas venue ici pour parler seulement des femmes. Je dois aussi parler des hommes car nous les femmes, nous avons donné naissance aux hommes. Mon frère Clark a été le premier tué. La police a eu le culot de me dire, 35 ans plus tard, après que j'ai

découvert — après que j'ai reçu un appel d'un homme me disant: « Nous savons qui a tué votre frère »... Vous savez ce que la GRC a fait? Ils m'ont téléphoné pour nous dire: « Taisez-vous. Ne parlez à personne de cela ». Je sais qui a tué mon frère, et d'autres savent aussi qui l'a tué. Ces deux hommes subiront-ils un jour un procès? Il n'y a pas une maudite chance que ça arrive, parce que tout le monde s'en fout. Qui se soucie de nous qui avons la peau brune? Est-ce que ça intéresse quelqu'un? J'aimerais bien le savoir. Parce que c'est une mort, c'est un meurtre. Et ces deux hommes sont toujours en liberté, libres de torturer d'autres personnes.

Où est la justice pour notre peuple? Elle n'existe tout simplement pas, n'est-ce pas?

C'est juste un homme, et c'est juste deux parents, ma mère et mon père, mais nous avons tous souffert, nous ses frères et ses soeurs. Nous avons tous souffert, tellement souffert. Mes frères ne peuvent même pas traverser la rivière parce que notre frère a été jeté dans cette rivière. C'est comme cela qu'il est mort; ils l'ont battu puis ils l'ont jeté du pont. Sept mois plus tard, son corps s'est échoué sur le rivage, tout gonflé. C'était mon frère. Mais les gens qui savaient qu'il avait disparu savaient où il était, n'est-ce pas? La famille savait où se trouvait mon frère, mais ils n'ont jamais rien dit à personne. Pourquoi l'auraient-ils fait? Ils avaient commis un crime; ils avaient tué un être humain. Et c'est une honte que la GRC me dise de me taire. C'est le pire péché commis contre nous, citoyens canadiens — lorsque la GRC nous dit: « Taisez-vous. Ne parlez de cela à personne ».

Or, nous savons tous que ce pays n'existerait pas sans nous, les peuples autochtones. Je le sais, nous le savons tous. Nous avons été bons, nous avons été généreux. Nous aimerions qu'un peu de cette générosité nous soit rendue.

Ma nièce Daleen a disparu. Pour que vous ayez une idée de ce que cela coûte de chercher une personne disparue: en quatre ans, ma soeur a dépensé un quart de million de dollars.

• (1150)

Ma soeur était surintendante des écoles, son mari était éducateur, un enseignant, tous deux avec un très bon salaire... Tous deux ont économisé leur argent tout leur vie en pensant pouvoir prendre leur retraite lorsqu'ils seraient plus vieux. Où sont allées leurs économies pour la retraite? Pour retrouver leur fille, qui a été démembrée, brûlée. C'est dans cet état que l'on a retrouvé ma nièce, dans cet état que ma soeur a retrouvé ma nièce. Mais quand on pense au quart de million de dollars qu'elle a dû dépenser, les gouvernements provincial ou fédéral investiraient-ils un quart de million de dollars par famille? Il a fallu quatre années à ma soeur, et il a fallu le coeur et la compassion de mes frères et soeurs blancs partout au pays pour venir en aide à ma soeur. Je ne marche pas seule; je ne vis pas seule. Nous vivons ici tous ensemble, Indiens et blancs, avec des gens de toutes couleurs de peau. Nous vivons ensemble. Nous devons nous témoigner les uns et les autres la conscience et l'amour que nous avons en faisant attention à chacun de nous. Le lendemain du soir où la fille de ma soeur a été portée disparue, nous étions là. Je suis partie de Le Pas pour aller à Saskatoon. Il a fallu que je fasse du pouce. C'est un trajet qui fait 350 milles aller simple. J'ai marché. J'ai pris la voiture. Je suis allée souvent à

Saskatoon pour aider ma soeur, mais ce soir-là, le deuxième soir où elle avait disparu, ma soeur a dit: « Ma fille n'est pas le genre de personne à sortir et à se prostituer, à se soûler, à être

indisciplinée et à disparaître — pas ma fille. » Sa fille allait à l'université.

Personne n'a cru ma soeur. La GRC lui a dit: « Oh non, quelle audace, elle ne pense qu'à elle. »

Si l'un de vos enfants disparaissait... on connaît suffisamment bien une fille ou un fils pour savoir si elle va rentrer à la maison ou non. On le sait. Nous connaissons tous nos enfants et ce dont ils sont capables. Ma soeur savait que sa fille n'était pas le genre de fille à découcher. Comme par hasard, quatre ans plus tard, la GRC a fait une annonce et a trouvé qui a assassiné ma nièce. Ils ont trouvé son assassin parce que c'est lui qui s'est dénoncé. Il se vantait de toute la haine qu'il portait au peuple autochtone.

Dans un pays comme le nôtre où il y a autant de racisme, il est triste de constater que cette personne puisse se vanter d'avoir tué un Autochtone — s'en vanter. Quel culot. Maintenant, grâce à ma soeur et à ses 250 millions de dollars cet homme est en prison. La GRC n'a pas fait grand-chose. Elle est bien intervenue vers la fin, mais ce sont les détectives que ma soeur a payés dès le départ... et j'étais là, assise avec elle à négocier les honoraires de ces détectives. Cela coûte très cher. Il faut beaucoup d'argent pour entrer dans les coeurs et les têtes de frères et soeurs blancs afin que ceux-ci nous considèrent comme des gens.

Elle a diffusé 89 000 dépliants à Saskatoon et ces 89 000 dépliants lui ont coûté 8 000 \$. Et qui a distribué ces 89 000 dépliants? Ses deux garçons et ses deux petits-enfants. Quatre personnes pour distribuer 89 000 dépliants pour aider à retrouver sa fille.

Je n'ai pas pu l'aider. Cela me blesse beaucoup, mais on fait tous de notre mieux lorsqu'il s'agit de retrouver un parent disparu. Cela nous prend beaucoup d'énergie.

Il y a ma nièce Daleen.

Il y a aussi celle qui est pratiquement ma belle-mère.

Mon père est un ancien combattant de la Deuxième Guerre mondiale, un ancien tireur d'élite, et lui et ma mère ne s'entendaient pas très bien donc mon père a décidé d'avoir une deuxième femme. Sa deuxième femme a connu la vie la plus difficile et la plus amère qu'elle a jamais pu connaître.

• (1155)

Ce n'est pas mon père qui lui a imposé cette vie. Elle avait déjà une vie difficile avant de le connaître. Un soir d'hiver elle a quitté Pukatawagan, et jamais personne ne l'a revue depuis. Mais tout le monde se moquait bien de la retrouver. Personne ne s'en préoccupait. Personne. Il n'y a même pas eu de recherche. Personne n'est parti à sa recherche. J'imagine que personne ne souhaite savoir ce qui s'est passé. Il s'agit d'Elizabeth Dorian. Maintenant, elle est quelque part, perdue. Personne n'a l'énergie ou le temps d'aller à sa recherche. À ce que l'on sache, elle aurait bien pu sauter d'un pont. Il se peut qu'elle soit dans la rivière à l'heure actuelle. Elle a peut-être été aussi emportée par des animaux. On ne le sait pas. Et tant qu'il n'y aura pas d'enquête sur cette femme, nous ne saurons rien. Mais je pense que ses enfants, deux de ses enfants — mon demi-frère et ma demisoeur — méritent de savoir ce qui est arrivé à leur mère. Même si on ne trouve que des restes, c'est au moins quelque chose à leur donner pour l'avenir, à mon demi-frère et à ma demisoeur, un espoir de vie meilleure.

Il y a aussi Andrew Flett, un autre de mes cousins. C'est un homme. Une fois encore il était dans le nord du Manitoba. Il manque à l'appel depuis maintenant deux ans. La fille de mon

cousin, Amanda Bartlett, est un autre membre de ma famille. Je suis venue devant vous ici aujourd'hui avec les noms de sept personnes de ma famille que l'on a perdues, qui ont disparu. C'est ce que j'amène à cette table. C'est la douleur qu'endure notre famille en ce moment. Elle n'a pas un quart de million à dépenser comme ma soeur Pauline. Elle ne les a pas. Elle doit compter sur les ressources de la province, du gouvernement fédéral, les organisations de femmes, nos propres collectivités, et tout ce dont nous pouvons bénéficier pour les aider à trouver leurs proches disparus.

Le plus gros problème pour nous, c'est de trouver l'argent nécessaire. Lorsque vous vous mettez à la recherche de quelqu'un pour s'exprimer en votre nom et pour vous aider dans vos recherches, c'est difficile à trouver, car il est difficile de s'engager. Je suis d'accord avec Branda, on ne peut compter que sur soi. Qui va le faire autrement? Qui va marcher pendant 16 ou 20 heures pour nous? Personne, à part nous. C'est la façon dont fonctionne notre système aujourd'hui. Et c'est bien comme cela. Étant donné que nous sommes leur famille, c'est à nous qu'il revient d'aller à leur défense. C'est bien. C'est la chose à faire et c'est quelque chose que j'aime. Je suis fière d'avoir été capable de le faire pendant huit ans. Ma soeur a créé une marche de sensibilisation qui a duré quatre ans. Lorsque sa fille a été trouvée, elle a organisé une course qui a lieu tous les quatre ans pour souligner ce moment. Mais elle est fatiguée.

Pour répondre à la dame qui s'est dite fatiguée, nous savons ce que c'est que d'être fatigué, d'être épuisé. Nous savons ce que c'est que de ne pas pouvoir dormir pendant 20 heures. On a de la chance lorsqu'on est capable de dormir trois ou quatre heures au cours d'une nuit — c'est une véritable bénédiction de pouvoir le faire. C'est excellent de pouvoir s'endormir afin de se réveiller tout revigoré, fort de vos heures de sommeil. Merci, Seigneur. Merci, Créateur. Je suis bénie.

J'aimerais beaucoup qu'ait lieu une enquête sur la GRC et les injustices qui ont été commises envers mon peuple ainsi que le manque d'attention qui nous est porté. Je vois toute la nécessité d'avoir une enquête nationale sur les enfants, nos soeurs, nos mères, nos frères disparus. C'est quelque chose qu'il nous faut. C'est quelque chose que j'aimerais voir mis sur pied.

[*Le témoin s'exprime en ojibwa.*] C'est tout ce que j'ai à dire. Merci.

M. Wesley Flett (à titre personnel): Bonjour, je m'appelle Wesley Flett, et je viens du Pas, au Manitoba. Une de mes soeurs a disparue il y a quatre ans déjà. Il est difficile de ne pas savoir si elle est encore vivante, question que nous nous posons au quotidien. Je viens de la même collectivité que Brenda et nous sommes ici pour transmettre le message de nos frères et soeurs.

Millie était une femme de coeur. Elle aidait tous ceux dans la rue qui en avaient besoin. Elle faisait sourire les gens sur son passage. Elle aidait les jeunes à retourner à l'école, à sortir de la rue. Un jour, je suis allé en ville pour des raisons médicales. Je suis passé la voir le matin à son appartement de Winnipeg, mais personne n'a répondu. J'ai dû y retourner à une dizaine de reprises. Même chose le jour suivant. Nous avons donc signalé sa disparition à la GRC de la région de Winnipeg.

Nous avons tout fait en notre pouvoir, la famille, ses frères et soeurs. Elle a quatre frères et soeurs. Nous avons posé des affiches pour signaler sa disparition à Winnipeg et un peu partout. Nous

l'avons fait pour elle, pour notre famille, afin d'obtenir des réponses. Nous avons besoin de réponses.

Un jour, ma femme a appelé la police à Winnipeg. Un des agents au bout du fil lui a dit qu'il ne gérait pas une garderie. Elle pleurait, elle voulait savoir pourquoi personne ne pouvait nous aider. Nous n'y avons pas pensé pendant un certain temps, nous étions simplement sous le choc. Nous avons recommencé à téléphoner à la GRC à Winnipeg pour leur demander de l'aide, des renseignements. On ne faisait que nous mettre en attente. Nous n'avons jamais obtenu de réponses. C'est pourquoi nous avons décidé de parcourir les rues, de poser toutes ces affiches, d'en parler aux gens.

Une conférence s'est tenue au Pas. Une fille avait perdu une de ses soeurs pendant cinq ans. Grâce au bouche à oreille, en en parlant à d'autres un peu partout au Manitoba, cette femme qui avait disparu pendant cinq ans a été retrouvée. Elles sont maintenant réunies. Rien ne pourra plus jamais les séparer. Voilà le genre d'histoire qui nous réjouit. J'ai du mal à parler. La plupart des gens n'ont pas besoin de sillonner les rues simplement pour obtenir des bribes de renseignements. Ils nous disent qu'ils ne l'ont pas vue. Parfois, dans la rue, on aperçoit quelqu'un qui lui ressemble et on l'interpelle, mais ce n'est pas elle. C'est si difficile de prononcer le mot « soeur ».

- (1200)

Nous vivons simplement au jour le jour. C'est plutôt difficile. Ma soeur était une femme très humble. Nous n'allons pas abandonner nos recherches. Nous continuons à parcourir les rues pour poser des affiches, pour en parler aux gens. Nous n'allons pas baisser les bras. Nous avons de grandes affiches à l'effigie des femmes disparues, nous voulons faire passer le mot. De magnifiques femmes ont disparu. Elles ne sont jamais rentrées chez elles. Nous diffusons les renseignements pour qu'elles rentrent chez elles, pour en avoir le coeur net. C'est si difficile, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un être cher, mais même quand c'est l'ami d'un voisin qui disparaît pendant quelques heures ou même toute une journée. On veut savoir où se trouve la personne à tout moment.

Quand ma soeur quittait la ville, elle nous appelait systématiquement pour nous dire où elle allait et quand elle rentrerait. Cet été-là, elle nous a téléphoné pour nous dire qu'elle allait à tel endroit. Je lui ai dit de bien prendre soin d'elle et de nous rappeler à son retour. C'est ce qu'elle a fait. Puis, un jour, comme je l'ai dit, nous sommes allés frapper à sa porte. Nous étions là les quelques semaines précédentes. Mes fils et mes cousins sont allés frapper à sa porte. Nous pensions qu'elle était sortie faire des courses, mais elle n'est plus jamais rentrée. Nous ne savons toujours pas où elle se trouve.

Nous n'allons pas abandonner nos recherches. Notre famille ne va pas tourner la page. Je n'abandonnerai jamais, c'est certain. Nous avons besoin de l'aide de tous.

Nous en parlons autour de nous. Deux années de suite, nous avons organisé une marche du Pas à Winnipeg. L'aînée la plus âgée avait 78 ans. Elle a marché avec nous du Pas à Winnipeg. Des athlètes, des coureurs et même une petite fille ont participé. Elle était toute jeune et elle a marché avec nous. Leurs mères ont marché avec nous. Leurs frères ont marché avec nous. Tous ceux qui désiraient nous accompagner étaient les bienvenus. Nous avons besoin de ces gens pour garder espoir.

Même le chef et le conseil nous ont félicités pour notre bon travail lorsque nous sommes partis pour Ottawa. Il vous demande de faire de votre mieux. Le Parlement à Winnipeg également. Toute la collectivité veut savoir ce que nous allons faire. On nous dit de le faire, de continuer notre travail.

Il est très difficile de réunir tout le monde, de tout organiser. Mais je ne vais pas baisser les bras. Je ne vais pas abandonner la recherche. Je ne laisserai personne tomber, je n'oublierai pas nos femmes et nos frères assassinés. Je continuerai à travailler d'arrachepied.

En février de l'année dernière, on m'a diagnostiqué un cancer. Je continue à me battre malgré la maladie. Je vais recouvrer la santé. Je n'arrêterai jamais.

• (1205)

Le Créateur m'a donné la force de poursuivre et c'est ce que je vais faire.

Je tiens à remercier tous les membres du comité.

Du Pas, au Manitoba, je suis Wesley Flett. Merci beaucoup.

(1210)

Robert Pictou: Je m'appelle Robert Pictou. Je suis de la Première Nation Chapel Island. C'est en Nouvelle-Écosse.

Voici une photo de ma fille. Elle a disparu il y a 20 ans et 8 mois. Elle avait sept enfants. Cinq d'entre eux n'ont aucun souvenir de leur mère.

Elle a disparu dans l'État du Maine. Quand le *Bangor Daily News* a publié la nouvelle, j'y ai vu beaucoup de contradictions. Je ne suis pas très instruit, mais on m'a appris nos traditions, ce qui est mieux, à mon avis. Je sais qui est le coupable, mais je ne peux pas le prouver. Pour le prouver, il faudrait qu'on retrouve le corps de ma fille. On ne l'a pas trouvé. Le coupable s'en est d'ailleurs vanté, disant qu'on ne la retrouverait jamais.

Quand je vais à des pow-wows à Caribou, dans le Maine, je vois mes petites-filles. Je leur donne des informations et des photos de leur mère. L'autre jour, elles m'ont envoyé des photos d'elles, et l'une d'entre elles est le portrait tout craché de sa mère.

Je suis convaincu — je ne vous demande pas de le croire, mais c'est ce que moi je crois — que ma petite-fille est la réincarnation de ma fille. Elle a le même aspect physique que ma fille. Ma fille avait une marque sur une dent. Sur la photo de sa fille, de ma petite-fille, il y a une marque sur la même dent, mais de l'autre côté. Est-ce une coïncidence? Peut-être, mais moi, je la vois grandir et je revois ma fille à son âge.

Vingt ans de souffrance, c'est long. J'éprouve de la haine, mais chaque fois, je demande au Créateur [*Le témoin s'exprime en micmac*] de faire disparaître cette haine. J'éprouve maintenant beaucoup moins de haine, mais encore de la colère. Les Autochtones pardonnent très très facilement, mais ils n'oublient pas. Nous n'oublions pas. Je sais que l'esprit de ma fille est toujours vivant.

On me dit de ne pas faire ceci, de ne pas faire cela, de ne pas ressentir de haine, de ne pas faire de vagues. J'ai beaucoup de croyances. Une de mes amies m'a donné un livre et m'a conseillé de le lire. Après l'avoir lu, j'ai décidé d'aller voir cette femme qui est clairvoyante.

• (1215)

Pendant 20 ans, j'ai gardé mes sentiments en moi. Je ne voulais pas en parler.

J'ai donc pris des dispositions pour voir cette femme clairvoyante. Mon fils est venu de Vancouver et nous y sommes allés ensemble. J'avais vu, à la télé, l'émission *Long Island Medium* dont la vedette est une femme élégante, aux cheveux bouclés bien coiffés vivant dans une grande maison luxueuse. Elle a plusieurs grosses voitures. Son fils a une moto et sa fille vient de finir ses études au collège. Je ne savais pas trop à quoi m'attendre quand je suis allée voir cette dame.

Elle vit dans un appartement délabré. J'ai frappé à sa porte et elle nous a laissé entrer, Robert et moi. J'ai regardé autour et il y avait un coffre dans le coin où elle avait mis son téléviseur.

Elle a dit: « Je n'ai pas grand-chose, mais c'est à moi. Je sais pourquoi vous êtes venus. »

Pendant qu'elle parlait, elle ne nous regardait pas. Elle écrivait. Je pense qu'elle ne savait même pas ce qu'elle écrivait. Elle nous a dit que l'esprit de ma fille guidait sa main.

Elle m'a ensuite remis le papier. Je l'ai montré à mon fils, puis nous l'avons payé et remercié. Mon cœur a été rempli de haine pendant 20 ans, mais ce n'est plus le cas, même si le sentiment n'est pas complètement disparu. La clairvoyante m'a dit que, pendant que j'étais chez elle, l'esprit de ma fille l'a encerclé et que ma fille lui a parlé. Ma fille lui a dit quoi écrire et, elle, nous l'a dit, à moi et à mon fils.

Quand je suis arrivé là, je n'avais aucune attente, et voilà ce qui s'est passé. Comment pouvait-elle savoir tout cela? Cette dame vit à Truro, en Nouvelle-Écosse. Elle, elle vit à Truro et ma fille a été assassinée à Bangor, dans le Maine, près de 600 miles plus loin. Elle ne l'a jamais rencontrée, elle ne la connaît toujours pas. La clairvoyante ne la connaissait pas.

J'ai toujours avec moi cet exemplaire du *Bangor Daily News*. La police de l'État avait été appelée dans un bar du centre-ville de Bangor, le bar Judy's, parce qu'il y avait eu des troubles. Les policiers y ont trouvé ma fille qui saignait; elle avait été coupée au-dessus de l'oeil et sur la lèvre et avait une grosse ecchymose sur la tête. On lui a demandé ce qui était arrivé.

Elle a répondu que son mari et son beau-frère l'avaient battue et quand on lui a demandé pourquoi, elle a dit qu'ils étaient ivres.

Les deux hommes sont alors arrivés. Les policiers ont fait entrer le mari de ma fille dans la voiture de police, et il a tenté de casser la lunette arrière à coups de pied. On l'a amené à la petite cellule de Bangor. Ma fille, elle, a été transportée à l'hôpital de Bangor. Ma fille ne laissait jamais ses enfants plus de deux ou trois heures. Elle ne les aurait pas laissés seuls toute la nuit. Elle était à l'hôpital pour observation, mais personne ne savait qu'elle souffrait d'une grave commotion cérébrale. C'est ce que la voyante m'a dit.

• (1220)

Elle n'était pas du genre à rester à l'hôpital. Elle est donc partie et a fait de l'autostop pour rentrer chez elle. L'hôpital est à environ une heure et demie de voiture de chez elle. Au même moment, son mari a été libéré. Moi, je crois que son mari et son beau-frère, qui étaient en voiture, l'ont prise en chemin, l'ont battue encore une fois — c'est ce qu'on m'a dit — et, comme elle avait déjà une commotion cérébrale, ils l'ont tuée. Ils ne savaient pas. Ils n'avaient pas l'intention de la tuer. Il y avait trois hommes: son beau-frère, son mari et un autre homme.

Ils l'ont cachée quelque part dans l'immeuble jusqu'à la tombée de la nuit. À ce moment-là, dans l'obscurité, ils l'ont transportée sur un petit bateau. Ils sont allés très loin sur l'océan; c'était à marée haute. Ils l'ont dévêtue et l'ont enveloppée dans un drap aux motifs de fleurs.

Pendant qu'ils étaient sur l'eau, l'un d'entre eux n'a cessé de vomir. Une fois assez loin en mer, ils l'ont laissée tomber à l'eau comme un sac de patates. À leur retour sur terre, ils ont brûlé tous ses vêtements. Des années plus tard, ils se vantaient encore qu'on ne la retrouverait pas.

Mais moi, j'ai reçu les enseignements traditionnels. Je suis allé voir un homme qui comprend ces choses. Il m'a fait asseoir sur un lit fait de plumes d'aigle. Il m'a dit de m'y asseoir mais de ne pas m'asseoir sur les plumes d'aigle. Il m'a dit: « Je sais ce que tu as en tête, mais si tu passes à l'acte, tu passeras le reste de ta vie en prison ». Je l'ai regardé et lui ai dit que j'avais l'esprit en paix. Il m'a dit: « Les autres te croient peut-être sur parole, mais moi, je ne te crois pas ». Il a ajouté: « Je sais à quoi tu penses. Abandonne ces idées. Le créateur s'en occupera ».

En effet, je pensais encore à ces deux hommes, mais je ne voulais pas m'en prendre à eux, car, selon les enseignements de mon peuple, quand on fait du mal à d'autres, on se fait faire deux fois plus de mal plus tard. J'ai donc laissé tomber.

J'ai appris plus tard que c'est son beau-frère qui l'a tuée. Il a longtemps souffert. Il a contracté le sida et en est mort. L'autre, son mari, n'a jamais l'esprit en paix, car il est constamment perturbé par l'esprit de ma fille. Il se saoule et tente de dormir, mais ne cesse de crier le nom de ma fille parce qu'elle ne le laisse pas en paix. C'est ce qu'elle a dit à la voyante. Elle lui a dit qu'elle ne le laisserait jamais en paix, et qu'elle le hanterait jusqu'à sa mort.

Je tiens à vous remercier tous, surtout les femmes qui m'ont invité et mon ami de la Nouvelle-Écosse. Je vous remercie tous et toutes de partager votre histoire.

[Le témoin s'exprime en Mi'kmaq]

• (1225)

Mme Patricia Isaac (à titre personnel): Je m'appelle Patricia Isaac et je suis de la Première Nation Membertou.

Virginia Sue Pictou était ma cousine. Le sourire que vous voyez sur cette photo, c'est le sourire qu'elle avait quand je l'ai vue la première fois. C'était dans le Maine, dans les années 1980. Ma *giju'*, ma maman, s'apprêtait à aller cueillir des bleuets. Virginia est venue me voir avec son sourire et m'a dit: « Je m'appelle Virginia, je suis ta cousine. Ma mère est ta tante ». Nous avons jasé un peu. J'étais étonnée, et très émue. Nous étions nombreux dans le champ et, elle, elle m'a remarquée. J'étais très heureuse d'avoir une cousine. Et je n'oublierai jamais son sourire.

En 2009, j'ai organisé une vigile des soeurs par l'esprit pour Virginia et il y a eu pas mal de monde. Je venais d'avoir 48 ans, et une quarantaine de personnes étaient là, y compris des hommes et des enfants. Cela a été un bel événement.

Puis, l'AFAC m'a demandé de venir à Ottawa et j'ai produit un document numérique sur Virginia.

J'ai parlé aux représentantes de l'AFAC ce week-end. Moi et Robert leur avons demandé si elle ne pourrait pas envoyer une lettre à la police de l'État du Maine ou au FBI pour leur demander d'intervenir. J'espère que le procureur de l'État ou quelqu'un d'autre s'intéressera à l'affaire de Virginia. Le dossier est encore ouvert et

on pourrait reprendre l'enquête. J'espère qu'ils feront quelque chose. Ils ont accès à son dossier et à toutes les informations.

Moi, je ne peux partir du Cap Breton pour aller jusque dans le Maine. Je ne peux pas. Moi, je suis au Canada et eux sont aux États-Unis. Il y a des obstacles. Je ne connais pas les lois américaines. Je n'y connais rien. Je suis coincée. J'espère que l'AFAC enverra des lettres et qu'elle obtiendra des réponses. J'espère que Robert et moi, et que toute la famille, auront des réponses. Je serai la voix de Virginia. Je continuerai à chercher et à poser des questions, en son nom.

Je remercie toutes les familles de l'AFAC, ainsi que les membres du comité. Merci de m'avoir invitée. J'espère que vous nous aiderez dans la poursuite de nos efforts.

Merci.

Mme Susan Martin (à titre personnel): Bonjour.

J'aimerais souligner que nous nous retrouvons sur nos terres, un territoire algonquin non cédé.

J'aimerais remercier le comité. Mais j'aimerais tout d'abord remercier ma famille. C'est ma famille qui me soutient et qui m'aide à me relever lorsque je touche le fond du baril, car c'est un combat de tous les instants.

Un grand nombre de députés me connaissent. Je m'appelle Susan Martin. Ma fille Terrie Ann Dauphinais a été assassinée le 29 avril 2002 à Calgary, laissant dans le deuil trois enfants en bas âge.

Avant que Terrie ne soit assassinée, elle avait téléphoné à la police de Calgary le 8 mars 2002 pour porter des accusations de violence conjugale contre mon gendre. Personne n'a été accusé, personne n'a été retiré de la maison. Ma fille avait dit à son amie en Alberta, Theresa Ross, qui a pris soin de mes petits-enfants pendant six mois après l'assassinat de ma fille, qu'elle allait en payer le prix. Ken lui a dit qu'elle allait en payer le prix.

Mon enfant a été violemment assassinée 52 jours plus tard. Son corps nu gisait en bas devant la porte d'entrée étalé comme une ordure et ses trois enfants sont restés enfermés dans la maison pendant 12 à 14 heures. Le bébé était âgé de 10 mois. Deux heures de plus et mon petit-fils serait mort.

Gideon et Gabriel étaient en haut enfermés dans une chambre à coucher. Lorsque la police a appréhendé les bébés, Gabriel leur a dit que leur père les avait enfermés dans leur chambre. Mes deux petitsenfants les plus âgés étaient recouverts d'urine et d'excrément et criaient pour qu'on les laisse sortir, qu'on les laisse sortir. Le bébé pleurait [*Note de la rédaction: inaudible*] loin du cadavre de sa mère.

Je mène cette bataille depuis 11 ans. Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai apporté les restes de mon enfant à la colline du Parlement. Je fais ceci depuis huit ans. J'ai réclamé des changements. J'ai demandé de l'aide. Bernadette, Brenda, moi-même et ma petite-fille Kaden sommes allées à la cérémonie de commémoration vendredi soir pour les femmes assassinées à Montréal. Qu'est-ce que j'y ai vu? Une jeune maman qui racontait que son enfant avait été violemment assassiné lors de violence familiale. Sa tête était ailleurs, l'homme l'avait coupée et elle arrivait à peine à s'accrocher avec sa fille à ses côtés.

Souvent je veux abandonner et dire que je n'en peux plus. Créateur je n'en peux plus. Comme Robert l'a dit, nous sommes habités par la rage. Nous ne pouvons pas le montrer en public, nous

devons la canaliser d'une façon appropriée. Lorsque je vois une autre mère, un autre enfant, un autre frère, un autre fils porté disparu ou assassiné ici au Canada, il me semble que tout le monde se fiche des gens comme nous à la peau foncée. Tout le monde s'en fiche. On doit se débrouiller seul.

Au nom de ma fille, j'assiste à des vigiles ici à Ottawa. C'est mon mari et moi qui payons les frais. Nous ne demandons pas aux membres de notre famille de nous aider. Je vends aussi mes charquis. Jean le sait, Carolyn le sait. Les gens savent que je me débrouille seule. Nous devons nous débrouiller seuls, car nous avons déjà crié à l'aide.

Je vous le dis et je vous l'ai déjà dit le 4 octobre, je dois donner une petite partie du crédit à Stephen Harper qui a aidé les familles pour qu'elles ne perdent pas tout mais les familles peinent à s'en sortir. Nous avons toujours besoin d'aide pour avoir un toit au-dessus de nos têtes, de la nourriture dans notre estomac et pour payer les factures, car nous peinons au quotidien à sortir du lit et à affronter le monde. C'est une situation très difficile.

Il faut aussi former les policiers qui s'occupent des familles pour qu'ils ne disent pas, eh bien votre fille était une prostituée. Je me fiche de ce que cette personne... Personne n'a le droit de prendre la vie d'un autre être humain et d'écopier de seulement cinq ans pour cette vie humaine. Une personne qui essaie de nourrir sa famille et paie avec un chèque sans fonds est davantage pénalisée qu'un pédophile, un meurtrier ou un violeur. Qu'est-ce qui cloche dans ce pays? Qu'est-ce qui cloche dans ce pays?

Voyez combien... Si on remplissait cette salle, il y a plus de 6 000 dans la base de données, 6 000 hommes, femmes et enfants dans cette base de données et on ne fait rien. Une vie devrait valoir une vie ici au Canada. Les auteurs de ces actes ne changent pas.

Où sont mes petits-enfants? J'ai pu les voir deux fois. Ils sont à Saskatoon avec le meurtrier. J'attends toujours que justice soit rendue. Mon mari aussi. La police à Calgary nous a dit que si mon mari allait faire le pied de grue devant la maison et tentait d'agir, il serait arrêté et envoyé en prison. C'est de la foutaise. Désolée pour le langage mais c'est de la foutaise.

• (1230)

C'est mon enfant. Non seulement cela, Terrie est mon deuxième bébé. Cette famille le sait. Hier cela faisait 34 ans que j'avais mis la soeur de Terrie en terre à Calgary — il y a 34 ans. Sherry est morte en raison de problèmes de santé. Terrie n'est pas morte de la même façon. Terrie a été assassinée. On lui a enlevé la vie et les auteurs de ce crime doivent répondre de leurs actes. Cinq ans, deux ans, trois ans — cela ne change pas les gens. Ils ne changent pas, donc cessez de les écouter. Cessez de les écouter parce que ce sont les enfants qui restent qui sont ciblés.

Mes petits-enfants, les petits-enfants de Brenda, la fille de Bernadette, les petits-enfants d'Amy et de Glen, la fille de Lorna, la famille de Connie... Nos enfants sont ciblés. Les petits-enfants de Pauline et Herb Muskego seront ciblés. Il faut que cela cesse. Il faut arrêter cela. Je vous implore. Il y a longtemps, longtemps que je le fais. Je vous implore de nous soutenir. Faisons du vacarme et changeons la situation au Canada.

Nos femmes ne devraient pas être sans-abri. Personne ne devrait être sans-abri au Canada. Chacun devrait avoir un toit. Chacun devrait manger à sa faim et être vêtu comme il convient mais il me semble — et je ne vous vise pas directement, vous tous — que c'est la corruption qui est récompensée. Quand de l'argent s'égaré, quand vous volez, quand vous mentez aux Canadiens et

Canadiennes, que vous soyez maires ou politiciens, on vous donne un million.

Eh bien sachez que je me moque de cela. Je souhaite que justice soit faite à nos proches. Je veux que les choses changent et je veux que ce comité appuie les familles, les gens qui protestent pour sensibiliser les autres. Je veux que vous disiez: « Assez, c'est assez » et je vous dis cela parce que vous travaillez pour nous. Vous travaillez pour les Canadiens et les Canadiennes.

En tant que femme canadienne crie sioux je vous exhorte à nous aider à changer la situation. Aidez-nous afin qu'aucun autre membre d'une famille se trouve ici, afin que je n'aie pas à revenir pour parler de ce sujet, afin que je n'aie pas à raconter l'histoire de mon enfant pendant huit heures sur la Colline parlementaire. Si ce que j'ai fait aide à sauver la vie d'une femme, bravo. Merci, Terrie. Merci, mon bébé.

Comment des hommes et des femmes peuvent disparaître de la planète sans laisser de traces? J'ai fait des recherches quand Laura Spence et Nicole — je ne me rappelle plus son nom de famille — ont disparu à Maniwaki. J'ai cherché pendant 16 heures. C'est une amie qui m'a téléphoné pour me relater les faits parce qu'elle savait que cela allait me donner du coeur au ventre. Je vous dirai que j'ai interrompu mon travail et que j'ai laissé mon repas de côté et j'ai marché jusqu'à deux heures du matin pour afficher des photos. Rien ne m'arrêterait et les gens avaient du mal à croire à quelle allure je marchais et à quelle vitesse.

J'ai 53 ans. Je dépassais ceux qui étaient plus jeunes que moi. Seules deux personnes ont refusé de m'aider et j'ai répondu: « Honte à vous. Que feriez-vous si c'était votre maman, votre tante, votre fille ou votre soeur? » On me répondait alors: « Vous avez raison. Mettez la photo sur le poteau ». Et je disais: « Non, je préfère la mettre ici pour qu'on la voie. » Les gens ne regardent pas les poteaux. Dès qu'une femme est portée disparue, il devrait y avoir une alerte d'urgence. Peu importe votre âge, je dis, comme la soeur de Pauline qu'il s'agit de nos enfants. On devrait décréter l'état d'urgence.

Facebook, les médias... Ce sont les membres de la famille qui trouvent nos proches. Ce sont nos familles qui s'entretiennent et disent: « D'accord, nous avons ceci et cela sur la personne disparue... » N'ai-je pas raison, vous qui faites partie des familles? Ce sont les familles qui savent quand l'un d'entre nous est à terre. Nous ne savons peut-être pas lequel mais soudainement, apparaît quelque chose sur Facebook si vous n'avez pas de téléphone ou de téléphone portable. Nous allons aux nouvelles. Chacun de nous va répondre mais nous ne nous portons pas bien car la lutte est pénible.

Regardez-moi... Je n'ai pas apporté de photos de mon enfant. Jean et Carolyn savent à quoi ressemble mon enfant. Ma fille me ressemble. J'ai survécu à de la violence familiale quand j'étais enfant et pendant mon premier mariage et maintenant je me pose des questions. Mon premier mari a essayé de m'enlever la vie et je me demande si mon bébé serait vivant si je l'avais laissé faire. Ce sont là des conjectures. Celles d'une mère. Que se serait-il passé si j'avais agi différemment? Que se serait-il passé si j'avais laissé mon premier mari me tuer? Que se serait-il passé si j'étais morte enfant? Très jeune, j'ai vécu dans une famille très violente. Que se serait-il passé si j'avais laissé mes parents me tuer...

• (1235)

Ces interrogations me hantent continuellement.

Je ne veux donc plus faire face à de telles situations. Je ne veux plus avoir à venir ici mais je le ferai tant que des gens disparaissent. Vous allez donc me revoir mais je me montrerai toujours positive. Je vous communiquerai les sentiments qui nous habitent quotidiennement. Croyez-moi: tous les soirs je me mets au lit et je demande au Créateur de me donner de l'endurance, des yeux pour voir, un coeur pour aimer, des oreilles pour entendre et la voix pour dire la vérité — les gens n'aiment pas entendre la vérité. La vérité fait mal.

Meegwetch.

Merci.

• (1240)

Mme Amy Miller (à titre personnel): Tout d'abord, je tiens à vous remercier de m'avoir invitée. Je m'appelle Amy Miller et je suis de Kitchener-Waterloo.

Mon récit commence avant l'assassinat de Denise. Six mois avant l'assassinat de Denise, j'avais, à grand-peine, tiré ma plus jeune fille de la même situation. L'homme lui avait donné un coup de bâton de baseball en pleine figure. On a dû lui reconstruire entièrement le visage et elle a subi une lésion au cerveau. L'homme a été emprisonné pendant trois mois — c'est tout, trois mois. Toutefois, il avait porté atteinte à sa vie.

Six mois plus tard, ma fille Denise, en relation de fait depuis deux ans, subissait les attaques et les coups de son conjoint à tel point qu'elle avait dû être transportée en ambulance à l'hôpital plus d'une fois. À ces occasions, la police se présentait pour l'accompagner chez moi ou chez ses enfants, alors qu'elle était ensanglantée et rouée de coups, ce qui traumatisait l'enfant de cinq ans ou on l'accompagnait chez un ami, car la police disait: « Il suffit de les séparer pendant une nuit » quand on sait que la violence, une violence incessante et épouvantable durait depuis deux ans.

Il est arrivé une fois que l'homme soit mis en prison pendant trois mois, après quoi il a écopé de six mois de probation. L'ordonnance de probation comportait une interdiction de consommer de l'alcool, un cours sur la gestion de la colère, une interdiction de s'approcher de Denise ou de l'appartement. Après coup, j'ai appris qu'en quittant le tribunal, il avait acheté deux bouteilles de 40 onces d'alcool, s'était rendu à l'appartement, et y était entré.

À ce moment-là, un détective s'occupait du dossier. Or nous ne savions pas qu'il le faisait depuis neuf mois et demi. Il n'y avait pas de communication entre nous et la police. Toutefois, deux mois plus tard, le détective a rencontré notre famille et il nous a demandé de prendre en note des questions que nous avions car il y répondrait, dans la mesure où cela n'entravait pas l'enquête. Après la troisième question, j'ai demandé pourquoi la probation de cet homme n'avait pas été révoquée quand la police avait été appelée de nouveau parce que Denise avait été battue une fois de plus. Il s'est montré très arrogant. Il s'est mis les mains derrière le dos et il a dit: « Eh bien, honnêtement, je n'ai pas lu le dossier. »

Que dire d'un détective à qui on confie un dossier et qu'il ne le lit pas? Je ne comprends pas. Ces policiers sont désormais chargés d'enquêter sur le meurtre de Denise alors qu'ils bâclaient les choses et ne communiquaient pas avec nous. Il s'est écoulé plus d'un an sans que nous ayons de communication avec la police. Un soir, un policier a téléphoné et Glen et moi-même avons convenu que nous n'allions pas accueillir Denise chez nous car cela n'était qu'une

solution provisoire, sachant qu'elle retournerait chez elle. Elle souffrait nettement du syndrome de la femme battue, et la police est censée être sensibilisée à cela par formation. C'est risible. La police s'en moquait.

Pourquoi ne le sortait-il pas de la maison? En deux ans, ce n'est arrivé qu'une fois et sa probation n'a pas été révoquée.

• (1245)

Qu'est-ce qui cloche dans cette histoire?

Un soir, un agent de police féminin a téléphoné et elle a forcé Glen, après 45 minutes de pourparlers, à accepter d'accueillir Denise chez nous. J'étais au lit. Je me suis précipitée en bas du lit et j'étais furieuse. J'ai dit: « Il n'en est pas question. » J'ai récupéré le numéro qu'elle avait composé, en composant étoile 69.

J'étais très polie. J'ai dit: « Êtes-vous un agent? » Elle a répondu: « Qui êtes-vous et comment avez-vous obtenu ce numéro? Il s'agit de mon numéro privé de téléphone cellulaire. » J'ai dit: « Êtes-vous un agent? » Elle a dit: « Oui. Qui êtes-vous? » J'ai dit: « Je suis la mère de Denise. » Elle a dit: « Eh bien, nous sommes en route pour votre résidence en ce moment. »

J'ai dit: « Absolument pas. » Elle a dit: « Eh bien, votre mari a dit que nous pouvions déposer Denise chez vous. » J'ai dit: « Je dois vous dire que je suis sa mère biologique et que Glen est son beau-père. J'ai donc la priorité et je vous dis de ne pas l'amener chez nous. Ramenez-la chez elle et sortez-le de là. »

Elle a dit: « Eh bien, pouvons-nous venir et en discuter? » J'ai dit: « Non. » Elle a dit: « Pouvons-nous la laisser chez vous jusqu'à ce que sa soeur de Niagara vienne la chercher? » J'ai dit: « Non, je n'ai pas le numéro de téléphone de Jennifer. » Elle a dit: « Eh bien, Denise, elle, l'a. » J'ai dit: « Excellent. Utilisez votre portable privé, mais rappelez-vous d'en masquer le numéro, pour téléphoner à Jennifer. Entre-temps, gardez Denise en sûreté jusqu'à ce que sa soeur puisse venir la chercher, faites votre travail en retournant à la maison pour le faire sortir, le mettre derrière les barreaux et permettre à Denise d'être en sécurité chez elle. »

Je ne sais encore pas ce qui est arrivé à Denise ce soir-là. Je me rappelle avoir reçu bon nombre de coups de téléphone pendant la nuit. Quand il était ivre, elle me téléphonait et me disait: « Maman? » Je répondais: « Oui? » Elle disait: « Maman, j'ai peur, j'ai tellement peur. » Je disais alors: « Veux-tu que je vienne chez toi? » Elle répondait: « Non, cela ne va que faire empirer les choses. »

Eh bien, je ne savais pas qu'il y avait une serrure à l'intérieur de l'appartement dont il était le seul à détenir la clé. La police devait le savoir car elle avait très souvent visité cet appartement. Rien n'a été fait, absolument rien. Les choses ont continué jusqu'à la veille du premier de l'An en 2006. L'homme m'a téléphoné ainsi qu'à mes deux filles et a dit: « Denise est-elle là? J'aimerais lui souhaiter Bonne Année. » J'ai dit: « N'est-elle pas avec toi? » Il a dit: « Non, mais je sais qu'elle est par ici et je sais exactement où elle ira ce soir. »

Il l'a trouvée. Il l'a pourchassée comme une bête et il l'a sauvagement traînée dans un endroit désert où il l'a assassinée. Cela s'est produit trois jours après qu'elle avait eu le courage de le quitter, ne voulant plus jamais le revoir.

Effectivement, moi aussi j'ai contacté une voyante, sauf qu'elle était de Scottsdale en Arizona. Quand je l'ai contactée pour lui expliquer la situation, elle m'a dit que l'homme l'avait suppliée ce soir-là. Il l'avait suppliée de rentrer à la maison et elle lui avait répondu, les yeux dans les yeux: « Je préférerais être morte. » Bien

entendu, il a rétorqué: « Si je ne peux pas t'avoir, personne d'autre ne t'aura. » Il l'a assassinée et a jeté sa dépouille dans Grand River. Nous ne l'avons retrouvée que trois mois et demi plus tard.

Pendant tout ce temps, lasse de ne pas avoir de nouvelles de la police, j'ai téléphoné à l'ombudsman qui m'a donné le nom de deux organisations pour que la police de Waterloo fasse enquête.

• (1250)

L'une d'elles était l'Office indépendant d'examen de la police de l'Ontario; l'autre, la Commission civile des services policiers de l'Ontario. J'ai envoyé ma plainte aux deux organisations en réclamant que l'on fasse enquête sur la police régionale de Waterloo. En effet, personne n'était chargé du dossier et la plainte continuait d'être renvoyée d'un côté à l'autre jusqu'au moment où finalement on m'a dit: « Vous avez laissé passer le délai. »

Quel est le délai de prescription pour un meurtre? Je parle d'une enquête. Où est la limite? On ne m'a pas répondu. Finalement, j'ai reçu une réponse de la Commission civile des services policiers de l'Ontario. On m'a dit que la puce électronique qui contenait ma plainte avait été égarée. Qui donc devait faire enquête sur la police régionale de Waterloo?

J'ai attendu quelque temps. Ensuite, on nous a assigné deux nouveaux détectives, qui eux aussi ont laissé traîner les choses. Aucune communication avec eux. Ils ne téléphonaient pas non plus. Le premier détective était excellent. Il venait prendre un café avec nous tous les trois mois pour garder le contact, pour nous dire qu'on pensait à nous. Après cela les contacts se sont arrêtés. Ils mentaient à la presse en disant qu'ils étaient en liaison constante avec nous. Les responsables de la liaison nous disaient quand aller au tribunal, quand assister à l'enquête préliminaire et quand se présenter à l'avant procès. C'est tout ce qu'ils faisaient. Pas d'interlocuteur, pas de communication.

Un jour, Glen est allé au poste de police et a demandé à parler au chef de l'escouade des homicides.

La jeune fille derrière le comptoir a dit: « À quel sujet? »

Glen a dit: « Pourquoi devrais-je vous le dire? Vous n'êtes que la secrétaire. Vous n'avez qu'à lui dire de sortir car je voudrais lui parler. »

Il est sorti et Glen lui a dit: « Je vous demande tout simplement de téléphoner à Amy une fois par mois, seulement une fois par mois, afin qu'elle sache que vous travaillez encore sur l'affaire. » Pensez-vous que nous avons reçu un coup de téléphone après cela? Non. Rien.

Finalement, en juillet 2011, quatre mois et demi après le meurtre de Denise, j'ai téléphoné au poste de police, un dimanche. J'ai téléphoné aux deux détectives et j'ai laissé ce message: « Je suis Amy Miller et un jour vous regretterez d'avoir entendu mon nom. Vous êtes congédiés sur-le-champ. Je ne veux plus aucun contact avec vous. Je ne veux pas que vous sonnerez chez moi non plus. Je ne veux pas que vous m'envoyiez de courriels. Je ne veux pas que vous me téléphoniez. »

Je pensais que je ne risquais pas grand-chose en disant cela car on ne m'avait jamais contactée auparavant. Le lendemain, un détective m'a téléphoné à trois reprises et l'autre aussi en me disant qu'ils voulaient s'entretenir avec moi au sujet du message que j'avais laissé dans leur boîte vocale. J'étais furieuse. Je me demandais quelle partie de mon interdiction de contact ils n'avaient pas comprise. Ils étaient congédiés! Je leur disais que je ne voulais

plus savoir quoi que ce soit d'eux. Bien entendu, je n'ai pas répondu à leurs appels.

Le lendemain, un article paraissait dans le journal sur le fait que tous les printemps je vais décorer l'arbre de Denise. J'ai classifié ces photographies et je les ai encadrées. J'ai plastifié ces poèmes et je les ai encadrés.

• (1255)

Je décore l'arbre de fleurs et de rubans, et je célèbre sa vie parce que je veux lui rendre hommage. Elle a eu la force de s'éloigner de lui physiquement puis elle a eu la force de s'éloigner de lui émotionnellement. « Je préférerais mourir. »

Ce jour-là, le deuxième jour où les journaux se sont déplacés péniblement au bas de l'immense colline accidentée qui mène à la rive des hautes eaux pour prendre des photos de moi portant Denise sur mon épaule et des fleurs et me passaient en entrevue. J'ai dit au public exactement ce que je pensais de notre force policière. Elle est incompétente. Elle ne connaît rien au syndrome des femmes battues. Pourquoi toujours sortir Denise de chez elle? Je croyais que c'était l'agresseur qui devait sortir, et non pas la victime. Ça n'a pas de sens, mais c'est ce qui se passe quand on traite avec la police, n'est-ce pas?

Dans le cadre de cette entrevue, j'ai dit au public ce que la police faisait, et ce qu'elle ne faisait pas, pourquoi? J'ai aussi dit à la police lorsque je l'ai congédié que j'appellerais l'émission *The Fifth Estate* et que j'allais faire connaître mon histoire partout au Canada. Le soir où j'ai signalé la disparition de Denise, un agent a eu le culot de dire à un autre agent et ce, devant Glen et moi: « Elle est probablement au centre-ville en train de faire ce qu'elle a à faire pour obtenir sa prochaine dose. »

Il ne la connaissait pas et n'avait donc pas le droit de dire cela. La police nous a traités de façon inappropriée. Lorsque la femme agent a dit: « Denise est davantage votre problème que le mien », j'ai répondu: « Et pourquoi? » Et elle a rétorqué: « C'est votre fille ». Lorsqu'ils ont voulu déposer Denise chez moi et que j'ai dit non, j'ai dit « Vous avez raison, c'est ma fille, toutefois, c'est à vous de vous en occuper. Chaque jour, il arrive à quelqu'un d'avoir une mauvaise journée au travail, et aujourd'hui, c'est votre tour, vivez avec. » Elle a raccroché. J'allais la rappeler, mais je me suis dit qu'on allait probablement m'accuser de harcèlement. Alors je n'ai pas insisté.

Mesdames et messieurs, lorsque vous signalez la disparition de votre fille, la force policière devrait être là pour faire tout en son pouvoir. Toute ma vie, on m'a appris que les policiers étaient là pour aider, servir et protéger. Les policiers ont-ils protégé ma fille? Après deux ans d'abus, les policiers ont-ils protégé ma fille? Elle a été victime d'un homicide délictuel. Son meurtre aurait pu être évité. Un détective m'a dit récemment « Amy, lorsque le procès sera terminé, je vais tout vous dire ». Il n'y a rien qu'il puisse me dire qui justifiera ce qui est arrivé. Je m'en fous s'ils attendaient de faire une saisie de drogue chez lui, rien ne va justifier ce qui est arrivé.

Lorsque le procès sera terminé le mois prochain, je vais rendre mon histoire publique parce que lorsqu'on m'a offert de l'argent, je l'ai refusé. Il s'agissait d'argent sale. C'était de l'argent pour me faire taire. C'était de l'argent pour qu'on se débarrasse de moi, et je lui ai dit de partir et parce que je ne l'ai pas poursuivie ils n'ont pas fini d'entendre parler de moi.

• (1300)

Je vais parler publiquement de mon histoire, une fois le procès terminé. Quelqu'un doit être tenu responsable de l'inaction de ces agents de police. Il est temps que les gens commencent à écouter. Ce n'est pas une question qui touche exclusivement les femmes et les filles autochtones; elle touche également les femmes blanches et hispaniques. À Kitchener, des femmes blanches ont été tuées, coupées en morceaux et jetées dans des bennes à rebuts. Denise a été tuée en 2006, et deux ans plus tard, le père d'une de ses amies, qui était un criminaliste bien connu, a réussi à mettre les assassins en prison. Il n'a fallu que deux ans pour un criminaliste bien connu. Pourquoi ai-je dû me battre pendant sept ans?

Je suis déçue de voir qu'il y a des gens qui ne veulent pas que le système de justice rende des comptes. Je crois qu'on devrait rétablir la peine de mort parce qu'ainsi, les gens penseraient à deux fois avant de commettre des meurtres.

Merci beaucoup de m'avoir écoutée.

La présidente: J'aimerais informer toutes les personnes ici présentes qu'il est maintenant 13 heures. Je veux m'assurer que tout le monde pourra faire ses commentaires, mais je sais qu'il y a quelques membres qui doivent partir parce qu'ils ont des réunions à 13 heures. Certains d'entre eux m'ont avisée qu'ils reviendront ici plus tard, soit pour le dîner, soit pour le reste de la réunion, mais je voulais juste vous expliquer pourquoi ils quittent la salle.

Merci; veuillez poursuivre.

Mme Lorna Martin (à titre personnel): Bonjour, je m'appelle Lorna Martin.

Je suis ici pour vous faire part de l'histoire de ma mère. Elle s'appelle Marie Jean Saint Saveur, et elle fait partie de la Nation crie de Bigstone à Wabasca-Desmarais, en Alberta. Je fais également partie de cette Première Nation.

Ma mère a disparu en 1987, il y a 26 ans. Nous venons juste de passer trois jours à une réunion familiale avec l'Association des femmes autochtones du Canada. Il s'agit d'un travail épuisant, et vous me voyez épuisée aujourd'hui, mais je suis honorée d'être ici et je n'hésiterai jamais à parler de l'histoire de ma mère. Toute notre famille habite à Edmonton, en Alberta et j'ai une soeur à Lillooet, en Colombie-Britannique. D'habitude, c'est moi qui raconte son histoire, parce que c'est moi qui ai la plus grande gueule. Des fois, il y a un membre de la famille qui, pour une raison ou une autre, est mieux placé pour expliquer des choses au nom de la famille.

Ma mère a fréquenté le pensionnat St. Martin sur les terres de la Nation crie de Bigstone. Elle parlait sa langue crie. Ma soeur aînée, Sharon, était ici en fin de semaine pour raconter d'autres histoires au sujet de ma mère, parce que Sharon et ma mère étaient très proches. Sharon est ma demi-soeur, mais nous avons grandi ensemble dans la même maison, et la langue maternelle de Sharon est le crie, alors ma mère pouvait parler avec elle. Je pense que quand nos peuples parlent leur langue, c'est quelque chose qui les lie plus étroitement.

Sharon a mentionné quelque chose au sujet des femmes du côté de ma mère, quelque chose qui représente pour moi des souvenirs de mes tantes. Elles sont reconnues comme étant des guérisseuses, et quand elles entrent dans une pièce, elles amènent avec elles de la lumière, des émotions positives et une bonne énergie qui se propage dans la pièce. J'ai toujours senti cette énergie pendant mon enfance...

Ma mère était peut-être en route vers l'hôpital à Edmonton, où on traite les gens ayant des problèmes de santé mentale; elle avait

fait une tentative de suicide la veille. Elle m'a raconté des histoires cauchemardesques de l'époque où elle et ses frères et soeurs ont fréquenté le pensionnat. Pour elle, la vie était une lutte quotidienne, en raison des mauvais traitements qui leur étaient infligés par les religieuses, les prêtres et les gens qui travaillaient dans ces pensionnats. Son frère a perdu l'usage d'un oeil à l'âge de huit ans, car une des religieuses lui a donné un coup de poing et il est tombé en bas de l'escalier. Sa soeur a raconté qu'on les enfermait dans les garde-robes, des fois parce qu'ils ne voulaient pas se coucher ou simplement parce qu'ils jouaient de mauvais tours, comme tous les enfants. Ce sont des choses que ma mère a dû... Elle buvait parce que ses souvenirs étaient difficiles à revivre quotidiennement.

• (1305)

Au moment de sa disparition, elle avait des problèmes d'alcoolisme depuis de nombreuses années. Lorsqu'on a signalé sa disparition, la GRC est venue à Edmonton pour rédiger un rapport, et ma pauvre soeur Arlene a mentionné la date et l'heure auxquelles elle avait vu notre mère pour la dernière fois. Une des premières questions qu'a posées la GRC à ma soeur était de savoir si elle buvait. Arlene ne pouvait pas le nier. Elle n'a pas menti; elle a dit que oui. L'agent a ajouté: « Ces gens-là, ils se paient une cuite pendant deux ou trois jours et ensuite ils reviennent. » Le fiancé de ma soeur — ce n'est pas un Autochtone, il s'appelle Tom Pearson et il vient d'Athabasca — a demandé ce que cela voulait dire et ce que cela avait à voir avec la disparition de Mary.

Tom n'est pas mon frère. Il était le fiancé de ma soeur. Alors voilà ce qu'a répondu la GRC lorsqu'on leur a demandé de l'aide pour trouver notre mère; c'était un genre de racisme bizarre de leur part. Lorsqu'on est rongé par l'anxiété, lorsqu'on a mal, c'est comme un coup de pied dans le ventre ou à la tête lorsqu'on demande de l'aide et qu'on se fait répondre de la sorte. Dès cet instant, toutes les possibilités de se faire confiance, toutes les lignes de communication sont... Il y a tout de suite un obstacle. Il n'y a pas d'aide à recevoir là. Les agents ont dit que notre mère était une Indienne saoule.

Nous ne savions pas trop quoi faire. C'était en 1987, et l'Association des femmes autochtones du Canada n'existait pas. En fait, elle existait, mais on ne parlait pas des femmes disparues et assassinées. Il n'y avait pas de ressources. Personne ne savait comment aider. Je venais juste de déménager en Ontario en 1987 avec mon mari et j'étais enceinte de notre deuxième enfant. Pendant cette année-là, je ne pouvais pas aider. Mon deuxième fils est né avec une cardiopathie congénitale, alors il a dû subir une chirurgie à coeur ouvert à l'âge de deux semaines; je devais donc m'occuper de sa vie délicate et précieuse. Aujourd'hui, c'est un jeune homme en santé.

L'affiche de la GRC sur les personnes disparues et les restes non identifiés contient toujours de l'information erronée. On n'y trouve pas des renseignements comme la date de naissance de ma mère, etc. L'affiche comporte quelques erreurs, parce que certains des renseignements avaient été fournis par l'homme qui était le conjoint de fait de ma mère à l'époque. Nous croyons que c'est lui qui l'a tuée parce qu'il a brûlé ses vêtements; d'ailleurs, les agents de la GRC ont dit à ma soeur que c'est ce qu'ils croient aussi. Cet homme a dit à la police qu'il avait brûlé les vêtements de ma mère et qu'il avait encaissé son dernier chèque de paie.

• (1310)

Il était là, lors d'une enquête de la GRC. On a découvert qu'il avait été violent à l'égard de certaines de ses ex-conjointes, comme

son exépouse. Il l'avait frappée avec un pistolet. La dernière femme avec qui il a habité en Colombie-Britannique, là où il s'est réfugié après que ma mère... il a dit à la GRC que la dernière fois qu'il l'avait vue, elle était montée à bord d'un camion avec des camionneurs, en direction de la Colombie-Britannique. Bref, cet homme avait des enfants d'âge adulte, qui habitaient en Colombie-Britannique. La dernière femme avec qui il a habité en Colombie-Britannique, après ma mère, a indiqué à la GRC qu'elle avait, elle aussi, très peur de lui. Il avait défoncé la porte en sortant de chez elle, après qu'elle lui avait dit de ne plus revenir. La police avait donc des preuves contre lui. En fait, il est décédé dans un accident de voiture, une collision frontale, à peu près au même moment où on commençait à enquêter sur lui.

La GRC n'aurait pas dû le lâcher d'une semelle, dès qu'elle a su qu'il avait brûlé ses vêtements. J'ai entendu une autre famille dire que la personne avait brûlé les vêtements de la victime. Je ne sais pas ce que cela signifie, mais je suis certaine qu'une unité d'enquête criminelle sur les homicides comprendrait.

Je sais aussi qu'il faut beaucoup d'argent pour... lorsque les gens disparaissent, lorsque les gens sont assassinés. Je sais, parce que mon mari a été assassiné en 1998, et nous avons trois jeunes garçons à l'époque; donc, je sais de quoi il s'agit. Et nous savons tous qui était le meurtrier; c'était quelqu'un qui avait des liens de parenté avec Ted Rogers, de Rogers Communications... C'était son neveu. Nous savons à quel point cette famille a de l'argent — et je suis pas mal certaine que c'est pour cela qu'il s'en est tiré et qu'il est libre. C'est difficile de réveiller ces souvenirs, parce qu'un de mes fils a aussi été maltraité par la même personne qui a assassiné son père.

Pour ma part, la famille, vous savez... la personne est assassinée... pour la famille, cela gobe beaucoup d'énergie, et la douleur physique de faire face à ce genre de contrainte et de stress, cela nuit au système immunitaire. Je le sais. J'ai la chance d'avoir l'aide des proches de mon mari — des gens très bien instruits qui m'ont aidée, même à la disparition de ma mère. J'ai une belle-soeur qui a un doctorat et un beau-frère qui est très bien instruit et qui connaît le droit, qui connaît des personnes-ressources qui ont de l'énergie et qui savent des choses... ils savaient quoi faire pour m'aider lorsque ma mère a été portée disparue.

Mais quand même... Ils se renseignaient toujours à son sujet en me posant des questions comme: « Qu'est-ce qui est arrivé à votre mère? Qui vous aide actuellement? »... je ne sais pas. Personne d'autre ne m'aidait à la retrouver. Elle a été l'une des premières femmes inscrites auprès de l'Association des femmes autochtones du Canada. À partir de là, c'était l'endroit où je pouvais parler de ma mère après toutes ces années. Cela a commencé en 2005 et, tout à coup, les gens voulaient en savoir plus sur ma mère. C'était un phénomène nouveau, mais bien accueilli.

• (1315)

Pendant des années, je n'arrivais pas à raconter l'histoire de ma mère sur la Colline du Parlement ni même à côtoyer toutes ces femmes lors de vigiles. C'était vraiment terrifiant pour moi. Je ne savais pas quoi dire. J'étais terrifiée de partager ma perte et tous ces sentiments, la colère. Mais avec le temps, j'ai écouté. Je me suis renseignée sur les choses à faire et j'en ai parlé avec ma famille dans l'Ouest.

Je me suis mise à bien organiser mon information. Ça m'a fait du bien, et je me suis sentie plus forte. L'union fait la force. Je me sens plus forte lorsque je suis entourée d'autres membres de la

famille. On organise et on peaufine l'information, et on a l'énergie spirituelle de nos êtres chers.

Ma mère me rend souvent visite dans mes rêves. C'est une bonne chose; il s'agit de rêves remplis d'amour.

Elle me manque tellement.

C'est tout ce que je peux dire pour l'instant.

Meegwetch. Hai hai. Merci.

• (1320)

Mme Lisa Big John (à titre individuel): [*Le témoin s'exprime en cri.*]

Je m'appelle Lisa et je viens d'une Nation crie à Edmonton, en Alberta. Je suis la soeur de Mona Lee Wilson, qui a été brutalement assassinée par Robert Picton. Elle était sa dernière victime.

Je commencerai par vous décrire mon cheminement très difficile pendant plusieurs années. Je suis très fatiguée. J'ai toujours voulu venir ici pour faire entendre ma voix. Un de mes plus grands rêves était de venir ici pour m'exprimer et pour parler au nom de ma soeur. De son vivant, elle était marginalisée. Elle ne comptait pas pour la société. Elle a résidé dans le Downtown Eastside de Vancouver pendant plusieurs années. De plus, nous avons grandi dans un foyer brisé. Je viens d'un milieu violent, et j'ai dû donc quitter ma collectivité. Je n'y avais aucune protection. Lorsque j'avais huit ans, j'ai subi un viol brutal. J'ai connu beaucoup d'expériences pénibles dans le cycle sordide de la vie.

Je me reconnais dans les histoires très violentes des familles qui se sont exprimées ici aujourd'hui. Moi aussi, j'ai connu la violence conjugale et j'ai failli en mourir. Avec les années, j'ai essayé de me remettre de mes expériences pénibles. Je suis très amère. J'ai lutté contre le système pour que mon message soit pris au sérieux. Les suites du décès de ma soeur ainsi que les problèmes auxquels j'avais fait face au cours des années ont failli me détruire.

Je suis sobre depuis 15 ans. J'ai arrêté de boire pour honorer la mémoire de ma soeur. Ces femmes, dans le quartier Downtown Eastside, ont subi beaucoup de choses inacceptables. Il y a eu beaucoup d'injustices.

J'ai participé, moi aussi, à l'enquête à Vancouver, il y a quelques années. L'enquête n'a rien donné. Je n'étais pas très impressionnée par ce que j'ai vu. Je me suis sentie trahie. Beaucoup de gens ont essayé de me rabaisser. Je commence enfin maintenant à sortir du petit trou où j'avais l'habitude de me cacher. Je ne peux rien dire à personne parce que depuis si longtemps, j'ai accepté de me faire maltraiter par des gens, comme des policiers de la GRC, sans réagir. La GRC m'avait traumatisée à l'époque où je buvais. Les policiers m'ont fait mal. Ils ne m'ont pas protégée. Chaque fois que j'avais affaire à eux, tous ce qu'ils faisaient quand je m'emportais, c'était de me jeter en prison ou de me battre.

• (1325)

J'ai vu beaucoup de choses dans ma vie. J'ai vécu dans la rue aussi. C'est quand je suis devenue *kookum*, ou grand-mère, pour la première fois, à l'âge de 45 ans, que j'ai commencé à gagner des forces. L'amour que j'ai pour mes petits-enfants me donne de la force.

Je ne mérite pas de vivre dans un monde violent à l'avenir. La violence se poursuit sans cesse et je m'inquiète pour mon avenir.

On a parlé du comportement des policiers. J'en ai été témoin à l'époque où je me saoulais. Leur façon de parler aux gens et leur manque de respect envers les filles de la rue sont incroyables, ingérables. J'emploie le mot « ingérable » pour décrire leurs actions.

Le système m'a souvent abandonnée. J'ai toujours essayé d'agir et de faire ce que je devais faire. Je ne viens pas d'une collectivité compatissante. Les gens s'intéressent à eux-mêmes. Ils veulent surtout s'occuper de leur famille. Où est notre place dans ce cercle? Nulle part. Nous en sommes exclues.

J'essaie de m'en sortir et de prendre soin de ma famille et de moi-même depuis des années. Je lutte fort tout simplement pour vivre ici. Compte tenu de ce que le gouvernement me donne, je ne devrais pas avoir à vivre comme ça, à dépendre des droits de quelqu'un d'autre, puisque j'ai bien le droit de mener une bonne vie avec mes petitsenfants.

Il y a beaucoup de choses qui doivent être corrigées dans le système, surtout en ce qui concerne les policiers. Ils ont pour mission de servir et de protéger les gens. En effet, ils protègent beaucoup de gens, mais dans mon cas, ce n'est pas ce que j'ai constaté la plupart du temps. J'ai fait beaucoup d'efforts pour lutter contre la corruption que j'ai constatée dans notre système de justice.

Il faut dire aussi que j'habite dans une ville très raciste, c'est-à-dire à Edmonton. Il y a beaucoup de gens racistes à Edmonton. J'évite de côtoyer beaucoup de gens en raison de leur attitude. Il y a beaucoup de trahison et de méchanceté. Les gens doivent se rendre compte qu'il faut agir pour corriger la situation.

Je me rappelle que, quand j'étais petite, je ne savais pas distinguer le bien du mal. Quand je demandais de l'aide, ce n'était jamais pour moi, mais toujours pour quelqu'un d'autre. J'ai, moi aussi, quitté ma collectivité, parce que j'y ai subi de grandes trahisons. C'était grave.

Au moment où je lutte pour surmonter ces expériences et ces problèmes qui durent depuis tellement longtemps, ma collectivité devrait être là pour moi. Elle devrait me soutenir. Elle devrait faire preuve de compassion. Ce sont ses membres qui se font assassiner. Mais elle protège seulement les siens.

• (1330)

J'avais un ami qui a été porté disparu à Calgary. Je ne me souviens plus de l'année. J'ai posé des questions à quelqu'un, mais il ne m'a

pas donné de réponses. On a dépensé des milliers de dollars pour essayer de retrouver cette personne-là. C'était de l'argent volé aux membres de la bande. Je sais très bien que les chefs et les membres des conseils utilisent mon argent à mauvais escient. Ils peuvent intimider d'autres personnes dans ma collectivité, mais, je ne l'accepte plus. Je ne me laisse pas marcher sur les pieds. Je me laissais faire maltraiter depuis des années. Avant, j'acceptais l'attitude des gens...

C'est la première fois que je viens à Ottawa, mais je remercie le Créateur de m'avoir aidée à venir ici pour sensibiliser les gens. Nous devons mettre fin à la violence qui perdure encore. Bien des gens ne sont pas conscients du fait que ça peut arriver à n'importe qui. Je remercie le Créateur de m'avoir protégée pour que je puisse voir mes petits-enfants de mon vivant.

Mais ma soeur n'a pas eu autant de chance. Elle ne voulait pas être assassinée sauvagement. Elle avait un copain qui dépendait d'elle pour son bonheur et pour nourrir sa toxicomanie.

Le gouvernement a déchiré notre famille, l'a brisée et l'a détruite. Au fil des ans, j'ai toujours essayé de tendre la main à ma soeur pour l'aider à améliorer sa condition. Quand on me l'a enlevée, je suis devenue encore plus amère. Je ne savais pas comment gérer la situation. Je n'arrête pas de revivre ma peine, mon traumatisme, ce cercle vicieux qui me met à l'épreuve constamment.

C'était très difficile pour moi d'en parler comme je le fais aujourd'hui. Avant, je n'arrivais pas à en parler en public. J'avais l'habitude de me faire dire de me taire, que je n'avais pas le droit de parole. Même les membres de la collectivité me parlent ainsi quand je demande de l'aide. On manque de respect envers moi, on me ridiculise et on m'insulte. Ils devraient se regarder dans le miroir et se préoccuper de ce qu'ils font derrière des portes closes et du fait qu'ils vivent de mon argent et de celui de mes enfants et de mes petitsenfants. Pourtant, nous n'avons jamais demandé de souffrir des conséquences.

Pourquoi suis-je encore ici? C'est le Créateur qui m'a épargnée. Il l'a fait pour une raison. Vous devez vous rendre compte que nous essayons de mener une lutte pour la justice depuis des années. La lutte se poursuit, mais quand sera-t-elle finie? Bien des gens ont été détruits par des prédateurs. Il y a beaucoup de prédateurs dans la vie. Je suis passée par là. Dans la vie que je menais autrefois, je devais lutter pour survivre.

• (1335)

C'était devenu insupportable, au fil des ans, d'après mon expérience. La collectivité nuit à son peuple. C'est le cas de ma collectivité d'origine, mais ce ne sont pas toutes les collectivités. J'ai renoncé à demander de l'aide à ces gens. Pourquoi? Parce qu'ils ont prouvé qu'ils ne se préoccupent pas de nous et qu'ils ne se préoccupent jamais de nous. Des aînés y vivent. Ils sont censés guider les jeunes, leur apprendre à discerner le bien du mal.

Il y a beaucoup de suicides dans la collectivité. Mon neveu s'est pendu en raison de son amertume. Des aînés étaient présents dans la collectivité. Ils sont censés aider les jeunes, qui représentent notre avenir. Quand je vois ces gens, j'essaie de dire quelque chose, mais parfois je me rétracte parce que... Les gens aiment souvent faire du mal aux autres. Dans ma Première Nation, les gens s'amuse à jouer avec des médicaments. Ils les tiennent pour acquis, ils les administrent aux autres et ils deviennent furieux. D'autres personnes doivent subir les conséquences de leurs gestes néfastes. Pourquoi je vous raconte ces histoires? Parce que je les ai vécues dans ma jeunesse. Mon grand-père était un guérisseur.

Mon frère a été tué par balle devant mes yeux. Mon petit frère a été assassiné sauvagement, battu à mort dans une réserve. La justice n'a jamais été faite dans ce dossier. Parfois, quand je pense à ma vie actuelle et à ce que je vois, je perds tout espoir en l'avenir. Je dois rester ici pour protéger mes petits-enfants et ma famille.

Ma soeur est décédée en mars dernier. Elle a souffert énormément. Elle s'est repliée sur elle-même, elle s'est isolée complètement derrière des portes closes. Elle était dévastée par le meurtre de notre soeur. Elle a bu jusqu'à la mort. Maintenant, mes deux neveux doivent apprendre à surmonter ce drame et à l'accepter. On souffre beaucoup quand on n'a pas de parents. Ma mère m'a abandonnée à ma naissance. Au fond, j'ai grandi toute seule dans ma collectivité à partir de l'âge de cinq ans. J'étais entourée de prédateurs malfaisants.

Si les choses continuent ainsi, il n'y aura aucun espoir pour l'avenir. Ces personnes méritent de vivre dans un monde meilleur. Elles méritent une vie positive et paisible. Moi, j'ai vécu dans ce monde, et j'en ai souffert énormément. La mort de ma soeur m'a presque détruite; j'ai presque succombé à ma souffrance. J'étais sur le point de m'isoler de ma famille. Je l'ai repoussée. Je n'avais plus le goût de parler à qui que ce soit. Je suis tombée malade. Je suis encore aux prises avec ces difficultés, et je dois commencer à l'accepter.

• (1340)

Le Créateur vit en moi, ma soeur vit en moi et elle m'a dit de commencer à me défendre parce que ma famille a besoin de moi. Je ne suis pas prête à mourir. Mon travail ici n'est pas accompli. J'attends toujours que justice soit faite. Depuis combien d'années est-ce que j'attends? Et il n'y a toujours pas eu de progrès.

Pour ceux et celles qui ont raconté leurs douloureuses histoires, j'aurais beaucoup d'autres commentaires sur ce qu'ils ont vécu. Il est très difficile de sortir de ce cycle vicieux. La seule façon pour moi de l'éradiquer, c'était de commencer à croire en moi, de me concentrer sur ce que j'allais faire à l'avenir. Cet avenir, je le vis déjà en tant que *kokum*, avec mes petits-enfants. Les petits-enfants sont très importants. Ils représentent une grande partie de ma guérison. Beaucoup de gens, les collectivités, le système, ne pensent pas aux petits-enfants et à ce qu'ils doivent vivre. Quel genre de vie mèneront-ils à l'avenir?

J'ai quitté la collectivité à 15 ans. Je n'avais aucun espoir de savoir où aller. Mes grands-parents m'ont quittée. Ils sont morts quand j'étais très jeune. Je ne savais pas quoi faire là-bas, donc je suis partie. Je n'allais pas demeurer dans une collectivité qui m'avait tant blessée. Je n'ai aucun respect pour cette collectivité encore aujourd'hui, parce qu'elle m'a énormément endommagée, et non pas seulement un petit peu; elle m'a vraiment fait beaucoup de tort. J'ai tenté de parler aux membres de ma collectivité, mais ils se sont retournés contre moi. Quand j'essaie de leur parler, ils se mettent sur la défensive, et ils me regardent avec un air bête. J'essaie de leur parler des bonnes choses qu'ils doivent commencer à faire. Quand je vais dans cette collectivité, c'est à ce moment que je sens cette méchanceté, cet esprit médicamenteux qui entoure le bureau de la bande. Je n'y vais presque jamais. Ce n'est pas ma vie, ce n'est pas ma culture.

Je tente de me faire entendre autant que possible par la nation. Je participe à des rassemblements comme celui-ci, et je tiens à remercier l'Association des femmes autochtones d'être présente pour les familles. Il est très utile de rencontrer d'autres personnes et de partager avec elles ce qu'on a vécu, parce qu'elles sont les seules à savoir et à comprendre de quoi il s'agit.

Mais on essaie tout le temps de parler à notre place. Il fallait que j'accepte cela aussi. Les policiers tentaient toujours de parler en mon nom, de parler au nom de ma soeur, en disant des choses comme: « Peut-être qu'elle est partie vers la ville. Elle en a probablement assez de vivre ici. » Moi, j'étais debout là, en me disant: « Comment pouvez-vous le savoir? Vous ne pensez pas comme elle. Vous ne pouvez pas parler en son nom. »

Je me souviens d'avoir été jetée en prison à quelques reprises, parce que j'avais un problème d'attitude: je prenais le parti de ma soeur. Je me souviens qu'ils me disaient: « Et alors? »

• (1345)

Quel genre de policiers diraient à quelqu'un qu'ils s'en moquent?

Vous savez, nous avons des agents de police de la bande chez nous, quelques-uns qui... C'est incroyable de voir comment ils collaborent avec le système des Blancs. Ils sont là pour protéger les familles de la collectivité. C'est tout simplement inimaginable de voir des agents de police intervenir et tirer sur qui ils veulent. Cela vient me chercher, quand je pense qu'une fois de plus, la vie d'autres Autochtones sera détruite à cause de ce qu'ils doivent voir et de ce qu'ils doivent apprendre.

Les gens doivent commencer à prendre conscience de la réalité. Nous ne sommes pas dans un rêve. Ce que nous avons connu, ce que j'ai connu, est bien réel — un cycle de mauvais traitements, un cycle de violences familiales. Mes filles ont été victimes d'agressions sexuelles à l'époque où je buvais, et maintenant, à cause de cela, elles sont en colère. Elles sont amères. Qui doit travailler avec elles? C'est moi. Les organisations autochtones des collectivités sont payées pour le faire, pour venir en aide aux jeunes des Premières Nations, pour les guider vers une vie positive, sur un chemin positif.

À Edmonton, je vois beaucoup de choses qui ne fonctionnent pas dans le système. Les membres des Premières Nations se font envoyer en prison, dans des centres de détention. Ils n'ont pas leur mot à dire. Ils sont invisibles. C'est la loi qui s'exprime à leur place au tribunal.

Je suis assise ici, et je réfléchis, vous savez; je me demande bien pourquoi nous avons des droits ancestraux. C'est mon opinion. On nous a donné le droit à la vie. Mes droits sont bafoués. Les gens se moquent de moi lorsque je leur dis que l'on tente réellement d'obtenir justice.

J'ai entendu un certain nombre de gens se moquer de ces jeunes filles du quartier Eastside, à Vancouver. Ils ne sont pas conscients de la force de la culture autochtone. Je devrais le savoir. Les connaissances médicinales qui ont été offertes à un aîné — c'était mon [*Le témoin s'exprime en cri.*]

D'un autre côté, le système tente littéralement de les détruire afin qu'à l'avenir, les gens n'aient aucun moyen de vivre leur vie de façon positive. Je pense sincèrement que parfois, et alors que je vous parle ici dans cette salle — car mon [*Le témoin s'exprime en cri.*] me disait cela aussi — les gens vont nous détruire autant qu'ils veulent, autant qu'ils le peuvent. Ils vont littéralement nous détruire.

Lorsqu'ils me disaient ça, je n'y croyais jamais vraiment. Mais j'ai vu les abus du système envers ces gens et ce qu'on leur a fait. Ils sont impunis. Je pourrais rester ici et vous parler toute la journée — jusqu'à ne plus pouvoir respirer — mais que va-t-il falloir pour vous faire comprendre le message?

• (1350)

Je parle des gens qui sont suicidaires, parce qu'ils ont perdu leurs parents, leurs soeurs, ou autres... Pourquoi? Je me suis sentie comme ça bien souvent. Bien souvent, je n'avais plus d'espoir. Je demande de l'aide, mais un certain nombre de ces gens sont des imposteurs. Je me détourne des gens.

Il y a trop de mal dans cette nation. C'est ce qui détruit les Premières Nations et ce qui leur enlève tout espoir. Je suis tout à fait consciente de ce que j'ai vu, mais que va-t-il vous falloir pour que vous commenciez à changer le système? Il faut commencer à dire à ces gens que s'ils ne sont pas capables de faire le travail qu'ils

sont censés faire, eh bien, ils n'ont pas leur place ici. C'est ce qu'ils sont censés faire.

La présidente: Lisa, je vous demanderais juste de permettre à Connie de prendre quelques minutes, parce que nous devons conclure à 14 heures, pour le début de la période de questions. Il y aura un peu de temps pour s'exprimer, de façon plus informelle, pendant le repas, mais les députés ne peuvent pas rester plus longtemps. Je m'en excuse.

J'aimerais laisser à Connie quelques instants, et ensuite...

Amy, avez-vous une question?

Mme Amy Miller: Oui, c'est le cas.

J'aimerais demander à ce jeune homme là-bas au fond pourquoi il sourit et envoie des textos sur son téléphone alors que c'est une rencontre très sérieuse.

Une voix: [Note de la rédaction: inaudible]

La présidente: Poursuivons la réunion et nous aurons une conversation par la suite.

Lisa, j'espère que cela ne vous dérange pas. S'il y a du temps par la suite, nous poursuivrons.

Merci.

Mme Lisa Big John: Je suis d'un abord facile.

La présidente: En effet, je peux le voir. Merci.

Mme Connie Greeyes (à titre personnel): Je m'appelle Connie Greeyes et je viens de Fort St. John, en Colombie-Britannique. Ma collectivité des Premières Nations est située à Wabasca, en Alberta. Je suis membre de la Nation crie de Bigstone. Je suis mère de deux garçons. J'ai 12 frères et soeurs et environ 33 nièces et neveux.

Je crois que les histoires que vous allez entendre aujourd'hui découlent directement de la façon dont le pays a traité les Autochtones dès le départ. L'effet domino des pensionnats, de l'éclatement de nos familles ont eu des répercussions phénoménales sur nous tous. Je sais que ma propre expérience — avec ma mère qui m'a quittée et mon père, et mes tantes qui ont été stérilisées au pensionnat — a créé la personne que vous avez devant vous aujourd'hui. Je suis bien différente maintenant, 10 ans plus tard, que je l'étais avant. J'ai cessé de boire et de consommer de la drogue il y a 11 ans.

J'ai vécu une vie difficile. J'ai été victime de viol et de viol collectif. J'ai été battue. Je suis allée à la police, mais on ne m'a pas prise au sérieux. Je me revois à l'hôpital, avec la lèvre fendue, un oeil au beurre noir, sachant très bien qui était le coupable; je le dénonce à la police, mais on me dit que l'alcool est un facteur, que nous étions probablement saouls. Je ne peux pas vous dire l'effet que cela a sur une personne, après l'avoir entendu autant de fois. Alors que j'étais assise ici aujourd'hui à tout regarder — parce que je regarde tout — ces objets exposés dans des boîtiers, c'est une insulte de savoir que vous puissiez faire preuve d'autant de respect pour ces possessions, mais que vous ne puissiez pas faire de même pour les peuples autochtones du pays. Vous savez, il faut arrêter de penser avec la tête et sentir avec le coeur.

Je vais vous raconter l'histoire de ma belle cousine, Joyce, qui habitait à Edmonton, en Alberta. En novembre 1993, elle se promenait dans un petit édifice à logements et elle s'était perdue.

Elle a cogné à une porte pour demander des instructions. Le jeune homme lui a dit quelle direction prendre, et elle s'en est allée. Il a décidé de la suivre et de la voler; alors, il l'a battue, et a fouillé dans ses poches — je présume — et l'a laissée là. Il est retourné à l'appartement où il restait ce soir-là. Il a réfléchi et s'est demandé si elle serait en mesure de l'identifier. Il s'est emparé d'un réservoir à essence et est retourné là où elle gisait, battue. Il a versé l'essence sur elle et a allumé le feu. Il faisait tellement froid ce soir-là, que lorsque les pompiers sont arrivés, ils n'ont pas voulu l'éteindre avec de l'eau — ce qui l'aurait sûrement tuée — alors ils l'ont recouverte de neige, ne sachant pas qu'il s'agissait d'une personne. Lorsqu'ils ont compris l'horreur de la scène, ils ne pouvaient y croire. Ils ont dit que les flammes atteignaient une hauteur de six pieds. Ma belle cousine n'est pas décédée ce soir-là. Mes ancêtres se sont occupés d'elle. Elle est décédée 22 jours plus tard à l'hôpital. Dieu merci, vous savez, les membres de ma famille ont pu aller la voir avant son départ, pour la reconforter et lui faire savoir qu'elle n'était pas seule. Je pense souvent à ma cousine ce soir-là, et j'ai fabriqué une paire de hauts de mocassins pour l'exposition *Walking with our Sisters* qui fait sa tournée. C'est grâce à elle que je tiens le coup dans cette lutte.

Ma tante Nora a été écrasée par un centre de traitement mobile. Trois personnes étaient dans l'unité. L'unité lui a reculé dedans, l'écrasant entre le véhicule de mon oncle et le centre de traitement mobile. Ils avaient 82 ans. Lorsque le médecin et le conducteur du camion sont sortis et l'ont vue étendue là, ils ont choisi de ne pas ouvrir la porte arrière de l'unité pour la transporter à l'hôpital; ils ont choisi de remonter à bord de leur véhicule et de s'en aller.

• (1355)

Le pire, c'est que c'est un ami de la famille qui conduisait le véhicule et qui a tué ma tante. Il l'a reconnu en cour. J'ai fait un plaidoyer sur vidéo dans lequel je lui dis qu'il y a un an, quand nous avons marché dans la rue Principale avec nos tambours pour réclamer la fin de la violence contre les femmes et le respect pour les femmes et que j'ai pensé à lui, parce qu'il avait laissé ma tante mourir. Il l'a reconnu. Il a été condamné à deux ans de prison. Il a été libéré, et ma famille lui a demandé de vivre sa vie de façon honorable et lui a accordé son pardon.

J'ignore quelles sont les réponses, et je sais que vous ne le savez pas non plus. Mais nous pouvons faire des suggestions. Quand j'ai donné naissance à mes fils, j'ai prié pour qu'ils ne soient pas des filles. J'ai aussi prié pour qu'ils aient la peau claire afin qu'ils aient des privilèges. Ils ne se laissent pas marginaliser. J'ai deux fils. L'un a la peau pâle et l'autre, la peau foncée. Mon fils à la peau claire laisse pousser ses cheveux pour pouvoir les tresser. Je suis très fière de lui.

Si nous ouvrons nos coeurs et que nous suivons les enseignements nous montrant comment vivre une vie honorable, il y a de l'espoir. Il y a toujours de l'espoir.

En terminant, j'ai récité ce poème sur la Colline l'an dernier. Je l'ai aussi récité hier et j'aimerais le faire maintenant pour que, peut-être, en l'écoutant les yeux fermés, vous sachiez ce que c'est que d'être une femme autochtone au Canada. C'est ma nièce, Helen Knott, qui en est l'auteur. Elle m'a donné ce poème en me disant qu'elle l'avait écrit pour toutes les femmes qui étaient disparues. Elle m'a demandé de le lire et de lui dire ce que j'en pensais. Je l'ai lu à beaucoup de gens. Ma nièce est elle-même une femme remarquable qui a survécu à la maltraitance. Elle termine son baccalauréat en travail social.

Le poème s'intitule *Invisible*.

Tes yeux me contournent
Je vois que tu ne sais pas où poser ton regard
Qui, comme des eaux vives, coule sur moi,
Sous moi, à travers moi, et me consume.
On dit que devant la résistance, les rivières serpentent et les hommes
plient.

Je suis là. J'ai résisté. Je résiste.
Tu ne plies pas.
Pourquoi des structures et des géants?

Pourquoi cette protection criblée de trous?
Pour ces fausses perceptions?
Quelles croyances attaches-tu à mon corps?
De quelle pathologie as-tu pigmenté ma peau?
Par quelle potion maléfique tes aïeux m'ont-ils fait disparaître?

Tu ne veux pas me voir.
Toi, tu peux choisir de me voir ou pas.
Je suis une victime de ta cécité,
De la négligence univoque que te donne le privilège de la vision
sélective.
Tu exclus les couleurs qui ne correspondent à ta préférence
périphérique.
Je n'apparais pas dans ton arc-en-ciel, tes promesses tordues de
lendemains meilleurs et lumineux.

Je suis sur les affiches qui te disent à quoi ressemblent mes traits,
Ce que je portais quand on m'a vue pour la dernière fois
Et où on m'a vue pour la dernière fois.
Ton choix est fait: tu passes ton chemin,
Sans me voir, sans souci.

Mon patrimoine, visible dans mes cheveux d'un noir corbeau,
N'attire pas ton attention.
Tu ne me vois pas.
Pourtant, tu me vois au coin de la rue,
Lèvres rouge sang, rêves brisés comme une seringue usagée,
Névrosée comme un vitrail d'église,
Silencieuse et soumise.

Tu me vois faire la file à l'aide sociale, attendant mon dû,
Boire des concoctions mortelles dans la ruelle.
Tu me vois, une statistique, un stéréotype vivant.
Tu me vois dans les bars, sujet de blagues pour toi et tes amis.
Je ne suis qu'une squaw parmi d'autres, mais pour la baise, je suis ta
Pocahontas.
À tes yeux, je suis insignifiante.
Voilà comment tu me vois.

Je ne mérite pas d'étoiles.
Je ne sers qu'à prendre ton plaisir à la belle étoile.
J'ai les yeux tournés vers le ciel, les lèvres enflées, le corps gonflé, le
visage meurtri, méconnaissable.
Je passe encore inaperçue.

Elle a succombé à son désir.
Elle ne cherchait qu'à avoir du plaisir.
Elle vivait entourée de dangers.
C'était inévitable, tu sais.
Voilà comment tu me vois.

● (1400)

Jamais la fille de quelqu'un, jamais la mère de quelqu'un, jamais la
tante, la soeur, l'amie.
Jamais ne suis-je perçue comme étant forte, fière, résiliente.
Jamais comme je suis.
Enfin, on me donne les étoiles,
Je me couche sur les routes de campagne et dans les caniveaux pour
les regarder,
Sur des bouts fantomatiques de sentiers empierrés et oubliés.

Je suis avalée par ton immensité.
Suis-je dans ta ligne de vision? Me vois-tu maintenant?
Car j'ai le sentiment que tes yeux glissent sur moi sans me voir.

Dans ma collectivité, une douzaine de femmes ont disparu ou
ont été assassinées. Je viens d'une collectivité de 18 000 personnes.

Je suis certaine que cela a quelque chose à voir avec l'industrie pétrolière et l'arrivée massive de travailleurs en hiver. Malheureusement, ils essaient d'y construire un énorme barrage, et nous sommes inquiètes pour nos femmes. Nous sommes très inquiètes. Nous sommes entourées de quatre réserves, et j'espère qu'un jour, les gens de ce pays commenceront à respecter nos femmes et nos peuples autant que vous respectez les biens qui sont affichés sur ces murs.

Merci de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Je vous en suis très reconnaissante.

La présidente: Merci.

Merci à tout le monde. Avant de terminer, je veux dire quelque chose.

D'abord, je voudrais remercier particulièrement l'Association canadienne des femmes autochtones, parce que sans elle et sans son aide, nous n'aurions pas pu tenir cette rencontre. Alors, je lui en suis très reconnaissante.

Merci également à notre aîné, Robert. Je voudrais vous présenter ce gage d'appréciation de la part de notre comité. Merci beaucoup d'avoir récité la prière en début de cette réunion. Je pense que c'était la façon tout appropriée de commencer la réunion et je vous remercie beaucoup au nom du comité.

• (1405)

M. Robert Pictou: C'est comme ça... vous avez la prière aussi.

La présidente: Merci.

Je voudrais remercier également et surtout tous ceux et celles qui sont venus aujourd'hui pour nous parler, les familles, pour votre force, votre courage, et pour avoir partagé vos histoires avec nous.

Veillez rester pour le dîner.

Robert, je vous demanderais de bien vouloir terminer notre réunion.

M. Robert Pictou: [*Le témoin s'exprime en micmac.*]

Nous avons demandé au Créateur... merci pour tout ce qui s'est produit aujourd'hui, merci pour les femmes qui ont pris la parole ici, et les hommes aussi, qui s'ennuient de leurs êtres chers.

J'ai aussi demandé au Créateur de veiller sur nous pendant notre chemin du retour. Il y en a qui vont voyager en auto, en autobus et en avion. J'ai demandé au Créateur de veiller sur nous tous.

Merci.

La présidente: Merci.

La séance est levée.

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents ([réunions n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8](#) de la 41^e législature, deuxième session, et [réunions n^{os} 3, 4, 5, 6, 7 et 8](#) de la 41^e législature, première session) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,

Stella Ambler

OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

« Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles. [...]

Les États prennent des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues. »

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dispositions 18 et 22(2)

Il faut prendre des mesures urgentes et immédiates pour résoudre la crise des disparitions et des assassinats de femmes autochtones et lutter contre la violence à laquelle sont confrontées bien trop de femmes et de filles des Premières Nations, inuites, et métisses. Au début des audiences du Comité spécial, les néo-démocrates étaient conscients que les familles et les communautés des victimes s'attendaient à voir aboutir des recommandations concrètes auxquelles le gouvernement fédéral pourrait donner suite immédiatement. En fait, dès le départ, les néo-démocrates avaient bon espoir quant à la possibilité de présenter des recommandations claires et fermes pour amener le gouvernement fédéral à agir, mais nous avons été déçus du résultat.

Un appel à l'action implique une certaine urgence. Or, les recommandations du présent rapport laissent plutôt entendre que le statu quo demeure et qu'aucune mesure extraordinaire n'est nécessaire pour faire face à la crise des disparitions et des assassinats de femmes et de filles autochtones. Le rapport n'explique pas qu'un problème urgent en matière de sécurité publique est en train de s'étendre aux quatre coins du pays et qu'une intervention concertée est nécessaire pour contrer les taux élevés de violence à l'égard des femmes et des filles autochtones.

Cette approche déçoit les néo-démocrates qui ont siégé au Comité. Une partie de notre travail, à titre de parlementaires, consiste à décider comment affecter les ressources pour atteindre les objectifs sociaux et économiques que nous jugeons hautement prioritaires. Le Comité aurait dû avoir pour objectif de réduire la violence et d'empêcher que d'autres femmes et filles soient assassinées ou portées disparues. Au lieu de cela, nous nous retrouvons avec un autre rapport qui fait fi des témoignages indiquant que l'insuffisance du financement fédéral a affaibli la capacité des organisations et des communautés autochtones à faire face à cette tragédie qui persiste.

Les néo-démocrates auraient voulu que, conformément aux obligations du Canada au titre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), les familles et les organisations inuites, métisses et des Premières Nations participent en orientant et en étayant les travaux du Comité; mais ce ne fut pas le cas. Nos

préoccupations initiales quant au manque d'inclusion et à l'absence d'une vision claire pour le Comité, que nous avons soulevées dans une lettre adressée à la présidente du Comité le 19 juin 2013, sont malheureusement demeurées sans réponses. En fait, le rapport définitif critique plutôt ceux-là même que le Comité a invité à participer à son étude pour faire part de leur expertise et de leur vécu aux députés.

Nous tenons à remercier les nombreux témoins qui se sont présentés devant le Comité pour lui faire part de leurs expériences et de leur travail. Les néo-démocrates ont constaté beaucoup de cohérence dans les témoignages. Presque tous les témoins ont convenu que la mise sur pied d'une commission d'enquête publique nationale sur les disparitions et les meurtres de femmes et de filles autochtones devrait être une priorité du gouvernement canadien. Une telle enquête ne devrait pas simplement se limiter aux circonstances entourant chaque disparition ou chaque assassinat. Elle devrait aussi se pencher sur les problèmes systémiques du système judiciaire canadien et des systèmes provinciaux de protection de l'enfance, et sur les répercussions de la *Loi sur les Indiens* qui perpétue et institutionnalise le racisme et le sexisme à l'égard des femmes et des filles autochtones.

De nombreux témoins nous ont aussi dit que ce sont les femmes autochtones qui devraient assumer la direction et la mise en œuvre des solutions visant à contrer la violence à leur égard. Pendant des siècles, notre système judiciaire a privé les femmes autochtones de leurs droits et de leur capacité légale, ce qui a contribué à l'essor de la violence qui leur est infligée. Pour prendre conscience des attitudes qui entraînent un accroissement de la violence faite aux femmes autochtones et s'employer à lutter contre ces attitudes, il faut permettre à ces mêmes femmes de prendre des dispositions pour mettre un terme à la violence. Ce genre de démarche est également porteur pour les solutions qui émanent de la communauté.

Enfin, les néo-démocrates tiennent à saluer le travail de l'Association des femmes autochtones du Canada et de l'Assemblée des Premières Nations pour leur projet de plan d'action pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Nous tenons aussi à remercier l'Association des femmes autochtones du Canada et toutes les familles pour l'expertise qu'elles ont tenté de transmettre au Comité. Nous sommes consternés que le Comité n'ait pas exercé ses pouvoirs pour reconnaître cette expertise et trouver un moyen de mieux l'intégrer à ses travaux.

L'absence de reconnaissance de ces organisations et de ces personnes fait ressortir un problème qui devra être réglé par le milieu juridique et politique du Canada avant même qu'une enquête nationale ne puisse être lancée. Comme nous l'avons constaté dans le cadre des travaux du Comité et aussi de l'enquête menée par la Commission Oppal en Colombie-Britannique, les circonstances particulières des femmes autochtones et de leurs représentant(e)s sont souvent mises de côté durant les procédures judiciaires. L'harmonisation du système législatif et judiciaire autochtone et du système judiciaire canadien est un processus continu. Trouver un moyen d'intégrer l'expérience vécue par les femmes sans les victimiser à nouveau par un système de questionnement accusatoire et en insistant sur le respect à la lettre de pratiques antérieures ferait beaucoup pour nous aider à déterminer la voie à suivre pour nous tous.

Comme Mary Teegee de Carrier Sekani Family Services l'a dit lors de son témoignage :

« Ce n'est pas un problème qui ne vise que les Autochtones; c'est un problème qui touche l'ensemble de la société canadienne. C'est le seul moyen que nous pourrions le régler : en faisant front commun et en collaborant dans toutes les sphères de notre société. »

Les néo démocrates proposent les recommandations suivantes :

Première recommandation

Que le gouvernement fédéral établisse une commission d'enquête publique nationale chargée d'analyser les violences contre les femmes et les jeunes filles autochtones, notamment celles qui ont disparu ou ont été assassinées, et que, dans la mesure du possible, les femmes autochtones participent à la conception, au processus et à la mise en œuvre de cette enquête ainsi qu'aux décisions qui s'y rapportent.

Deuxième recommandation

Que le gouvernement fédéral, en fonction de la motion présentée à la Chambre par Niki Ashton (M 444) et de concert avec les collectivités autochtones, en particulier avec les femmes et leurs représentants, élabore et mette en œuvre un plan d'action national de lutte contre la violence infligée aux femmes et aux filles autochtones qui s'attaque aux causes structurelles de la violence et qui prévoit des mesures de reddition de comptes et de coordination des organismes gouvernementaux chargés de prévenir la violence et d'y réagir.

Troisième recommandation

Que le gouvernement fédéral déploie tous les efforts pour prendre des mesures afin d'habiliter les femmes autochtones à agir en tant que chefs de file dans toute stratégie visant à réduire la violence ou à promouvoir l'égalité des sexes. Ces mesures pourraient comprendre des consultations aux étapes de la conception et de la mise en œuvre des programmes ainsi qu'un financement prévisible et durable des projets, en particulier ceux destinés aux femmes autochtones pour lutter contre la violence sur le plan national, régional, local et familial.

Quatrième recommandation

Que le gouvernement fédéral s'attaque au sous-financement chronique :

- **des services de première ligne;**

- du logement;
- des services de protection de l'enfance;
- de l'éducation;
- de la santé et des traitements en santé mentale;
- des maisons d'hébergement, en particulier dans les collectivités du Nord et éloignées;
- de la recherche, des organismes à la défense des droits et de la collecte de données;
- des autres programmes de lutte contre la pauvreté

destinés à toutes les femmes autochtones, à leurs familles et à leurs communautés, et qu'il le fasse en étroite collaboration avec les peuples autochtones afin de respecter les obligations du Canada au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et au titre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

Cinquième recommandation

Afin de respecter les obligations du Canada au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et au titre de la DNUDPA, que le gouvernement fédéral, en étroite collaboration avec les peuples autochtones, investisse dans une approche équilibrée axée sur la prévention, les services de police et les poursuites judiciaires pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et filles autochtones en assurant un financement durable et constant : des initiatives de prévention, de lutte contre la violence et de sécurité communautaire; des services de police dans les communautés inuites, métisses et des Premières Nations; des programmes destinés aux victimes et des programmes de guérison; et qu'il mette au point une formation pour les policiers afin de contrer le racisme et le sexisme dans les rapports avec les femmes et les filles autochtones.

RAPPORT DISSIDENT DU PARTI LIBÉRAL : COMITÉ SPÉCIAL SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES AUTOCHTONES

Au Canada, les femmes et les filles autochtones sont considérablement plus à risque d'être victimes de violence et d'homicides ou d'être portées disparues que les autres Canadiennes. Assurer la sécurité et le bien-être des femmes et des filles autochtones au Canada est une question urgente, et un large consensus se dégage au Canada sur la nécessité de s'attaquer au problème sans plus tarder. Cette situation de crise transcende les considérations politiques partisans.

Après d'innombrables études, les familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées sont frustrées de constater le peu de progrès accompli. Elles réclamaient de véritables mesures. Ce Comité a été constitué pour rendre justice aux milliers de femmes autochtones disparues ou assassinées au cours des dernières décennies. Cette justice ne pourra leur être rendue que si des mesures décisives sont prises pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Le 19 février 2013, le Parti libéral a déposé à la Chambre des communes une motion qui visait à créer une tribune pour que tous les partis politiques puissent, de concert, trouver des solutions à cette tragédie.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité. On pouvait espérer qu'enfin les familles des femmes et des filles autochtones du Canada auraient un lieu sûr pour raconter leurs expériences et sensibiliser les parlementaires à un problème qui a été passé sous silence beaucoup trop longtemps. Elles réclamaient justice et demandaient un soutien et des recommandations quant aux mesures à prendre pour mettre fin à cette tragédie, afin qu'aucune autre famille n'ait à traverser ce qu'elles avaient subi.

Malheureusement, dès la première réunion, il était clair que le **Comité spécial sur la violence faite aux femmes autochtones (le « Comité »)** ne disposerait pas de la **marge de manœuvre nécessaire** dans la conception de son étude, la façon d'entendre les témoins, pour obtenir des résultats tangibles. **Cet état de choses a été sérieusement aggravé par la partisanerie constante des députés ministériels qui ont refusé d'exercer leur devoir parlementaire de rendre compte des témoignages entendus, et qui ont, en sanctionnant les recommandations décevantes formulées par le gouvernement, refusé de répondre à l'appel en faveur de mesures concrètes. Le titre du rapport, *Un appel à l'action*, est donc doublement offensant.**

Processus

Le mandat général du Comité donnait aux députés l'occasion de concevoir une étude souple et axée sur la collecte de preuves selon des modalités créatives et sensibles aux particularités culturelles. Malheureusement, cela ne s'est pas produit.

D'entrée de jeu, le Parti libéral a dit clairement qu'il fallait, pour que le Comité soit à même de produire un rapport valable, que les députés entendent le témoignage des familles et des proches des victimes au début du processus. Ces témoignages auraient permis aux députés de disposer de données de base et contextuelles utiles pour concevoir l'étude, et leur auraient permis de considérer les témoignages subséquents dans une juste perspective. Plutôt que cela, le Comité n'a entendu les familles des victimes que vers la fin de l'étude. Même si leurs récits étaient convaincants et qu'ils ont touché profondément les membres du Comité, le fait que nous ne connaissions pas leurs histoires quand nous avons conçu l'étude et quand nous avons entendu la majorité des autres témoins a sérieusement miné notre travail.

De plus, l'insistance du Comité à entendre les témoins selon des modalités rigides, par groupes de trois pendant une heure, souvent sans trop de cohérence dans la façon dont ces groupes étaient structurés, a entravé encore plus la collecte de données probantes utiles et fait fi des sensibilités culturelles et émotionnelles éveillées par le débat.

Le Parti libéral du Canada a aussi été déçu par l'incapacité du Comité de tirer profit de l'expertise unique des organisations de femmes autochtones. Ainsi, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a fait un travail approfondi sur cette question pendant de nombreuses années, et le Parti libéral avait cru comprendre que cette organisation serait appelée par le Comité à participer la conception et à la réalisation de l'étude ainsi qu'à la formulation des recommandations. Plutôt que cela, le Comité n'a entendu le témoignage de l'AFAC que deux mois après le début des audiences. Le manque subséquent de communication proactive de la part du Comité avec l'AFAC a conduit cette association à se retirer du processus l'automne dernier.

Recommandations du rapport du Comité et budget de 2014

Le Parti libéral du Canada croit que les recommandations du rapport du Comité devraient mettre l'accent sur les mesures concrètes requises pour s'attaquer au niveau disproportionné de violence, d'homicides et de disparitions chez les femmes et les filles autochtones. Le Comité a entendu d'innombrables témoignages et un consensus se dégageait dans leurs recommandations quant aux mesures à prendre. Plutôt que de prendre acte de ces recommandations et de les incorporer au rapport, le gouvernement a plutôt consacré un temps outrancier à insérer ses propres priorités dans le rapport.

Nous jugeons très inquiétante la décision prise par le Comité d'insérer ou de mettre en évidence autrement dans les recommandations du rapport les messages partisans du gouvernement quant aux priorités de sa politique. Leur inclusion ne reflète aucunement les témoignages entendus, et constitue donc une violation flagrante du principe parlementaire voulant que l'on rende compte des témoignages de façon objective.

Quelles que soient les mesures concrètes requises, les recommandations devraient essentiellement proposer de nouvelles initiatives ou de nouveaux moyens de mettre en œuvre celles qui existent, plutôt que de mettre en évidence ce qui se fait déjà.

RECOMMANDATIONS

1. Enquête publique nationale

Le Parti libéral du Canada recommande que le gouvernement du Canada mette sur pied une commission d'enquête publique nationale sur la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Cette commission d'enquête doit avoir l'envergure et les ressources requises pour trouver les causes premières de cette tragédie, rendre justice aux victimes et permettre à leurs proches d'amorcer un vrai processus de guérison. Cette enquête ne concerne pas seulement la réconciliation qui s'impose, mais aussi la mise en place d'un mécanisme non partisan d'élaboration de solutions à une crise qui persiste.

Il est malheureux que les recommandations du rapport final du Comité ne tiennent pas compte de l'appel en faveur d'une commission d'enquête publique nationale sur la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Cette question a été soulevée à maintes reprises par les témoins qui, les uns après les autres, ont souligné avec passion la nécessité d'une telle enquête.

Lorsqu'elle s'est adressée au Comité le 30 mai 2013, Michèle Audet, présidente de l'AFAC nous a dit :

« Notre présence ici aujourd'hui ne fait pas en sorte de mettre de côté l'enquête nationale publique pour faire la lumière sur la question des femmes assassinées ou disparues. Cela reste pour nous une priorité. [...] On parle ici d'un grand nombre de femmes qui disparaissent et qui n'ont jamais obtenu justice. Le problème est peut-être systémique. Une enquête nationale publique permettrait donc de faire la lumière et d'amener des solutions. »

Le 3 décembre 2013, nous avons entendu le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN), Shawn Atleo, déclarer :

« L'APN ne dit pas que nous devons rester passifs et ne pas entreprendre les efforts nécessaires pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones. Je veux plutôt que vous sachiez qu'une commission d'enquête publique nationale est essentielle à la responsabilisation et au changement. Qu'est-ce qui nous a empêchés d'aller de l'avant par le passé? Est-ce une question de coût, de la négligence ou est-ce une question de surveillance? »

L'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Susan O'Sullivan, a déclaré au Comité le 30 janvier 2014 :

« Une commission d'enquête nationale permettrait d'entendre, de respecter et de prendre en considération la voix des femmes et des collectivités

autochtones canadiennes dans le cadre de processus et de structures conçus pour répondre à leurs besoins. De cette façon, les stratégies de prévention et de réaction à cette crise pourraient être spécialement adaptées aux besoins des femmes autochtones et s'appuyer sur une compréhension des conditions sociales et économiques qui ont contribué à leur vulnérabilité. Le gouvernement du Canada a un rôle de leadership de premier plan à jouer dans la prévention et la réaction à la crise que constituent les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Par conséquent, j'estime que la mise sur pied d'une commission d'enquête nationale et inclusive sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada, assortie de l'engagement correspondant de mettre en œuvre les recommandations de la commission, constituerait une prochaine étape appropriée et nécessaire. »

2. Plan d'action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones

Les extraits qui suivent ne sont que quelques exemples des plaidoyers passionnés que le Comité a entendus de la part de témoins qui recommandaient la création d'une commission d'enquête publique nationale. En plus des témoignages entendus par le Comité, les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont unanimement et publiquement demandé au gouvernement du Canada de mettre sur pied une commission d'enquête publique nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le Parti libéral du Canada recommande que l'on s'emploie immédiatement à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action national pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles autochtones, trouver les causes structurelles premières de cette violence et assurer la coordination et l'imputabilité des organismes gouvernementaux chargés de prévenir la violence et d'intervenir.

Le Parti libéral du Canada recommande en outre qu'un comité du Cabinet soit établi et chargé de créer un tel plan d'action national en étroite collaboration avec les leaders et les collectivités autochtones et qu'un rapport d'étape de ce comité du Cabinet soit déposé au Parlement au plus tard le 21 juin 2015.

Ces questions sont complexes et les solutions nécessiteront la collaboration de nombreux ministères gouvernementaux ainsi que de toutes les administrations au Canada. Bien que le rapport du Comité réclame la constitution d'un groupe de travail chargé de mettre en œuvre un « plan d'action », ce plan a été restreint à l'application des recommandations du rapport du Comité. Il est indéniable que le rapport du Comité contient des recommandations positives; toutefois, en limitant à la mise en œuvre de ces recommandations un plan d'action global et plurigouvernemental, on néglige

de reconnaître l'ampleur des questions soulevées. Qui plus est, le fait qu'aucune date n'est prévue, ne serait-ce que pour le début des travaux du groupe de travail mentionné dans les recommandations du rapport du Comité, montre qu'on refuse de reconnaître l'urgence du problème ou d'intégrer à la recommandation le processus de reddition de comptes nécessaire.

3. Comme l'a signalé le chef national de l'APN dans son témoignage :

« Nous demandons un engagement clair et indéfectible à l'égard de l'action, démontré par la création d'un plan d'action publique national. Les collectivités et les organisations autochtones, les provinces et les territoires proposent des stratégies pour mettre fin à la violence, mais, sans l'établissement d'objectifs nationaux explicites et sans effort coordonné, dirigé par le gouvernement fédéral, ces initiatives ne seront pas à la hauteur de l'intervention nécessaire pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles autochtones et y mettre fin et rendre des comptes aux familles des femmes et des filles disparues ou assassinées. »

Le gouvernement fédéral a un rôle de leader à jouer dans les efforts requis pour faire en sorte que non seulement des divers ministères et organismes gouvernementaux, mais aussi les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones travaillent de concert pour mettre fin à ce scandale national.

Le Parti libéral du Canada tient aussi à souligner plus particulièrement, comme l'ont fait les témoins, que l'élaboration d'un tel plan d'action national ne remplacerait pas la mise sur pied d'une commission d'enquête publique nationale, mais serait une initiative complémentaire.

Comme le chef national de l'APN l'a dit au Comité le 3 décembre 2013 : « Juste pour être clair, je crois que le plan d'action est absolument parallèle à l'appel à l'établissement d'une commission d'enquête publique nationale ».

4. Création d'un groupe de travail

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les collectivités autochtones, mette sur pied un groupe de travail sur la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones, formé de représentants des ministères intéressés (Sécurité publique Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Condition féminine Canada et Santé Canada) et d'organismes nationaux autochtones, dont l'Association des femmes autochtones du Canada;

Que le groupe de travail soit chargé d'élaborer une stratégie concertée visant à prévenir et à enrayer la violence faite aux femmes et aux filles autochtones;

Que le groupe de travail rende compte au Parlement de ses travaux au plus tard le 30 juin 2015.

5. Campagne de sensibilisation

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec des organismes autochtones, crée une campagne de sensibilisation et de prévention nationale sur la violence faite aux femmes et aux filles autochtones du Canada.

6. Soutien aux familles des victimes

Que le gouvernement fédéral appuie une rencontre nationale dirigée par les familles de femmes autochtones assassinées et disparues.

Que le gouvernement fédéral crée un fonds destiné à aider les familles des femmes et filles autochtones disparues et assassinées qui ont des dépenses liées à la perte de leur proche.

7. Soutien aux communautés

Que le gouvernement fédéral investisse davantage de ressources dans le programme administré par Sécurité publique Canada qui permet aux collectivités autochtones d'élaborer des plans de sécurité et des équipes de gestion des urgences pour répondre à la violence.

8. Financement des services de lutte contre la violence

Que tout nouveau financement accordé à des services de lutte contre la violence offerts à des femmes autochtones comporte un volet de formation pour que les femmes autochtones puissent être employées au sein de ces services.

9. Investissement dans les services aux victimes

Que le gouvernement fédéral prévoit suffisamment de fonds pour les refuges et les services de première ligne destinés aux victimes de la violence, afin qu'il soit possible de créer de nouveaux refuges et pour que le financement des refuges existants soit comparable au financement des refuges hors réserves.

10. Financement des organismes d'aide à l'enfance des Premières Nations

Que le gouvernement fédéral accroisse le financement des organismes d'aide à l'enfance des Premières Nations.

11. Élimination des obstacles au développement économique

Que le gouvernement fédéral propose les modifications qui s'imposent pour éliminer les obstacles au développement économique des Autochtones

vivant dans les réserves, en portant une attention particulière aux obstacles à la pleine participation des femmes autochtones

12. Mesures pour enrayer la pauvreté

Que le gouvernement fédéral mette en place des mesures comme le microcrédit pour enrayer la pauvreté.

13. Services de police

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, augmente le financement des services policiers dans les collectivités inuites et des Premières Nations.

14. Collecte de données

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec des organismes autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, examine la possibilité de colliger des données policières comprenant une variable ethnique sur la violence contre les femmes et les filles autochtones.

15. Protocoles pour des enquêtes multipartites

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec des organismes autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, élabore des protocoles entre les services policiers pour faciliter les enquêtes multipartites.

16. Formation des policiers

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec des organismes autochtones et de défense des droits de la personne, le Collègue canadien de police et les gouvernements provinciaux et territoriaux, développe la formation des policiers ainsi que des protocoles incluant des sanctions sévères en cas de dérogation pour contrer le racisme et le sexisme dans le traitement des femmes et des filles autochtones.

CONCLUSION

Comme nous l'ont dit les familles qui ont eu le courage de dévoiler leur histoire au Comité, cette tragédie concerne des filles, des mères, des tantes, des cousines, des nièces et des amies qui disparaissent. Le Comité avait pour mandat de mettre un terme à la tragédie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées, dont les familles et les amis vivent jour après jour avec une douleur poignante au cœur,

et celle des femmes et des filles qui continuent d'être les victimes de cette violence au quotidien. Tous veulent que justice soit rendue à leurs êtres chers qui ont été victimes de violence, mais ce à quoi tous tiennent surtout, c'est à faire en sorte que personne d'autre n'ait pas vivre l'expérience douloureuse de perdre un être cher ou n'ait à subir le terrible

cycle de la violence qui est le lot d'un trop grand nombre de femmes et de filles autochtones. Nous avions espéré que ce Comité spécial du Parlement offrirait au gouvernement l'occasion de faire preuve de leadership en mettant un terme à cette terrible et constante offensive contre la justice sociale. Je constate avec tristesse qu'encore une fois nous avons laissé tomber ces familles.

Il est profondément décevant de voir que le gouvernement conservateur profite de sa majorité pour remplacer les recommandations réfléchies, précises et axées sur l'action proposées par les témoins par des recommandations partisans et intéressées qui maintiennent le statu quo. Plutôt que de mettre de l'avant des mesures concrètes, les recommandations du rapport offrent seulement une série d'énoncés exploratoires visant à maintenir le statu quo. Dans seize recommandations, les mots « continue » et « poursuive » figurent quatre fois, et à cinq reprises il est question d'examiner les options. D'autres termes aussi vagues comme « mettre en œuvre », « maintenir », « encourager » et « appuyer » foisonnent dans le rapport. Aucun de ces termes ne sert à formuler des résolutions qui appellent à l'action; en fait, bon nombre d'entre eux laissent plutôt supposer que des mesures importantes sont d'ores et déjà en place.

Le fait que les recommandations comprennent un si grand nombre de références à des programmes actuels du gouvernement montre clairement que ce rapport n'est pas le travail d'un comité parlementaire, mais bien le produit des bureaux ministériels.

Malheureusement, les familles devront attendre que le gouvernement soit remplacé pour obtenir la commission d'enquête publique nationale et le plan d'action national qu'elles réclament depuis si longtemps et qu'elles méritent pleinement.